



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

FOYER HENRI ROBIN de Beaurepaire

APAJH 38



Table des matières

I. PRESENTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE : L'APAJH ISERE, DES LIENS ETROITS AVEC LA FEDERATION :	7
LA FEDERATION DES APAJH :	7
Une démarche proactive dans la recherche de solutions d'accompagnement pour les personnes et dans la reconnaissance de leurs droits :.....	7
Les principes clés qui guident l'action de l'APAJH :	7
La Fédération des APAJH en quelques chiffres :.....	8
L'ORGANISME GESTIONNAIRE, l'APAJH Isère :	8
Historique :	8
Les objectifs poursuivis par l'APAJH Isère :.....	9
Etablissements et services gérés par l'APAJH Isère :	9
Modalités de gouvernance :	10
II. LE CENTRE APAJH DE BEAUREPAIRE DIT « CENTRE HENRI ROBIN » & SON FOYER D'ACCUEIL NON MEDICALISE :	11
LES AGREMENTS :	11
L'EVOLUTION DU PROJET DU FOYER EN LIEN AVEC SON NOUVEL AGREMENT « FOYER D'ACCUEIL NON MEDICALISE » :	12
Face aux nouveaux besoins du public accueilli, un projet en évolution :.....	12
Un nouvel agrément :	15
Un accompagnement qui se décline en 2 dispositifs et 4 formules d'habitat :	15
L'articulation sur les unités de vie des accompagnements proposés au travers des deux dispositifs d'accompagnement :	17
III. LA POPULATION ACCOMPAGNEE : DONNEES STATISTIQUES ET ANALYSE :	34
DONNEES STATISTIQUES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ACTIVITE DU FOYER :	34
Taux d'occupation :	34
Nombre de journées :	36
Répartition des résidents sur les unités du foyer :	37
Mode de gestion :	39
Mouvements des résidents entre unités et vers l'extérieur :.....	40

Notifications Foyer reçues de la CDAPH :	41
Admissions 2022 :	41
Sorties 2022 :	43
Accueil de 3 stagiaires en 2022 :	45
ANALYSE DE LA POPULATION :	46
Les statistiques sont basées sur les données qui concernent l'ensemble des résidents qui ont séjourné au foyer au cours de l'année 2022 soit 36 personnes.	46
Sexe des résidents en 2022 :	46
Age des résidents en 2022 :	47
Origine géographique des résidents :	48
Eloignement géographique du lieu d'origine des résidents par rapport à Beaurepaire :	48
Provenance des résidents :	49
Etablissements orienteurs :	49
Activité des résidents au 31/12/2022 :	50
Données médico-sociales :	51
Troubles associés au handicap principal :	54
Pathologies des résidents présents au 31/12/2022 :	56
Données démographiques au 31/12/2022 :	57
IV. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE DU FOYER :	59
L'ADMISSION AU FOYER DES RESIDENTS :	59
LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER :	60
LES TEMPS CLES D'UNE JOURNEE AU FOYER :	61
Le matin :	61
Le midi :	61
L'après-midi :	61
Le soir :	62
La nuit :	62
Les week-ends :	62
L'IMPLICATION DES RESIDENTS AU FONCTIONNEMENT DU FOYER :	63
Les réunions hebdomadaires sur les unités d'hébergement :	63

Le Conseil de Vie sociale :	63
V. UNE OFFRE DE SERVICES CONCILIANT VIE COLLECTIVE ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :	64
L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :	64
L'accompagnement au quotidien :	64
La formalisation de l'accompagnement au travers du projet personnalisé :	67
AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT, L'INCLUSION SOCIALE :	68
A travers les infrastructures culturelles et sportives locales :	68
A travers les sorties hors Foyer :	76
A travers les séjours de vacances :	83
LES ACTIONS COLLECTIVES POUR DEVELOPPER SES CONNAISSANCES :	84
La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance :	84
LES ATELIERS PROPOSES EN INTERNE :	84
L'activité « marche » :	85
L'activité « relaxation » :	86
LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PERSONNE ET LE TRAVAIL EN PARTENARIAT :	86
LES INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE ET DU MEDECIN PSYCHIATRE :	89
La psychologue :	89
La Médecin Psychiatre :	91
LES MISSIONS DE L'ASSISTANTE SOCIALE AU CENTRE HENRI ROBIN :	93
Admission et suivi des dossiers MDA :	94
Santé / accès aux soins et frais de soins :	94
A l'interface avec la CAF :	96
VI. L'EVALUATION DE LA QUALITE ET LE PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE DES PRESTATIONS PROPOSEES AUX RESIDENTS :	101
L'EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS PROPOSEES AUX RESIDENTS :	101

L'évolution récente du cadre légal des évaluations :	101
L'engagement dans une démarche d'évaluation interne malgré tout !.....	102
LA SIGNATURE D'UN CPOM TRIPARTITE APAJH-ARS-DEPARTEMENT 2022-2026 :	104
UN PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE RICHE DE PLUSIEURS SOURCES :	105
Les fiches actions intégrées au plan d'amélioration continu de la qualité du foyer sont les suivantes :	105
VII. LES MOYENS HUMAINS ET LEUR ORGANISATION :	106
DONNEES STATISTIQUES :	106
Effectif :	106
Données démographiques :	106
Nature des contrats au 31/12/2022 :	108
Temps de travail au 31/12/2022 :	108
Postes :	109
Turn-over :	109
L'ACCENT MIS SUR LA FORMATION ET L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :	111
Les formations suivies par les salariés du pôle de direction :	111
Accueil de stagiaires :	112
LES REUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :	113
Les réunions « Equipe de Direction » :	113
Les réunions « équipe Foyer » :	113
Les réunions « Regards croisés » :	114
L'analyse autour de la pratique :	114
Les réunions représentants de proximité :	114
Les réunions « droit d'expression » :	114
LES ACCORDS D'ENTREPRISE RELATIFS A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :	114
L'accord d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail :	114
L'accord d'entreprise relatif au forfait jours :	115
CONCLUSION :	115

ADAPTER LES REPONSES POUR FAIRE FACE A LA DIVERSITE DES PROFILS DE RESIDENTS ACCOMPAGNES :	115
Continuer à favoriser un projet d'accompagnement évolutif vers le milieu ordinaire pour le public historique :	115
Accompagner l'avancée en âge, l'évolution des troubles et pathologies :	115
Prendre en considération les besoins spécifiques des publics présentant des troubles psychiques ou des troubles du spectre autistique et adapter les réponses :	116
Ouvrir le foyer à un nouveau public :	116
 UN NOUVEL AGREMENT ET DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU CADRE ARCHITECTURAL QUI ARRIVENT A POINT NOMME :	 117
La signature du nouveau CPOM :	117
L'évolution de l'agrément du foyer d'hébergement :	117
L'évolution du cadre architectural :	118

I. PRESENTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE : L'APAJH ISERE, DES LIENS ETROITS AVEC LA FEDERATION :

LA FEDERATION DES APAJH :

Une démarche proactive dans la recherche de solutions d'accompagnement pour les personnes et dans la reconnaissance de leurs droits :

L'Association APAJH Isère (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) s'inscrit dans la philosophie de la Fédération des APAJH qui a été créée en 1962 par des enseignants, en réaction à l'absence de services de placement et à la carence de l'Education Nationale dans l'accueil des jeunes handicapés. L'APAJH agit depuis ses débuts pour assurer un accès aux droits des personnes en situation de handicap. L'histoire de la Fédération APAJH est celle du combat de femmes et d'hommes déterminés à faire reconnaître la citoyenneté de tous et à faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en situation de handicap.

En 1974, l'APAJH Nationale, Association laïque à but non lucratif, a été reconnue d'utilité publique par Décret du 13 mai 1974.

Pionnière dans sa conception de la place de la personne en situation de handicap (même humanité, même citoyenneté), l'APAJH a pris une large part dans les travaux préparatoires des grands textes régissant le secteur médico-social, et la rédaction des décrets et circulaires permettant leur mise en œuvre :

- 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- 1987, loi sur l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés,
- 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les principes clés qui guident l'action de l'APAJH :

Les quatre grands principes sont les suivants :

- **Laïcité** : pour l'APAJH, la laïcité, c'est la construction d'un espace public, commun à tous les citoyens sans exception, ouvert à tous, indépendamment des origines, des religions, des convictions, des niveaux économiques : tous citoyens, égaux en droits et en devoirs. « Rechercher ce qui rapproche et non ce qui sépare ». Reconnaître le caractère universel et positif de la différence dans toute réalité

humaine et sociale, par la défense des droits de l'individu dans sa différence propre et par la construction d'un espace commun accessible à tous.

- **Citoyenneté** : les droits de la personne en situation de handicap existent. Ils sont reconnus par le législateur, mais leur application est encore irrégulière. Favoriser la pleine citoyenneté par l'accès à l'école, à la formation et à tous les domaines de la vie est primordial pour l'APAJH. « Lutter contre la discrimination et l'exclusion, et changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap ».
- **Solidarité** : le handicap est à considérer comme une donnée s'inscrivant, réellement ou potentiellement, dans le cours ordinaire de toute vie humaine. Cette signification existentielle de caractère universel en fait dès lors l'affaire de la société toute entière et pas seulement celle de la population en situation de handicap. Nous sommes pour une approche solidaire et collective fondée sur la solidarité nationale, indispensable à la cohésion sociale.
- **Primauté de la personne** : principe d'action qui permet un accompagnement favorisant la singularité, la valorisation des compétences, la participation à la construction de son projet de vie.

Ces principes sont énoncés notamment dans le Manifeste de Février 2008 de la Fédération APAJH, celui de primauté de la personne est apparu plus récemment.

La Fédération des APAJH en quelques chiffres :

La Fédération APAJH regroupe aujourd'hui 93 associations départementales en métropole et outre-mer et 25 000 adhérents. Elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap grâce à son réseau de 700 établissements et services, gérés soit directement par la Fédération, soit par les associations départementales. Au total, les activités gestionnaires de la Fédération APAJH représentent 14 000 salariés.

L'ORGANISME GESTIONNAIRE, l'APAJH Isère :

Historique :

Le Foyer Henri ROBIN est géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Isère. Cette Association départementale, régie par la loi 1901 est autonome dans sa gestion. Elle entretient des liens étroits avec la Fédération nationale des APAJH à laquelle elle est rattachée, et inscrit ses actions dans la même philosophie que celle de la fédération nationale.

L'APAJH Isère figure parmi les premières associations départementales créées. La déclaration à la Préfecture et le dépôt des statuts ont été faits le 29 mai 1970. L'objet initial étant le placement et l'aide aux jeunes handicapés.

Les objectifs poursuivis par l'APAJH Isère :

- La mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur inclusion dans les différents domaines de la vie.
- La conduite d'actions auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, l'aide morale et matérielle qui leur sont dues, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail.
- Assurer la représentation et l'intervention au nom des personnes en situation de handicap auprès des instances départementales et régionales, ainsi que des partenaires sociaux : des personnes en situation de handicap, des parents, des familles et des tuteurs qu'elle regroupe, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou de nationalité.
- La représentation de l'association départementale auprès des partenaires sociaux et pouvoirs publics locaux.

Etablissements et services gérés par l'APAJH Isère :

Pour réaliser ses objectifs, notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap, les accueillir et les accompagner, l'Association APAJH Isère a créé et gère 21 établissements et services pour enfants et pour adultes en situation de handicap.

L'Association emploie près de 300 salariés qui accompagnent 850 usagers dont 218 ouvriers en situation de handicap au sein des ESAT.

Etablissements et services du pôle enfance gérés par l'APAJH :

- Un Centre d'Accueil Médico-Social Précoce « La petite cabane » à Vienne et son antenne à La Côte Saint André,
- Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile « Les 7 collines » à Vienne,
- Un pôle bébés vulnérables à Vienne et son antenne à La Côte Saint André,
- Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile de l'APAJH à Grenoble,
- Un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Professionnel de l'APAJH à Grenoble,
- Un Service d'Accueil Spécialisé et de Soutien Educatif à La Tronche,
- Un Institut Médico-Educatif « La Clé de sol » à Eybens.

Etablissements et services du pôle adulte gérés par l'APAJH :

- Un ESAT « Henri Robin » à Beaurepaire,
- Un Foyer d'Hébergement « Henri Robin » à Beaurepaire,
- Un ESAT « Isatis » à Villefontaine,
- Un Foyer d'Hébergement « Isatis » à Villefontaine,
- Un ESAT « CPDS » à Grenoble,
- Un Foyer d'Hébergement « Les Loges » à Grenoble,
- Un Service d'Accompagnement à la vie Sociale à Eybens auquel sont rattachés : un Service d'accompagnement aux loisirs à Eybens, un Service d'accompagnement renforcé et d'insertion par le logement à Grenoble,
- Un Service d'Accompagnement à la vie Sociale à la Cote Saint André,
- Un Service d'Activités de Jour à la Cote Saint André,
- Une Entreprise Adaptée « Le Façonnier » à Grenoble (espaces verts) et à Vienne (restauration).
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Autisme (ELAD Nord Isère).

Modalités de gouvernance :

La Présidente de l'APAJH Isère est Madame Elisabeth NICOUD.

L'organisation de l'APAJH s'articule autour :

- D'un Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée Générale, composé de 21 membres dont, composant le Bureau : la Présidente, un Vice-Président, un Trésorier Général, un Secrétaire Général.
- D'une équipe salariée réunie en Comité de Direction, à la tête de laquelle figure un Directeur Général et 6 Directeurs de pôles, une Directrice Financière, une Directrice Qualité, une Responsable des Ressources Humaines, chargée de faire des propositions au Conseil d'Administration et de mettre en œuvre ses décisions par délégation du Président.

Le Siège de l'APAJH Isère est situé à Grenoble 26, avenue Marcelin Berthelot.

II. LE CENTRE APAJH DE BEAUREPAIRE dit « Centre Henri ROBIN » & SON FOYER D'ACCUEIL NON MEDICALISE :

LES AGREMENTS :

Le Centre APAJH de Beaurepaire a été créé en 1984. Il comprend :

- Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail de 86 Equivalents Temps Plein. Avec le jeu des temps partiels, le nombre de personnes physiques accompagnées au sein de l'ESAT s'élevait à : 93 au 31/12/2022.
- Un Foyer « d'accueil non médicalisé » agréé pour 43 places d'accueil permanent dont seulement 36 sont installées. Le nombre de résidents présents au 31/12/2022 dans l'effectif était de : 31.

Le Foyer d'accueil non médicalisé accompagne des adultes en situation de handicap, déficients intellectuels légers et moyens, présentant ou non des troubles associés (troubles psychiques, des troubles du comportement, troubles du spectre autistique). Les résidents du Foyer peuvent avoir une double voire une triple orientation Foyer / ESAT / SAJ et sont âgés de 18 à 60 ans. L'agrément prévoit que les personnes accueillies au foyer aient une activité en journée (ESAT, SAJ, milieu ordinaire).

La plupart des résidents fréquentent l'ESAT en journée. Les travailleurs en situation de handicap interviennent sur les 6 ateliers suivants :

- **L'atelier de cartonnage** : l'AFD où sont produits des cartons pour Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI),
- **L'atelier de l'ESAT hors murs PRES'ENT** : les travailleurs en situation de handicap sont immergés au sein d'une entreprise ordinaire, majoritairement au sein de l'entreprise TRIVIUM implantée sur la commune ou détachés individuellement.
- **L'atelier restauration** : sur « l'ARMARINE », restaurant traditionnel ouvert au public, et le « 12/14 », self d'entreprises,
- **L'atelier espaces verts** : TAMARIS,
- **L'atelier de distribution automatique SerDA** : les travailleurs en situation de handicap alimentent, dans les entreprises et collectivités, les distributeurs de sandwiches, boissons et autres snacks ainsi que les fontaines à eau,
- **L'atelier de prestations diverses** : travaux effectués en sous-traitance (câblage, collage de cartons, re-palettisation, assemblage de céramiques pour véhicules blindés, petits travaux de couture...) et travaux de bâtiment.

Depuis avril 2019, le service d'activité de jour de la Côte Saint André est également rattaché au pôle de Direction de l'ESAT et du Foyer Henri Robin. Ce service dispose d'un agrément de 30 Equivalents Temps Plein pour une file active de 38 personnes accueillies au 31/12/2022.

Le SAJ accueille à la journée, des personnes présentant conformément à son agrément tout type de handicap. Certains résidents du foyer fréquentent le SAJ en journée.

Depuis septembre 2021, le service dispose de deux lieux d'accueil :

- Un lieu d'accueil principal sur la Côte Saint André,
- Une antenne sur Beaurepaire.

Les activités collectives qui sont proposées aux personnes accueillies reposent sur 3 grandes familles d'activités :

- Corporelles,
- D'expression,
- D'apprentissage.

Les projets du foyer, de l'ESAT, et du SAJ ont été bâtis en adéquation avec les quatre grands principes qui guident l'action de l'APAJH, à savoir :

- *La solidarité,*
- *La citoyenneté,*
- *La laïcité,*
- *La primauté de la personne.*

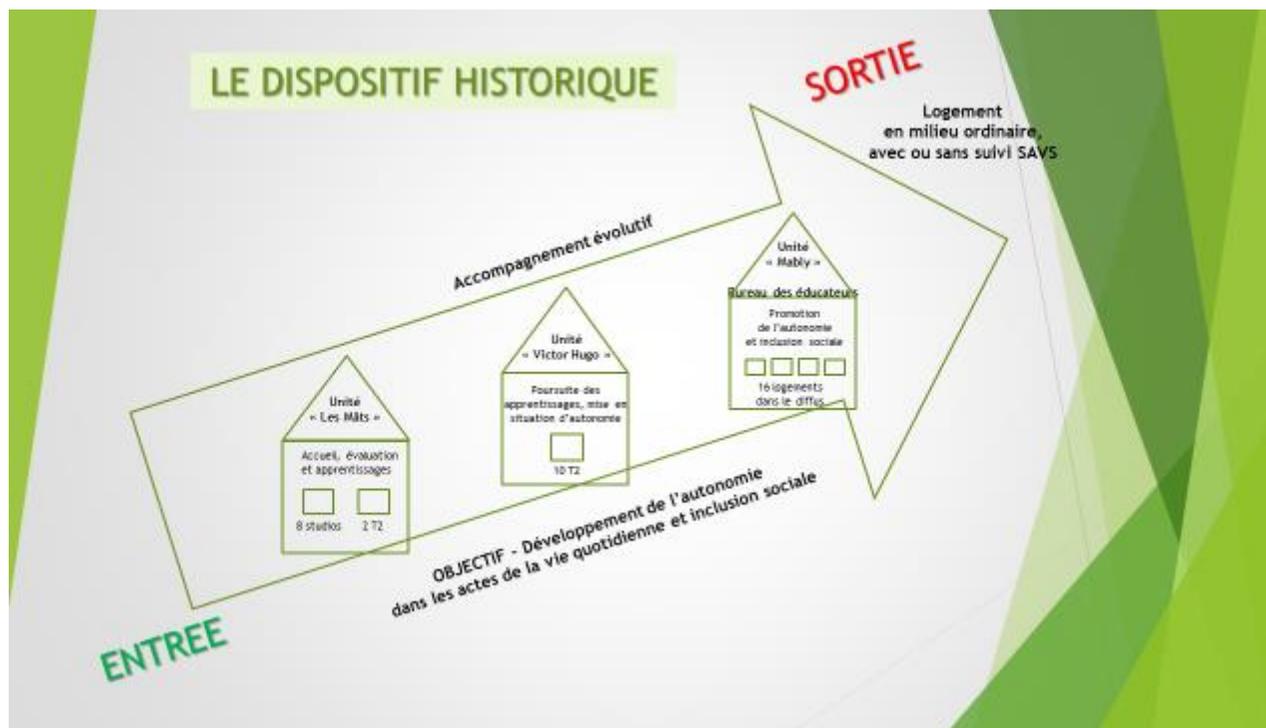
En adéquation avec ces quatre grands principes (détaillés plus haut dans le document), les projets du foyer, de l'ESAT et du SAJ portent sur un accompagnement des personnes en situation de handicap avec pour objectif majeur, une meilleure inclusion dans la société.

L'EVOLUTION DU PROJET DU FOYER EN LIEN AVEC SON NOUVEL AGREMENT « FOYER D'ACCUEIL NON MEDICALISE » :

Face aux nouveaux besoins du public accueilli, un projet en évolution :

Historiquement le projet du Foyer « d'Hébergement » a été élaboré autour de trois unités de vie au sein desquelles est proposé un accompagnement évolutif de la personne en situation de handicap, ceci afin de viser à développer son autonomie personnelle et sociale et de favoriser son inclusion sociale. L'objectif final étant l'accès pour la personne au logement en milieu ordinaire.

Cette organisation qui favorise l'évolution du résident vers le logement autonome par étapes successives, en fonction de son expérience de vie, de son rythme et de ses capacités, reste pertinente pour la majorité des résidents accompagnés et notamment pour les plus jeunes sortants d'IME ou d'IMPRO, et présentant une déficience intellectuelle légère et/ou un handicap psychique stabilisé.



Pour autant, face à l'évolution de la population accueillie, le Foyer d'hébergement a dû s'adapter au fil du temps et élargir les réponses apportées aux besoins des résidents :

- Création en 2012, d'un dispositif éducatif complémentaire au dispositif évolutif historique, conçu pour les personnes présentant un handicap psychique ou des troubles du comportement ne pouvant s'inscrire dans l'accompagnement évolutif linéaire proposé historiquement, avait été créé ; il s'agissait du dispositif du « patio » qui a été depuis transformé en accompagnement renforcé. Le nouveau dispositif s'adresse à un public plus large.
- Expérimentation depuis 2017 d'une collocation pour répondre aux besoins de 3 résidents avançant en âge et/ou devant faire face à une évolution de leur maladie.

- Le rapatriement sur l'unité des Mâts (historiquement unité d'accueil et d'apprentissage) de personnes ayant un besoin d'accompagnement renforcé dans les actes de la vie quotidienne.

Bien que le Foyer ne soit concerné qu'à la marge par le vieillissement de sa population, nous avons constaté que l'évolution de certaines pathologies entraîne une perte d'autonomie. En effet, certains résidents « vivants » depuis quelques années sur une unité de vie davantage autonome doivent être rapatriés sur une unité plus sécurisée et plus étayante. Certains d'entre eux ne sont d'ailleurs plus en capacité de travailler à temps plein et fréquentent en temps partagé le SAJ voire pour projet de glisser définitivement vers une activité SAJ en journée à la place de l'ESAT.

Nous observons par ailleurs un autre phénomène : certains travailleurs de l'ESAT qui étaient jusqu'à présent logés suivant d'autres modalités ou sortis du Foyer, sont admis ou réadmis au Foyer du fait de la perte de capacité de leurs parents ou du décès de ces derniers, d'une séparation ou encore au vu de l'évolution de leur pathologie qui nécessite à nouveau un accompagnement au quotidien.

Enfin, si historiquement le public présentait essentiellement une déficience intellectuelle ; 45 % des résidents désormais présentent des troubles psychiques. Les nouvelles admissions ont confirmé cette tendance. En effet, à la différence des personnes qui ont une déficience intellectuelle, celles-ci rencontrent des troubles qui sont variables et intermittents que nous avons dû prendre en compte car leurs effets induisent une participation sociale limitée.

Pour ces personnes accompagnées, nous constatons notamment :

- Un besoin d'un suivi médical régulier pouvant prendre plusieurs formes,
- Une stigmatisation liée à l'incompréhension de leur comportement,
- Une diversité des besoins,
- Un lien fragile à créer et/ou à maintenir, parfois à la limite de la rupture,
- Des capacités intellectuelles préservées dans les moments où les personnes ne sont pas envahies par leurs troubles,
- Une déconnexion de leurs émotions et du schéma corporel pour certains,
- Un isolement lié à leur difficulté relationnelle.

Par ailleurs, nous accueillons de plus en plus de résidents présentant des troubles du spectre autistique ; il nécessite également un accompagnement bien spécifique.

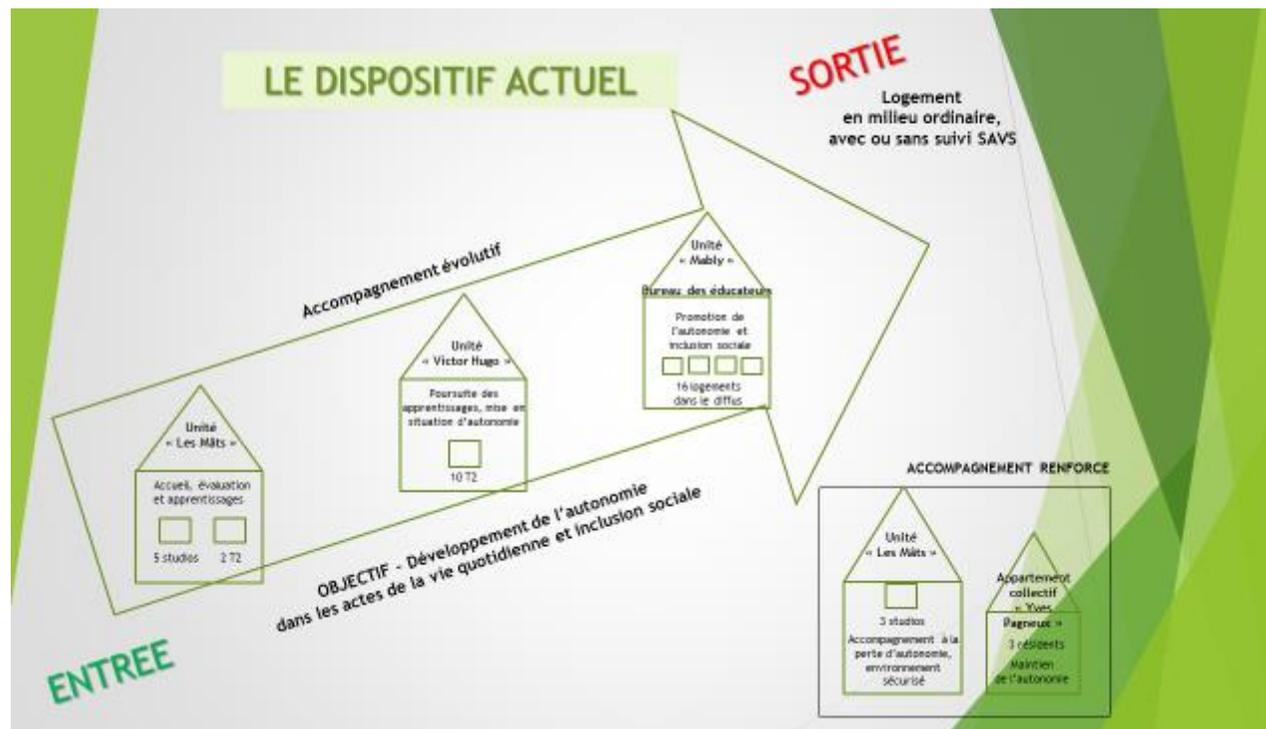
Un nouvel agrément :

Historiquement, le foyer était un foyer d'hébergement exclusivement réservé à des travailleurs d'ESAT. Au cours de l'année 2022, l'agrément a évolué, le foyer est devenu un foyer « d'accueil non médicalisé ». Désormais des personnes ayant une, voire des activités en journée (ESAT/SAJ/Hôpital de jour/Milieu ordinaire) peuvent y être accueillies sous réserve que leur situation de handicap ne nécessite pas un accompagnement médicalisé et que leur degré d'autonomie le leur permette.

Cette évolution d'agrément ouvre les portes du foyer à un public plus large et permet d'apporter une réponse en matière d'hébergement notamment à certaines personnes qui fréquentent le SAJ.

Un accompagnement qui se décline en 2 dispositifs et 4 formules d'habitat :

L'accompagnement proposé sur le Foyer se décline actuellement de la manière suivante :



Quatre formules d'habitat, sur des unités de vie de la plus collective à la plus individualisée :

- **Appartement Yves Pagnieux** : appartement collectif situé en centre-ville de Beaurepaire dans lequel cohabitent 3 personnes.
- **Unité Les Mâts** : lieu de vie collectif conçu autour de 8 studios individuels, deux appartements et d'un équipement collectif,
- **Unité Victor Hugo** : lieu d'habitat semi-collectif organisé autour de 10 appartements individuels et d'une salle collective,
- **Unité Mably** : ensemble diffus d'habitations (9 logements ordinaires) dans la ville de Beaurepaire et un bureau d'éducateurs,

Chacune des unités de vie est composée d'espaces collectifs qui favorisent la convivialité, la relation aux autres, mais aussi d'espaces privatifs individuels (chambre, studio ou T2) qui permettent de se sentir « chez soi », dans un cadre de vie de qualité avec un soutien éducatif adapté.

Deux dispositifs d'accompagnement :

- Un **dispositif d'accompagnement évolutif** par étape, permettant un parcours au sein des différentes unités d'habitation du Foyer,
- Un **dispositif d'accompagnement renforcé** visant soit à une stimulation au long cours en vue du développement de l'autonomie des résidents dans les actes de la vie quotidienne soit au maintien de leurs acquis ou reposant sur une compensation de la perte d'autonomie en vue d'une réorientation. Les résidents bénéficiants de ce dispositif d'accompagnement sont hébergés soit sur l'unité des Mâts soit sur le logement collectif Yves Pagnieux à la marge certains d'entre eux peuvent être hébergés sur l'unité Mably.

Cette organisation qui repose sur quatre formules d'habitat et deux dispositifs d'accompagnement permet de :

- Concilier la vie au sein d'un Etablissement et la singularité de chacun,
- Favoriser des conditions de vie satisfaisant à une bonne hygiène de vie,
- Permettre le maximum d'intimité pour chacun tant au niveau physique que psychologique,
- Accueillir et prendre en compte la dimension affective de chacun de manière à ce que celle-ci puisse évoluer dans des liens sociaux adaptés,
- Faire émerger le principe de responsabilité et aider la personne à se positionner dans son statut d'adulte et de citoyen.

Pour chaque résident, une évaluation individualisée de ses capacités d'autonomie est effectuée lors de son arrivée. Elle constitue pour lui-même et pour l'équipe éducative, un repérage de ses capacités et de ses difficultés servant de base de travail pour l'accompagnement. L'évaluation

souligne le potentiel de la personne et soutient sa démarche d'évolution vers l'accès à l'autonomie. Cette évaluation est renouvelée à minima une fois par an au moment de l'actualisation du projet personnalisé.

L'articulation sur les unités de vie des accompagnements proposés au travers des deux dispositifs d'accompagnement :

L'accompagnement évolutif est structuré autour de 3 unités de vie au sein desquelles les résidents séjournent au fil du développement de leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ils évoluent de l'unité la plus contenant, sur laquelle ils arrivent et bénéficient d'apprentissages en vue de développer leur autonomie de la vie quotidienne vers l'unité des logements dans la dernière étape avant le milieu ordinaire. Le parcours qu'ils suivront théoriquement commence sur l'unité des Mâts, se poursuit sur l'unité Victor Hugo avant de se terminer par l'unité des logements dans le diffus « unité Mably ».

Les résidents bénéficiant d'un accompagnement renforcé sont hébergés soit sur l'unité des Mâts soit sur le logement collectif Yves Pagnieux. Ils peuvent à la marge résider sur l'unité Mably.

L'unité « des Mâts », une unité actuellement à deux vitesses :

Cette unité est située à proximité de l'atelier restauration et de l'antenne du Service d'Activités de Jour, dans un ensemble pavillonnaire. Elle est composée d'espaces de logements individuels équipés et meublés (8 studios, 2 appartements F2) disposés autour d'un espace collectif : une cuisine éducative et une buanderie sont destinées aux apprentissages, un espace repas pour les repas collectifs (en semaine pour les personnes de l'unité et le week-end pour l'ensemble des résidents du foyer), un salon facilitant la convivialité et l'accompagnement.

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, une éducatrice spécialisée et un Accompagnant Educatif et Social ainsi qu'une maîtresse de maison accompagnent les résidents par des actions collectives, des apprentissages du quotidien, des entretiens individuels, des séquences de régulations et l'animation de temps conviviaux. Cette unité alterne moments collectifs et interventions individuelles en fonction des besoins, du rythme et de la personnalité de chaque résident.

Pour les résidents s'inscrivant dans le projet d'accompagnement évolutif, l'unité des Mâts est une **unité d'accueil, d'évaluation et d'apprentissage** :

Il s'agit de l'unité sur laquelle les résidents sont accueillis, en premier lieu, au moment de leur admission. C'est le lieu d'entrée et d'accueil pour une majorité de résidents, en réponse aux besoins d'apprentissages et de sécurité, notamment pour les plus jeunes et/ou pour ceux qui n'ont pas d'expérience en matière de logement.

Ce lieu favorise la mise en place d'un bien-être global par l'investissement dans un premier logement et par les relations et les liens qui se tissent entre résidents sur le collectif. Les deux appartements F2 permettent d'accueillir les couples mais peuvent également constituer une étape supplémentaire avant un emménagement sur l'unité Victor Hugo.

Sur l'Unité des Mâts les prestations proposées dans le cadre du projet d'accompagnement évolutif reposent majoritairement sur des apprentissages de différentes natures :

- Les apprentissages des actes de la vie quotidienne : gestion alimentaire, achats (notions de gestion de budget), soins et hygiène, entretien de son lieu de vie, gestion administrative, repérages spatiaux temporels...
- Le développement des relations avec autrui, l'acceptation des différences, le respect des usages et des codes sociaux,
- Les apprentissages en lien avec les notions de protection et de sécurité de la personne,
- Le développement des capacités à vivre seul,
- L'intégration sociale (participation à des activités sportives et/ou de loisirs...).

Pour les personnes s'inscrivant dans un projet évolutif vers le milieu ordinaire, la durée de séjour sur cette première unité est liée aux capacités et à la progression de chacune d'entre elles ainsi qu'aux possibilités d'accueil des autres unités.

Un exemple d'accompagnement individuel, relaté par une éducatrice de l'unité « des Mâts », unité d'accueil, d'évaluation et d'apprentissage :

Evolution d'un résident sur le foyer :

T. est un jeune homme de 24 ans. Il est arrivé sur le foyer en juillet 2021. Il a intégré un studio sur l'unité des Mâts, unité d'apprentissage. T. présente des troubles du spectre autistique. T. a été orienté par un SAMSAH spécialisé dans l'autisme. Le partenariat avec les éducateurs de ce service a été important pour l'intégration de T. sur l'unité.

T. n'a jamais vécu dans un foyer avant son arrivée. Il a toujours vécu en famille. Son adaptation n'a pas été évidente. Il a fallu à T. et sa famille un temps pour apprendre à nous connaître et à nous faire confiance.

Nous avons mis en place les mêmes outils que ceux que le SAMSAH avait mis en place (outils habillage, recette séquencée, planning imagé...). Ils ont été très bénéfiques pour les apprentissages de T.

Nous avons fixé à T. des petits objectifs qu'il a pu atteindre les uns après les autres. T. sait désormais cuisiner seul des recettes simples, faire ses courses seul et entretenir son logement sans notre aide. Il a gagné en autonomie en seulement une année.

T. est actuellement en demande et capable d'évoluer sur le foyer en intégrant un T2, appartement plus grand ce qui lui permettra d'évoluer encore davantage en matière d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Soirée collective décrite par un éducateur de l'unité des Mâts :

Soirée collective :



Pour permettre aux résidents de l'unité des Mâts d'être en lien nous organisons une soirée collective par mois.

Les soirées sont variées. Il y a des soirées sur le collectif : soirée à thème, soirée karaoké, repas à thème.

Et des soirées sur l'extérieur : bowling, laser game, restaurant...

Ce sont les résidents qui choisissent la soirée et l'organisent. Nous les aidons pour l'organisation et pour faire les réservations s'il y a besoin.

Ces soirées permettent aux résidents de sortir de leur quotidien et de partager des moments de convivialité ensemble.

Travail en partenariat avec l'IME, relaté par une éducatrice de l'unité « des Mâts », pour faciliter l'intégration des résidents lors de leur admission :

Depuis le début d'année 2022 un partenariat a été mis en place entre l'IME de La Côte Saint André et le Foyer Henri Robin.

Les usagers de l'IME sont venus au Foyer, 1 fois tous les deux mois, accompagnés de leurs éducateurs. Différents supports ont été proposés : goûter, barbecue, karaoké ...

Ces temps ont permis aux résidents du foyer et aux usagers de l'IME d'échanger sur leurs différents parcours, de partager des temps conviviaux et de créer des liens.

Le but pour les usagers de l'IME étant de se familiariser avec notre établissement pour effectuer d'éventuel stage à l'ESAT mais également au foyer. Pour les résidents du foyer il s'agit de créer du lien avec des personnes extérieures et d'accompagner (pair aidance) leurs futurs collègues.



Pour les résidents s'inscrivant dans un projet d'accompagnement renforcé l'unité des Mâts est **contenante** :

Si l'unité des Mâts est la première étape du dispositif d'accompagnement évolutif, du fait des prestations contenantes qu'elle propose, c'est aussi l'unité sur laquelle sont accueillies des résidents ayant un besoin d'accompagnement renforcé et ceci tant que le cadre architectural du foyer n'aura pas évolué. Certains logements de cette unité sont dédiés à des personnes en attente d'une nouvelle orientation et/ou les objectifs du projet peuvent concerner la mise en sécurité ou encore le bien être, l'épanouissement et la santé.

Les résidents qui nécessitent un accompagnement renforcé vont, du fait de leur projet, davantage bénéficier de prestations favorisant un mieux être et notamment :

- Accompagnement vers le soin en externe et interne (Psychiatre de l'établissement),
- Accompagnement en externe vers des activités thérapeutique (Equithérapie, Art thérapie),
- Activité en salle snozelen du SAJ.

Ces résidents bénéficient aussi en fonction de leur projet de prestations d'apprentissage.

Travail en partenariat dans l'accompagnement d'une résidente en attente de réorientation en Foyer d'Accueil Médicalisé :

Partenariat avec le centre equestre :

M a 42 ans, elle réside sur le foyer des Mats, ne travaille plus à l'ESAT mais se rend au SAJ le lundi matin. La MDPH lui a accordé une nouvelle orientation en Foyer Accueil Médicalisé cependant en attendant une place dans une structure nous nous adaptons à ses besoins.

Elle partage son temps entre le domicile de ses parents et le foyer où elle est présente du lundi matin au jeudi après-midi. M réalise plusieurs activités pendant sa semaine qu'elle a choisi pour répondre à ses envies et ses besoins.

Je l'accompagne notamment tous les mardis à la ferme pédagogique La licorne Bleue située à Pisieu. Elle s'y rend pour une séance d'équitation d'une heure.

Durant cette séance, elle prépare sa jument : brossage, mise de la selle et du licole (avec l'aide de la monitrice d'équitation). Elle peut ensuite faire un parcours dans le manège en dirigeant elle-même la jument puis en la montant. Suivant le temps, elle peut partir en balade à cheval ou en calèche.

Il est très plaisant de s'y rendre pour la résidente, l'activité lui permet à chaque séance de se sentir fière. Cela lui redonne confiance. Le contact avec le cheval la rassure et apaise ses angoisses.

Les objectifs de cette activité sont de sortir du foyer, de fait d'avoir des liens sociaux avec l'extérieur et évidemment de lui procurer du bien-être.



Partenariat avec l'art-thérapeute :

M. est une résidente qui ne travaille plus à l'ESAT mais qui est accueillie à titre dérogatoire sur le foyer en attendant de trouver une place en Foyer d'Accueil Médicalisé. M. passe son temps, seule, chez elle. Pour rompre l'isolement nous avons dû trouver des activités avec des intervenants extérieurs.

Avec son accord nous avons pris contact avec F. une art-thérapeute exerçant à Beaurepaire. Nous avons accompagné M. à la première séance pour faire le lien. M. a pu exprimer ses difficultés et ses peurs. Dès la première séance, M., a pu découvrir différentes techniques d'art : peinture, craies, poterie... Dès la deuxième séance nous avons laissé, M., seule avec F. pour lui permettre d'être plus à l'aise dans les échanges. M. a été de plus en plus à l'aise et s'est rendu 1 fois par semaine aux séances pendant 3 mois.

Les séances d'art thérapies ont été bénéfiques pour M. Elle pouvait échanger avec l'art thérapeute sur tout type de sujets ce qui lui a permis d'évoquer des souvenirs. Elle revenait toujours ravie de ses séances et était plus apaisée pour appréhender le reste de la journée.

Elle a pu exprimer les bienfaits de l'art thérapie à la fin de chaque séance.



Accompagnement renforcé d'une résidente accueillie sur le foyer en urgence :

N. est une personne en situation de handicap âgée de 36 ans, qui a été accueillie dans un contexte particulier d'urgence au foyer sur l'unité des Mâts, de mai 2022 à octobre 2022 après un signalement pour suspicion de violences intra familiales. N fréquentait le Service d'activités de jour.

Bien que présentant une déficience intellectuelle, N. avait des connaissances dans des domaines divers et beaucoup d'humour. Adepte de la lecture, elle a toujours préféré les mathématiques aux autres matières. Des opérations et autres exercices, avec la maîtrise du théorème de PYTAGORE. N. a choisi d'intégrer le foyer et a obtenu une notification CDAPH pour y résider dans l'attente d'une place en MAS ou en FAM, structure d'avantage adaptée à ses besoins. Le département financeur du foyer a octroyé des moyens supplémentaires sur 6 mois pour l'accompagner quotidiennement. Son arrivée a obligé l'équipe Foyer à revoir son organisation afin de répondre à ses besoins en termes de disponibilité et de vigilance médicale. Cette organisation s'est attachée à trouver des solutions au sein de l'équipe éducative et auprès de partenaires multiples aux compétences spécifiques comme la distribution de traitements par le cabinet infirmier, les soins d'hygiène corporelle et la vigilance médicale par le SSIAD.

Les missions du foyer se sont orchestrées de la façon suivante :

*Installation de N. dans le studio situé en face du bureau des éducateurs et des veilleurs de nuit,
Mise en place d'un cahier de liaison pour communiquer avec les partenaires extérieurs (infirmières, SSIAD)
Deux éducateurs au lieu d'un le week-end pour maintenir une dynamique collective,
Désignation d'une éducatrice coordinnatrice « santé » au foyer,
Désignation d'une accompagnatrice pour les RDV médicaux ,
Rapprochement avec l'équipe du SAJ pour le partage de nos observations.*

Avec le temps, des sorties ont pu s'envisager avec l'unité les week-end (pique-nique, médiathèque).

Cette période d'accueil a renforcé la cohésion de l'équipe éducative qui a répondu au mieux à cette situation d'urgence.

N. a trouvé un environnement sûr, avec de l'écoute et de la bienveillance, elle a repris confiance et a choisi de rentrer en famille.

Cette situation a permis de reconsidérer l'organisation du travail, dans l'optique d'accueillir un nouveau public, moins autonome, plus dépendant, et est venue alimenter la réflexion de l'équipe dans la mise en place des coordonnateurs/trices d'unité.



L'unité « Victor Hugo », unité d'apprentissage et de mise en situation :

Cette unité de vie est située dans un bâtiment en centre-ville. Elle se compose de 10 appartements de type T2 et d'une salle collective. Elle propose un environnement protégé pour l'acquisition de repères précis et durables, dans un cadre de vie de qualité. Elle permet de vivre individuellement ou en couple, tout en bénéficiant d'un soutien éducatif adapté.

C'est un lieu de mise en situation de vie autonome. Les appartements individuels sont l'opportunité pour des expériences concrètes dans la vie quotidienne. Les parties collectives favorisent « le savoir-vivre ensemble ». La présence des professionnels (une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et une Educatrice Spécialisée) n'est pas aussi constante et permanente que sur l'unité des Mâts mais les deux professionnelles sont présentes en appui pour renforcer les apprentissages et créer de l'ouverture. Elles accompagnent également les résidents à participer à la vie de « la ville » et à « devenir citoyen ».

L'objectif poursuivi par l'accompagnement sur cette unité repose sur la consolidation des apprentissages effectués sur l'unité des Mâts et sur l'élargissement de l'autonomie de la personne pour :

- L'organisation de son cadre de vie,
- La gestion de son budget,
- Ses démarches personnelles (soins, administratif...),
- Son environnement social et ses centres d'intérêts de proximité,
- Le développement de ses facultés à entrer en relation avec autrui, à apprendre à être acteur dans la cité.

La démarche éducative consiste à laisser aux résidents la gestion de leur vie quotidienne, en proposant une intervention en réponse aux besoins manifestés, observés ou exprimés. Les rencontres avec les éducatrices (une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, une Accompagnante Educative et Sociale et une Educatrice Spécialisée) se font de manière régulière et à la demande, soit du résident, soit des éducatrices, selon les éléments définis avec le résident dans son Projet Personnalisé.

Un exemple d'accompagnement individuel / intégration sur l'Unité Victor Hugo relaté par la Conseillère en Economie Sociale et familiale :

Voiturette et autonomie :

Courant 2022 T a obtenu son permis AM et a fait l'acquisition d'une voiturette. Tout ce qui a gravité autour de cet événement a été festif : le code, le permis, la recherche d'un véhicule, les visites chez les fabricants, l'achat, la livraison et l'arrivée sur le lieu de vie.

Les échanges avec la famille furent nombreux. Le véhicule attendait dans leur garage que T rentre pour lui faire la surprise. Cette étape dans sa vie de jeune adulte a été capitale, source d'autonomie, synonyme de liberté, une ouverture vers l'extérieur.

Quelques rayures et/ou petits incidents n'ont pas entamé le moral de T qui s'est promis de faire davantage attention. T entend que sa sécurité est prioritaire à toutes autres choses et que sa voiture reste une acquisition à soigner.

Le véhicule de T a modifié son quotidien et par ricochet celui de certains de ses camarades qu'il a transporté rapidement. T, d'un naturel sympathique et généreux, a ainsi véhiculé nombreux de ses collègues de travail sur le chemin de l'ESAT.

Il a fallu échanger avec T sur la juste utilisation de son véhicule, sur la vigilance à maintenir pour l'intérêt que sa voiturette représentait dans ses relations...



Un exemple d'accompagnement individuel R. au quotidien sur l'unité Victor Hugo :

Avec le temps, on a vu R ancrer sa vie sur l'unité VICTOR HUGO. R est attaché aux repères spatio-temporels sur l'ensemble de la semaine. R a trouvé son équilibre et une forme de plénitude depuis son arrivée il y a deux ans. R est très ritualisé, met un point d'honneur à respecter les temps clés de l'unité. Cela structure sa journée, apaise son esprit et le valorise. Il est donc toujours à l'heure pour le départ aux courses des lundis soirs. Ses menus sont souvent prêts et écrits sur un cahier auquel il reste fidèle. Avec le temps, ils ont un peu varié mais R s'autorise des fantaisies seulement s'il invite une éducatrice ou un éducateur à manger car il peut compter sur son aide. Le mardi, tous les 15 jours également, il lave ses draps, ils sont pliés le lendemain avec l'éducateur/trice. R s'appuie sur un planning affiché chez lui. R fait avec soin son ménage collectif et n'a jamais besoin de rappel. Il a le sens du « devoir », entend le mot mission comme synonyme d'engagement. Il participe aux réunions, peut prendre la parole pour exprimer une demande, une requête. R rentre tous les week-end en famille. Il a obtenu son permis AM mais ne fait pas encore les trajets avec sa voiturette restée chez ses parents. Il est donc véhiculé par sa mère les vendredis soirs, elle le ramène au travail les lundis matin.

Grâce à une présence rassurante et contenant, R a pu de nombreuses fois, modifier ses habitudes, s'adapter aux changements et, R a beaucoup progressé. Il participe aux week-ends à thème sans rentrer en famille ou faire des sorties exceptionnelles sans frustration. R nous a souvent étonnés par la souplesse dont il a pu faire preuve en cours d'année. Il s'est autorisé des plaisirs qui auraient été impossibles à envisager à son arrivée au Foyer.

R est donc en capacité à présent de dire oui à des projets extérieurs, signe d'une plus grande confiance en lui et d'un champs de vision plus large.



Les soirées jeux de l'unité Victor Hugo : un exemple de temps collectif :

Sur l'unité Victor Hugo sont organisées régulièrement des soirées jeux. Les résidents qui le souhaitent viennent au collectif et nous partageons aussi un repas à emporter.

Au fil de ces soirées chaque résident a trouvé sa place. Certains se sont posés comme spectateurs aux premières soirées puis petit à petit tout le monde s'est mis à participer. Nous avons pour cela acheté un jeu collaboratif autour des aliments et de la cuisine qui a permis de mettre en route les premières soirées et de permettre à chacun de participer à sa mesure.

Aujourd'hui les soirées jeux sont devenues un rituel et l'achat de nouveaux jeux à chaque Noël permet de redynamiser le groupe. Un résident prend également plaisir à acheter des jeux qu'il aime apporter lors de ces soirées afin de les faire découvrir aux autres.

Les jeux sont laissés à disposition au collectif ainsi, les résidents, s'ils le souhaitent, peuvent se retrouver pour un jeu de société.



Depuis quelques mois nous avons ouvert les soirées jeux à certains résidents de l'unité Mably que nous sentons isolés, les anciens résidents reviennent donc avec plaisir participer aux soirées avec leurs anciens voisins !

Les soirées jeux permettent aux personnes de partager un moment ensemble, d'échanger sur ce qu'ils aiment, de s'amuser. Nous nous rendons compte que les soirées jeux régulières permettent aux personnes d'être de plus en plus à l'aise dans la compréhension et le respect des règles. Il nous semble important de maintenir cette régularité qui a permis, au moins d'être à l'aise dans le groupe et de trouver sa place sans peur du jugement ou de l'échec. Perdre et ne pas réussir font partie du jeu comme gagner et ça arrive à chacun... éducateurs comme résidents !

L'unité « Mably », unité de promotion à l'autonomie et d'intégration sociale mais aussi unité sur laquelle certains peuvent rester et bénéficier d'un accompagnement renforcé :

L'unité Mably est celle des logements situés dans le diffus, en centre-ville, en milieu ordinaire, tout en restant rattachés au Foyer. Cette unité comprend également un bureau de proximité au sein duquel sont basés deux professionnels qui accueillent en ce lieu les résidents de l'unité et qui interviennent également chez les résidents de manière ciblée. C'est l'unité de rattachement de 10 résidents vivant seuls, en couple ou en colocation dans des appartements indépendants situés en ville.

Lorsque les résidents ont pu développer leurs capacités d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne de manière durable, ils ont la possibilité d'être admis sur cette unité.

Sur l'unité Mably, l'accompagnement des résidents repose de manière globale sur :

- Le développement d'un processus de vie autonome, de la capacité à vivre seul,
- L'amélioration des compétences et des acquis,
- Le développement des capacités de la personne à créer et entretenir des relations sociales, à s'intégrer socialement dans la cité,
- L'acquisition des outils permettant d'assurer sa propre sécurité,
- La préparation du résident vers un passage en milieu ordinaire avec ou sans suivi par un service d'accompagnement à la vie sociale,
- L'accompagnement de la personne dans son projet de vie,
- La recherche de mobilité,
- La gestion et la compréhension des charges locatives et énergétiques.

L'unité « Mably » est donc un lieu d'expérimentation d'une vie « en autonomie », en réponse à des résidents aptes à vivre seuls. L'accompagnement est davantage basé sur un ancrage du résident dans son environnement et dans la vie locale. Il permet dans le cadre du dispositif d'accompagnement évolutif de préparer un projet de sortie du Foyer et de vérifier que les apprentissages sont acquis et maintenus quand la présence de l'accompagnant se fait moindre.

Pour autant, certains résidents s'inscrivent durablement sur cette unité et bénéficient d'un accompagnement renforcé en fonction de leurs besoins sur une ou plusieurs thématiques comme « l'estime de soi » avec une éducatrice ou encore le soin en partenariat avec le secteur médical et infirmier, l'entretien du logement avec un CESF...

Exemple d'accompagnement renforcé d'une résidente de l'unité Mably :

P est une jeune femme de 32 ans qui vit sur l'unité Mably depuis plusieurs années et qui travaille à la SERDA. Ses journées commencent tôt. Avec d'autres travailleurs, elle assure des tournées de distribution de boissons et snacks pour des machines mises à disposition dans des entreprises tous secteurs confondus.

P. est rattachée à l'unité MABLY et occupe un logement seule, un peu excentré sur BEAUREPAIRE. Elle peut compter sur les visites régulières de deux éducatrices qui veillent à ses besoins et se tiennent disponibles pour des temps d'échanges informels ainsi que sur ses retours réguliers en famille les week-ends.

Malgré cette relation de proximité, P a pu exprimer son mal être à plusieurs reprises. L'état de son logement, son comportement, ses baisses de moral, ont confirmé l'urgence à agir. La psychiatre, la psychologue, la cheffe de service, les éducatrices ainsi que les parents (qui sont aussi les curateurs) se sont mis en relation pour intervenir dans des délais rapides. Il a été décidé un accompagnement renforcé « hygiène et bien être » pour aider P. à prendre soin d'elle. Une éducatrice lui rend donc visite tous les 15 jours à domicile afin de lui proposer les outils adaptés et des conseils avisés : accompagnement chez l'esthéticienne, prise de contact avec une diététicienne, séance de relaxation sur mesure, photo langage pour libérer la parole, équithérapie, participation au GEM pendant ses congés, sport en salle, sophrologie. L'éducatrice la conseille sur les achats de produits d'hygiène et sur le choix de ses vêtements. Tous ces paramètres assurent à P. une valorisation de sa personne tout en la mettant actrice de ses choix. La cohérence avec la famille, se traduit par un lien régulier, de proximité et de confiance. Cela rassure P. car le lien familial est très important pour elle. Nous prévoyons un bilan pour confirmer la pertinence des outils exploités jusque là. P. pourra à nouveau s'exprimer sur la thématique de l'hygiène et du bien être, aidée d'un photo langage, afin d'évaluer son estime d'elle-même.



Exemple d'accompagnement sur Mably :

C est une femme de 48 ans. Elle fait partie de l'unité Mably depuis 2019.

Sur Mably, les journées de C sont assez rythmées. C se rend au travail à l'ESAT et pratique différentes activités en soirée tel que la poterie, la piscine et la sophrologie. Les week-ends, C aime bien les sorties entre amis et reçoit régulièrement du monde chez elle. C est une résidente qui passe régulièrement au bureau des éducateurs de Mably pour demander de l'aide notamment sur la compréhension et lecture de son courrier, la prise de rendez-vous médicaux ou encore la réservation de ses vacances.

L'unité Mably, permet l'accompagnement des personnes accueillies dans des logements indépendants situé dans la ville. Mably est la dernière unité du parcours évolutif sur le foyer vers le milieu ordinaire. Ce dernier palier permet d'assurer aux personnes un sentiment de sécurité et de garder un lien permanent avec le foyer en cas de besoin même si la présence éducative se fait moindre.

En effet sur cette unité, les personnes ont déjà acquis diverses compétences en matière d'organisation de son cadre de vie, de gestion de la vie quotidienne et dans diverses démarches personnelles tels que le soin, l'administratif et le maintien du lien social.

L'accompagnement des éducateurs sur l'unité Mably, consiste à maintenir ces compétences et à leur apporter des outils complémentaires afin qu'ils puissent s'en resservir seul après leur sortie du foyer.

Ces dernières années, le projet personnalisé de C a été marqué par son passage de l'unité Victor Hugo à Mably. Depuis, C. nous fait part de son évolution : « Depuis que je suis sur Mably, j'ai davantage pris confiance en moi, je n'ai plus peur de vivre seule et je me sens bien ».

Cette année, l'un des nouveaux axes d'apprentissages de C est de l'accompagner dans la gestion de ses dépenses grâce à un outil : un cahier de compte. Pour cela nous la rencontrons une à deux fois par mois au bureau pour faire le point. Cet apprentissage a besoin d'un suivi régulier afin qu'elle puisse progresser et finir par maîtriser son budget sur le long terme.

L'appartement « Yves Pagneux », un habitat protégé visant au maintien du bien-être :

Dans l'attente de l'évolution du cadre bâti du foyer qui permettra de dédier une unité entière à l'accompagnement des personnes ayant besoin d'un accompagnement plus contenant, 3 résidents cohabitent dans un logement spacieux au centre-ville de Beaurepaire. Ces trois personnes étaient auparavant logées sur l'unité des Mâts.

Il s'agit :

- D'une femme, âgée de 27 ans ayant séjourné auparavant dans un studio de l'unité des Mâts sans avoir pu envisager d'accéder à une autre unité. Ses capacités cognitives et ses troubles du comportement ne lui permettent pas pour l'heure d'envisager un parcours évolutif vers le milieu ordinaire. L'équipe travaille à une stimulation au long cours en vue du développement progressif de l'autonomie de la résidente.
- D'une femme, âgée de 39 ans, « rapatriée » de l'unité Victor Hugo sur l'unité des Mâts suite à l'évolution de sa maladie (épilepsie) et en raison de ses troubles psychiques se manifestant notamment par de l'hypocondrie et de l'anxiété. Dans cette situation l'équipe contient la perte d'autonomie.
- D'une jeune femme âgée de 22 ans ayant séjourné sur les mats, elle a trouvé un mieux être sur l'appartement Yves Pagneux par un accompagnement de proximité. Son manque de maturité ne lui permet pas pour l'instant d'envisager un parcours évolutif, cependant un temps passé sur cet appartement collectif lui permettra de rejoindre une unité d'apprentissage. Dans cette situation l'équipe travaille également à une stimulation au long cours en vue du développement progressif de l'autonomie de la résidente.

Ce logement comprend une cuisine, un salon et une salle de bains communs et 3 grandes chambres individuelles meublées avec les effets personnels des résidentes. Elles bénéficient d'un accompagnement très étayant leur permettant de pallier leur perte de capacités, dans un climat calme, contenant et sécurisé, tout en gardant le profit de vivre en logement extérieur en relative autonomie.

Pour cela, deux professionnelles (l'une AES et l'autre monitrice éducatrice en alternance) se relaient tous les jours de la semaine pour :

- Prendre le temps avec chacune de « faire avec » mais aussi parfois « faire à la place de »,
- Préparer et prendre les petits déjeuners les matins, ainsi que les repas collectifs du soir,
- Médiatiser et réguler les relations entre elles,
- Organiser le quotidien de chacun et impliquer le plus possible la personne en fonction de ses capacités,
- Veiller à ce qu'elles ne se mettent pas en danger,
- Accueillir et mettre en place les services externalisés (Aide-Soignante, Infirmières...),
- Proposer des activités de détente,
- Veiller à la tenue et à l'hygiène quotidienne de chacun,
- Assurer une présence rassurante.

Exemples d'accompagnements sur l'appartement collectif Yves Pagneux :

A est une femme de 39 ans arrivée sur l'appartement Yves Pagneux en 2017 lors de sa création. Elle vit en colocation avec deux autres camarades. Le logement est situé en centre-ville, dispose de trois chambres et d'espaces collectifs partagés.

Les éducateurs sont présents tous les soirs de la semaine pour permettre à chacun d'évoluer dans un cadre rassurant. A est de nature volontaire, investie. Elle a besoin de proximité, d'une présence éducative soutenue et de se sentir en sécurité. En cela, l'unité répond à ses besoins quotidiens. Elle aime profiter de ses moments pour participer aux activités proposées ce qui lui permet de maintenir ses liens sociaux, et également pouvoir profiter de temps de repos supplémentaires sur son lieu de vie et investir d'avantage ce lieu. Au sein du logement, A. prend part de manière active aux différentes tâches quotidiennes collectives. Pour que chacun puisse trouver sa place dans le déroulement de ses tâches il a été instauré un planning qui définit les tâches que chacun a à réaliser sur une semaine et cela change chaque semaine. Cela permet une équité pour tous et un partage des tâches. Elle apprécie particulièrement le temps de préparation du repas collectif le soir avec l'éducateur, elle est souvent porteuse d'idées recettes. A est très ritualisée et a besoin de repères spatio-temporels pour sa semaine. Elle bénéficie d'un temps partagé entre le SAJ (service d'accueil de jour) et de son travail à l'ESAT. A. se rend au SAJ les lundis et les mardis toutes la journée, et à l'ESAT les mercredis, jeudis et vendredis matin. Les temps de repos sont essentiels pour A.. La situation géographique de l'appartement lui permet de profiter de ses moments de repos pour faire ses courses personnelles, tous ses trajets sont effectués à pieds.

Pour l'accompagnement d'A. nous sommes en lien avec de nombreux partenaires : les infirmières qui effectuent un passage quotidien le matin pour la distribution du traitement et laissent le traitement du soir qu'A. prend en autonomie, les médecins vers lesquels nous l'orientons régulièrement, ainsi que le kinésithérapeute pour ses problèmes de dos et de genou(elle s'y rend tous les jeudis en taxi, qu'elle réserve elle-même en autonomie). Nous sommes en lien aussi avec l'entraîneur de Hand-ball adapté : les entraînements sont tous les lundis, activité qu'elle apprécie beaucoup.



Une journée type d'un résident d'Yves Pagneux décrite par un éducateur de l'unité :

Dans l'appartement Yves Pagneux 3 jeunes femmes vivent en colocation. L'unité s'organise autour de moments collectifs mais aussi individuels. Il y a un roulement à la semaine qui permet une bonne répartition des tâches.

Le planning s'organise autour des activités de chacune.

Par exemple, le jeudi soir, dans un premier temps, il y a la réunion collective. Celle-ci réunit les éducatrices et les résidentes de l'unité, elle permet de pouvoir prendre un temps d'échange ensemble et de discuter sur les différents points d'organisation des activités et sorties à venir, de préparer les menus et de prévoir le planning de présence des éducateurs pour la semaine à venir.

Un temps pour remplir le planning journalier d'une résidente, c'est un tableau blanc sur lequel nous inscrivons la date du lendemain, la présence éducative et également le déroulement de la journée. Cela lui permet d'avoir des repères dans le temps.

Dans un deuxième temps, il y a la partie ménage des chambres, avec chacune en fonction des besoins repérés : rangement, poussière, aspirateur et lavage des sols. Pour certaines, ces tâches sont réparties sur plusieurs jours dans la semaine pour alléger le temps passé à cette activité.

Le troisième temps est le temps du repas : il y a la réalisation du repas, le jeudi, nous cuisinons ensemble, c'est aussi le moment de partager et d'échanger sur les anecdotes et projets du week-end de chacune.

Après le repas il y a les services collectifs : débarrasser la table, faire la vaisselle, passer le balai... Chacune connaît sa tâche grâce au planning.

Ensuite, il est possible à la demande des résidentes et en fonction de leur fatigue du jour d'organiser une activité.

Cela peut être une activité créative, un moment de relaxation, un film ou un temps d'échange.

Ce temps est adapté en fonction des demandes et des besoins.

III. LA POPULATION ACCOMPAGNEE : DONNEES STATISTIQUES ET ANALYSE :

DONNEES STATISTIQUES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ACTIVITE DU FOYER :

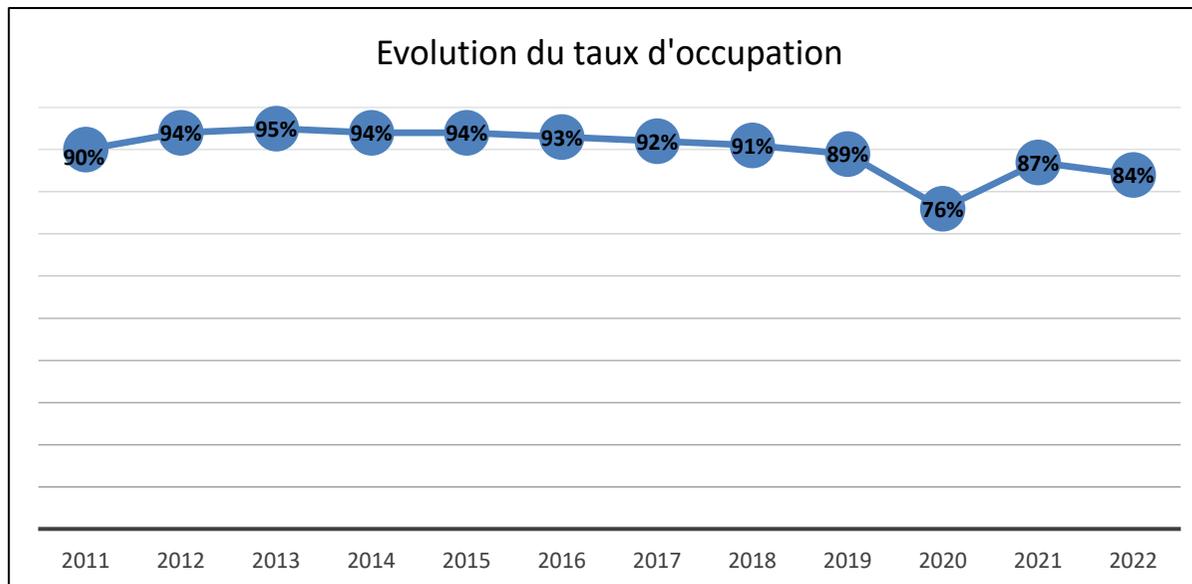
Le Foyer est ouvert 365 jours par an, 24h/24.

Au 31/12/2022, l'effectif était de 31 résidents

Sur l'année 2022, le foyer a accueilli 36 résidents en file active.

Taux d'occupation :

On note depuis 2015 une diminution légère et régulière du taux d'occupation à l'exception de l'année 2020 dont le chiffre de 76% s'explique par le retour en famille de nombreux résidents pendant le confinement. L'absentéisme ponctuel des résidents permet d'expliquer l'évolution à la baisse du taux d'occupation.



L'absentéisme s'explique par :

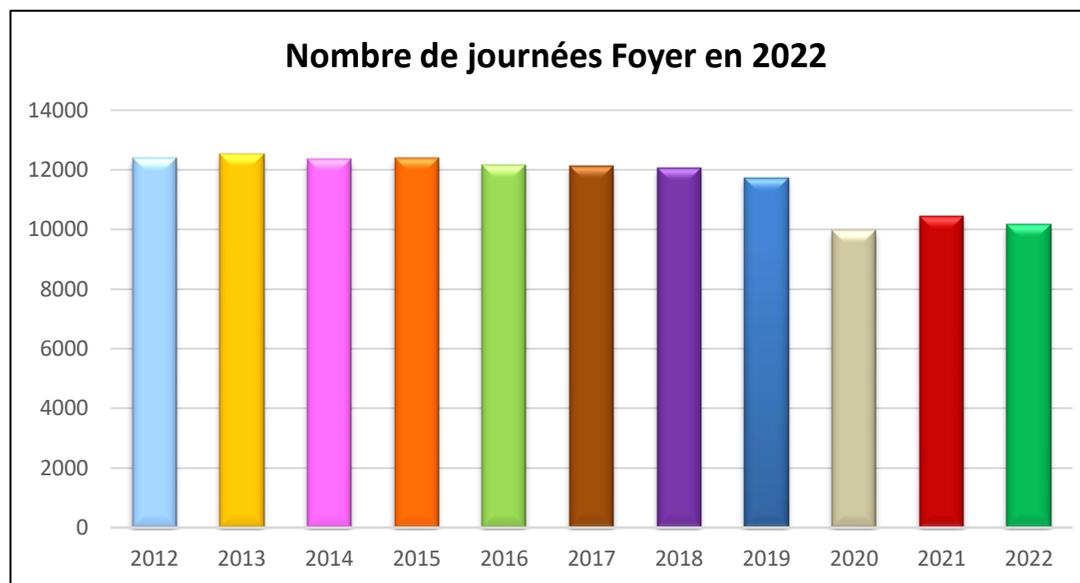
L'augmentation des retours en famille de ces dernières années notamment avec pour certains résidents la mise en place d'accueils progressifs (en demi-semaine) pour des jeunes sortants d'établissement pour enfants qui étaient très angoissés par la séparation familiale au moment de l'admission ou pour un accueil en temps partagé foyer / famille en raison des troubles de la personne. Le fait que ces dernières années, le nombre de journées d'hospitalisation ait augmenté significativement est une des conséquences de l'évolution des troubles des personnes accueillies qui, pour certaines, présentent des troubles psychiques et ont besoin de faire des séjours en clinique.

Nature des absences des résidents sur le Foyer	2019	2020	2021	2022
Retours en famille	674	1799	492	900
Vacances à l'extérieur	260	183	300	74
Hospitalisation	104	111	250	105
Suspensions hébergement	20	0	0	0
total	1058	2093	1042	1079

Nombre de journées :

Le fait que l'unité des Mâts qui est l'unité d'accueil et d'apprentissage sur laquelle les résidents sont admis, accueille également des résidents qui ne sont pas en capacité, du fait de l'évolution de leur maladie ou du vieillissement d'être hébergés sur une autre unité, entrave le processus d'admission. Nous n'avons pas suffisamment de places sur les unités collectives pour répondre à la fois aux besoins des résidents nouvellement admis ainsi qu'aux besoins de ceux qui sont « rapatriés » ou restent sur les unités collectives en raison du cadre plus contenant et sécurisé qui y est proposé. Nous sommes vigilants dans la gestion des entrées/sorties, de manière à réduire également les journées de carence d'occupation des logements. Compte tenu du phénomène décrit cela ne suffit pas. Seule la création d'une nouvelle unité permettra de faire augmenter le nombre de journées.

12 390 journées en 2012
12 535 journées en 2013
12 355 journées en 2014
12 406 journées en 2015
12 158 journées en 2016
12 123 journées en 2017
12 055 journées en 2018
11 733 journées en 2019
9 974 journées en 2020
10 453 journées en 2021
10 155 journées en 2022

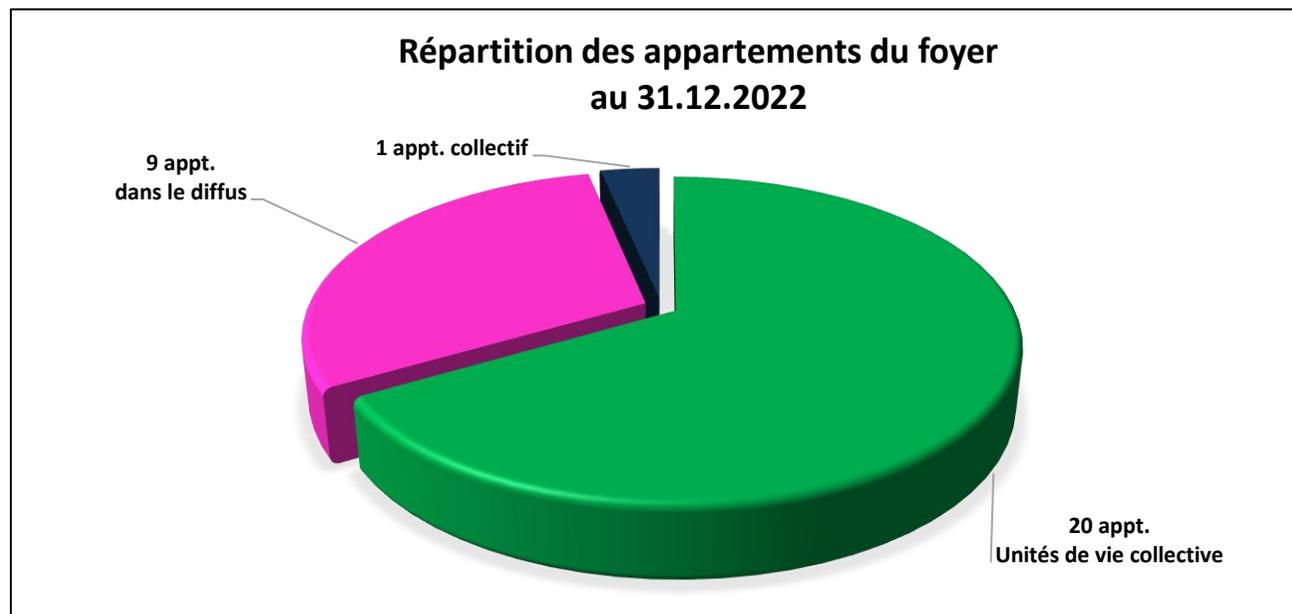


Répartition des résidents sur les unités du foyer :

Répartition sur les unités collectives et dans le diffus :

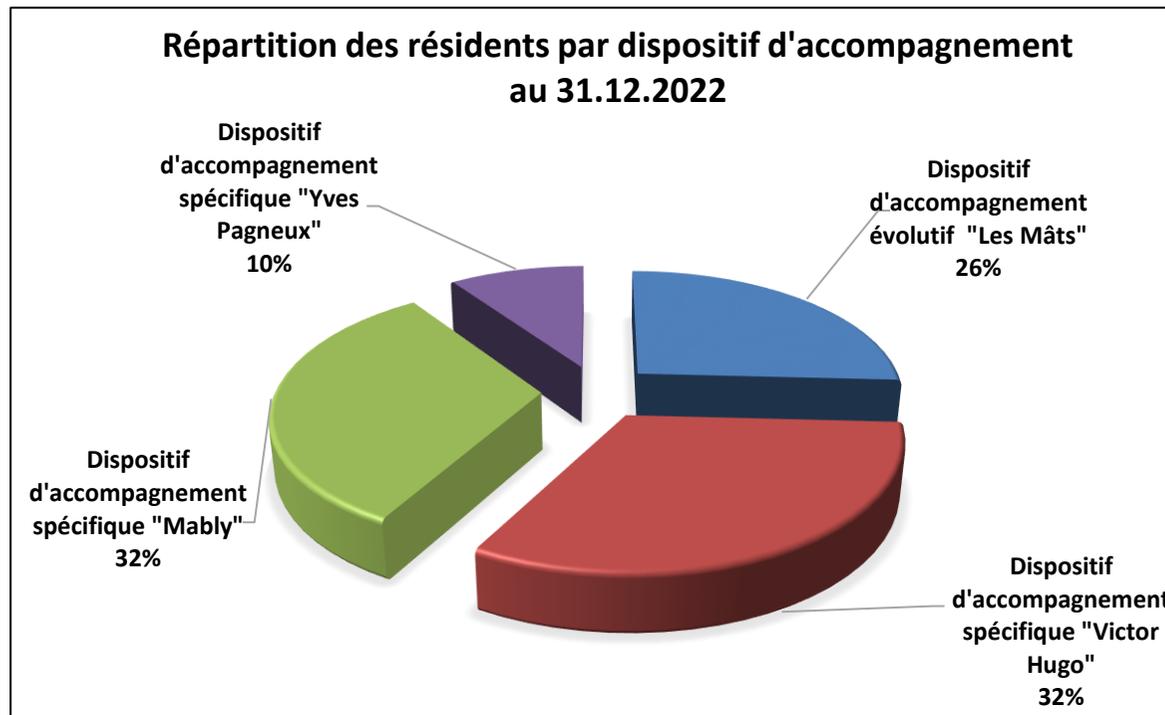
Le Foyer dispose au 31/12/2022 de :

- 20 appartements répartis sur les deux unités de vie collective (8 studios et 2 T2 sur les Mâts, 10 T2 sur Victor Hugo).
- 9 appartements dans le diffus (Mably) dont 2 occupés par des couples.
- 1 appartement collectif.



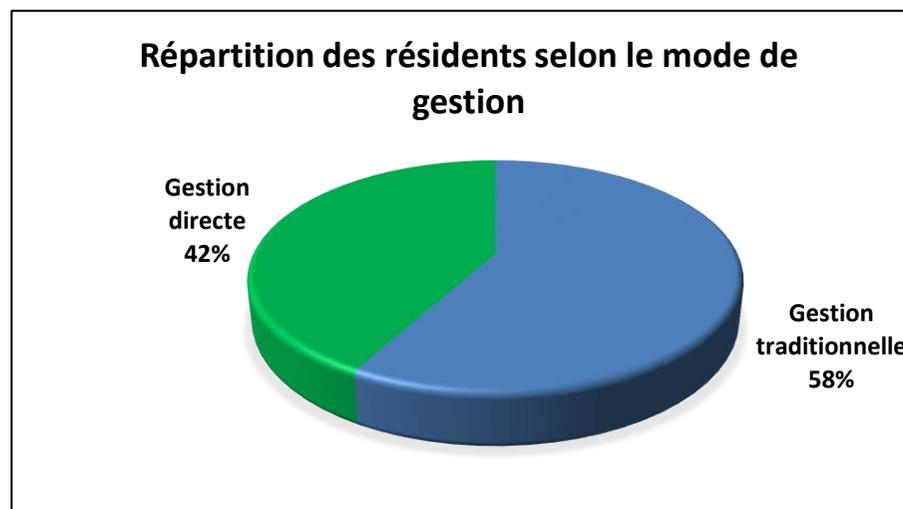
Répartition de l'effectif des résidents par unité d'hébergement au 31/12/2022 :

- Nombre de résidents accompagnés sur le dispositif accompagnement évolutif « Les Mâts » : 8
- Nombre de résidents accompagnés sur le dispositif accompagnement spécifique « Victor Hugo » : 10
- Nombre de résidents accompagnés sur le dispositif accompagnement spécifique « Mably » : 10
- Nombre de résidents accompagnés sur le dispositif accompagnement « Yves Pagneux » : 3



Mode de gestion :

- Nombre de résidents en gestion directe : 13
- Nombre de résidents en gestion traditionnelle : 18



En application du Règlement Départemental de l'Aide Sociale, le résident participe à ses frais d'hébergement sous l'une des deux formes suivantes :

- *La gestion traditionnelle sur les deux unités collectives :*

L'Établissement prend en charge la totalité des frais d'hébergement et d'entretien du résident. Le résident participe à son hébergement en fonction de ses ressources (revenus du travail, indemnités journalières, Allocations Adultes Handicapés). Ce mode de gestion est celui qui est communément appliqué pour les résidents des deux unités de vie collective.

- *La gestion directe pour l'unité « Mably » (appartements dans le diffus) ainsi que pour l'appartement collectif « Yves Pagneux » :*

(article 4.2.1.1/5 Exonération du Règlement départemental d'Aide Sociale) :

Le résident conserve l'ensemble de ses ressources et prend en charge l'intégralité de ses dépenses. Ce mode de gestion est appliqué pour les résidents rattachés à l'unité de vie Mably (celle des logements dans le diffus).

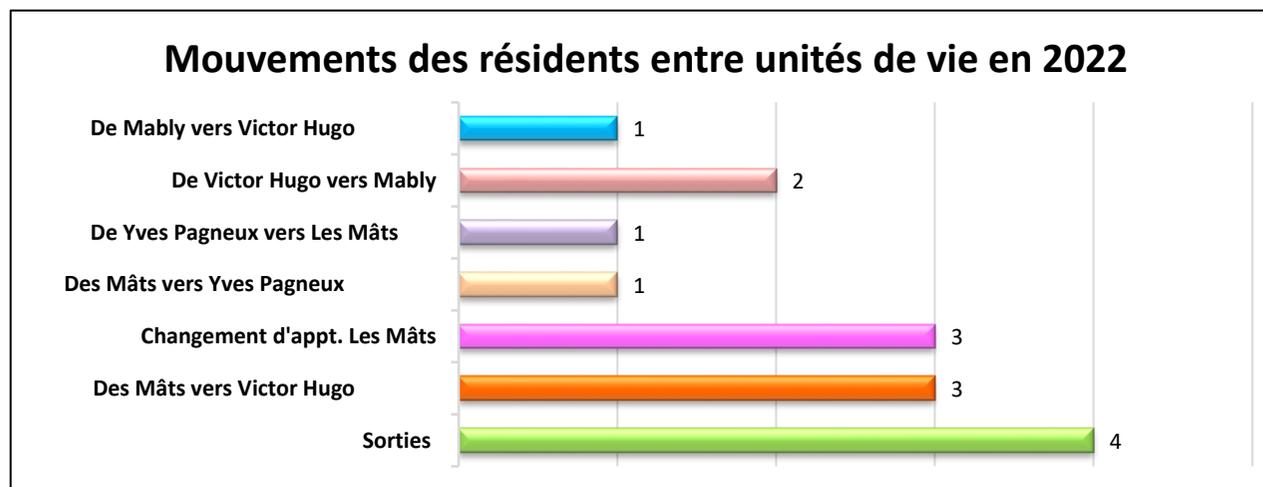
Mouvements des résidents entre unités et vers l'extérieur :

Les déménagements des résidents entre unités et vers les logements extérieurs au Foyer font partie de leur accompagnement vers une vie davantage autonome. Le projet du Foyer avec deux dispositifs d'accompagnement éducatif et quatre formules d'habitat favorise l'adaptation des prestations proposées aux résidents en fonction de leur évolution.

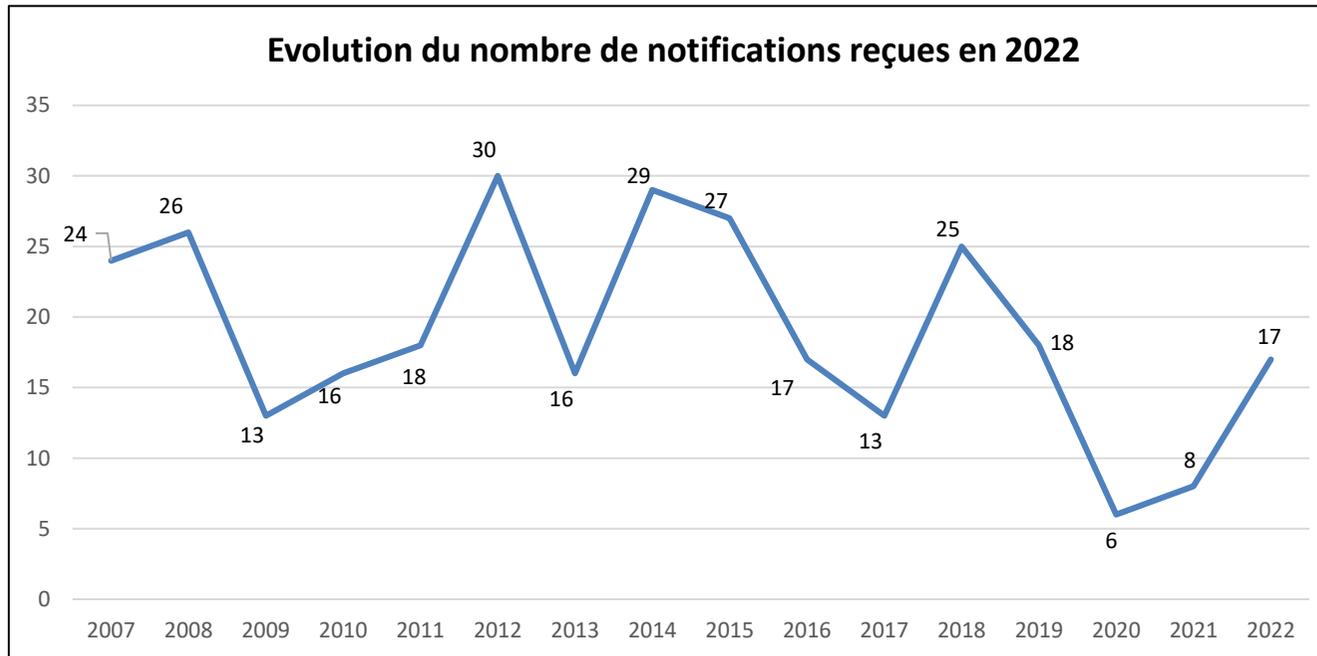
Ces déménagements répondent donc aux attentes des résidents qui y sont préparés et qui les vivent généralement comme des rituels de passage. Cependant, un renforcement de l'accompagnement des résidents par l'équipe éducative, avant, pendant, et après ces périodes de changement, est nécessaire pour canaliser les inquiétudes et les angoisses.

Les déménagements entraînent également une mobilisation importante de l'équipe en termes :

- D'organisation matérielle,
- D'aménagement des appartements,
- D'accompagnement dans les achats d'équipements (sur l'unité des Mâts, l'ensemble du mobilier et des équipements est fourni, puis progressivement les résidents s'équipent au fil des déménagements vers l'unité Victor Hugo puis vers l'unité Mably et enfin vers des logements extérieurs, ce qui leur permet de lisser leurs achats dans le temps).
- Démarches administratives : états des lieux, changement d'adresse, dossiers CAF, passage de la gestion traditionnelle à la gestion directe (sur ce point, il est nécessaire d'accompagner notamment les résidents dans la gestion de leur budget...).



Notifications Foyer reçues de la CDAPH :



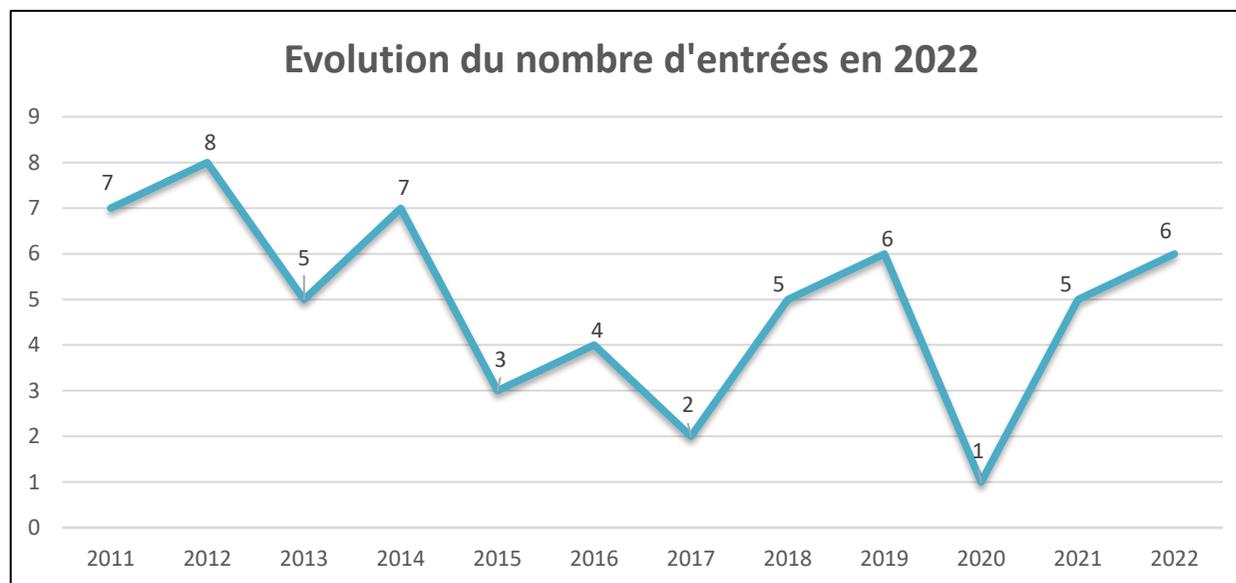
Admissions 2022 :

Les admissions sur le Foyer d'Hébergement des personnes en situation de handicap, sont fonction des places disponibles et du dossier CDAPH de la personne. Après réception de la notification FOYER, les personnes sont reçues pour une visite de l'Établissement et une rencontre avec la Cheffe de Service, la Psychologue et la Directrice. Leurs dossiers de candidature passent en commission d'admission et sont ensuite placés en liste d'attente. Par ailleurs, en 2022, nous avons réalisé 9 bilans d'évaluation que nous avons transmis à la MDA afin de demander le renouvellement d'orientation.

6 entrées en 2022

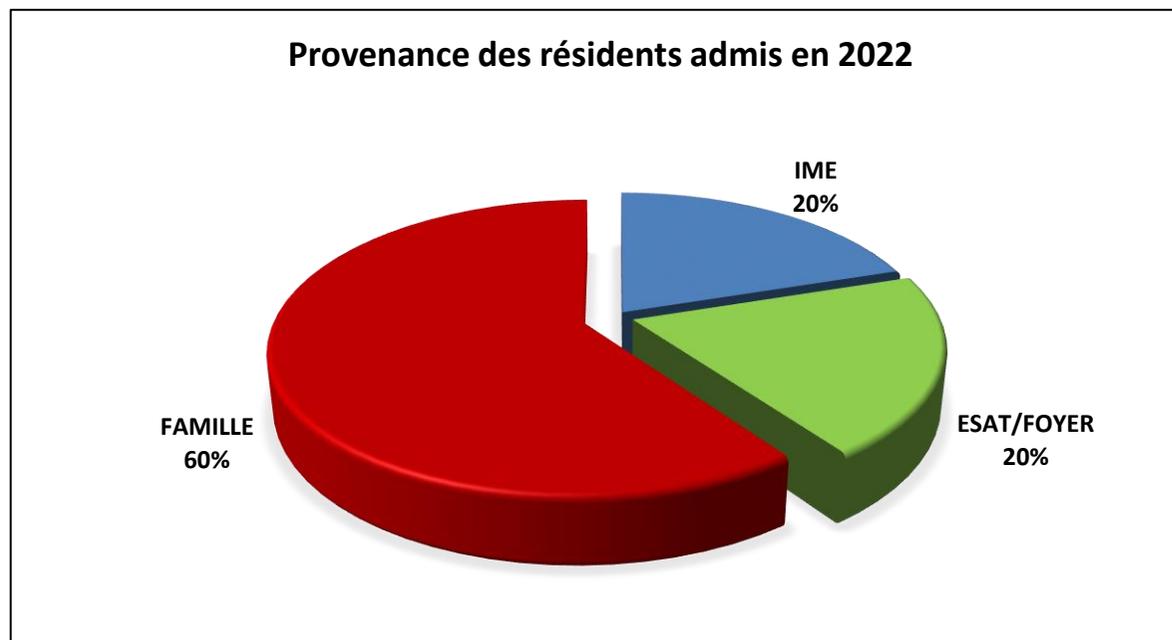
Evolution du nombre d'entrées :

Nombre d'entrées en 2011 : 7
Nombre d'entrées en 2012 : 8
Nombre d'entrées en 2013 : 5
Nombre d'entrées en 2014 : 7
Nombre d'entrées en 2015 : 3
Nombre d'entrées en 2016 : 4
Nombre d'entrées en 2017 : 2
Nombre d'entrées en 2018 : 5
Nombre d'entrées en 2019 : 6
Nombre d'entrées en 2020 : 1
Nombre d'entrées en 2021 : 5
Nombre d'entrées en 2022 : 6



Durée moyenne d'attente pour les personnes admises en 2022 après réception par l'Etablissement de la notification : 10 mois.

Provenance des résidents admis en 2022 :



Age des résidents admis en 2022 :

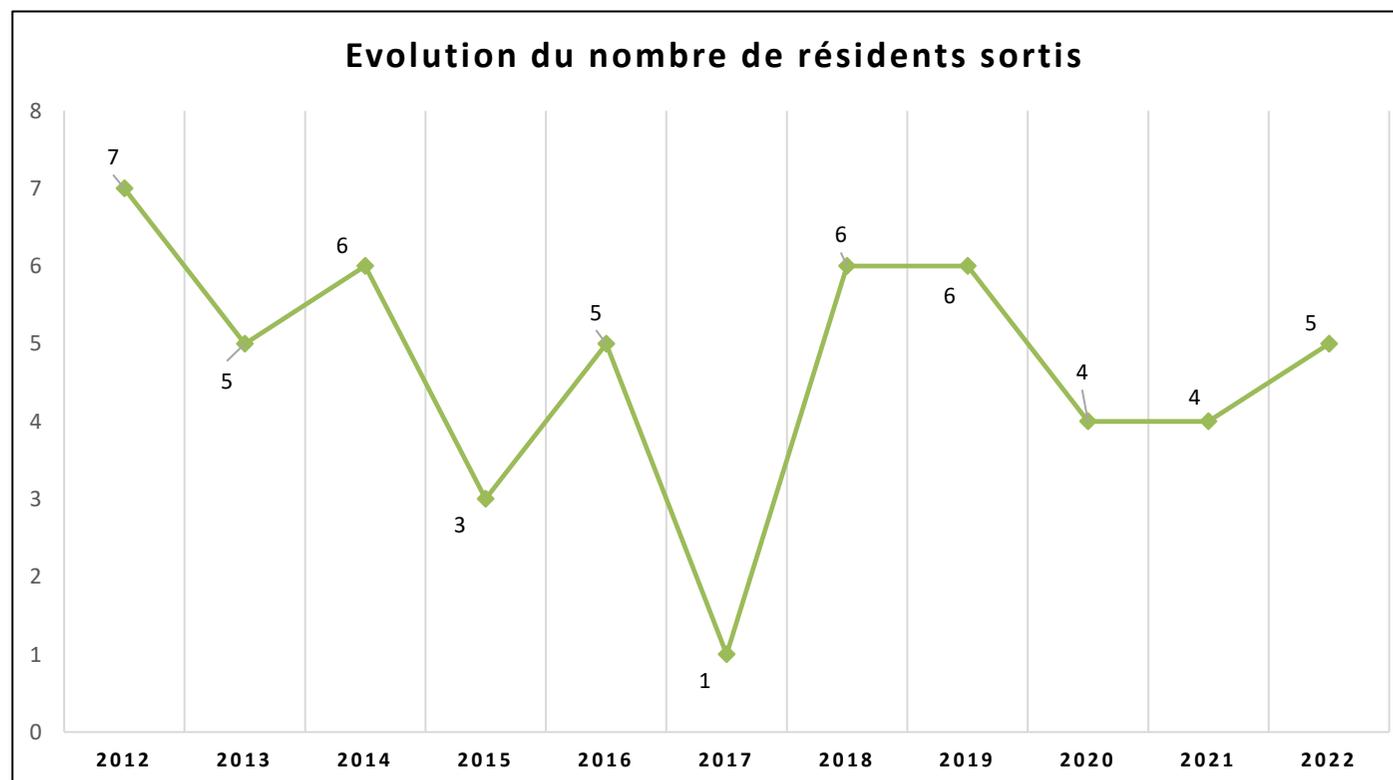
- 1 résident de 20 ans
- 2 résidents de 21 ans
- 1 résident de 23 ans
- 1 résident de 35 ans
- 1 résidente de 36 ans

Sorties 2022 :



Evolution du nombre de sorties :

- En 2012 : 7
- En 2013 : 5
- En 2014 : 6
- En 2015 : 3
- En 2016 : 5
- En 2017 : 1
- En 2018 : 6
- En 2019 : 6
- En 2020 : 4
- En 2021 : 4
- En 2022 : 5



Destination des résidents sortis en 2022 :

5 résidents sont sortis du Foyer en 2022.

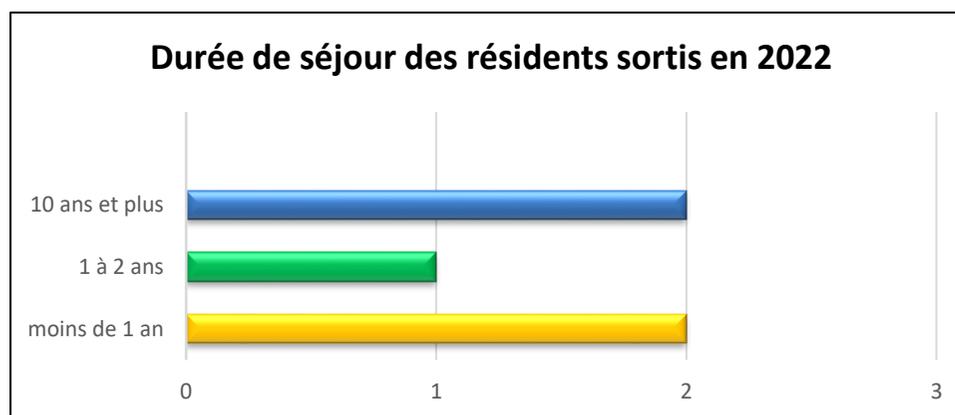
Leurs destinations sont les suivantes :

- Vers logement ordinaire sans suivi SAVS : 2
- Famille : 3

La diminution du nombre annuel de sorties vers le milieu ordinaire s'explique par l'évolution de la population qui au-delà de la déficience intellectuelle présente des troubles associés qui viennent ralentir voire entraver pour certains le processus d'accompagnement vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

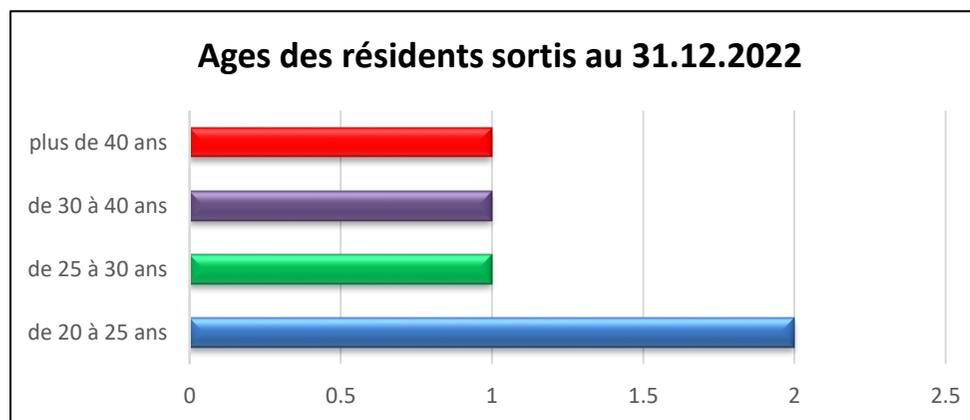
Durée de séjour des résidents sortis en 2022 :

- Plus de 10 ans : 2
- De 1 à 2 ans : 1
- Moins de 1 an : 2



Age des résidents sortis en 2022 :

- de 20 à 25 ans : 2
- de 26 ans à 30 : 1
- de 31 à 40 ans : 1
- plus de 40 ans : 1



Accueil de 3 stagiaires en 2022 :

En offrant la possibilité aux personnes en situation de handicap, notamment d'effectuer un stage en ESAT et en Foyer, nous contribuons à les accompagner vers leur projet d'avenir.

Nous permettons aux IME/IMPRO ou dispositif accompagnant des adultes autistes ou handicapés psychiques d'appuyer les demandes d'orientation en ESAT. Il est fréquent que ces stagiaires soient par la suite orientés par la CDAPH dans les Etablissements.

Grâce au stage, un premier travail de découverte mutuelle peut être réalisé rendant ainsi plus confortable une intégration par la suite.

Par ailleurs, l'accueil en Foyer pendant les stages ESAT permet de répondre aux problèmes de transport des stagiaires quelques fois éloignés géographiquement, et n'ayant pas de moyens personnels de transport pour venir à l'ESAT. Il s'avère que l'absence de place d'hébergement sur le Foyer est un réel frein dans la réalisation de certains stages à l'ESAT.

Pour autant, profitant d'un logement libéré par une sortie et avant qu'un nouveau résident soit admis, nous avons pu accueillir 3 personnes pour un stage d'un à deux mois sur l'année 2022.

En SEPTEMBRE, nous avons accueilli JK pour un deuxième stage en provenance de sa famille. Ce stage lui a permis de se resocialiser progressivement et de reprendre une vie professionnelle.

En novembre, AH ouvrière de l'Esat a été accueilli en urgence au foyer en vue d'une admission suite à sa séparation d'avec son mari.

En décembre, JK provenant de l'IME a été accueilli au foyer en vue de son admission pour un stage d'un mois.

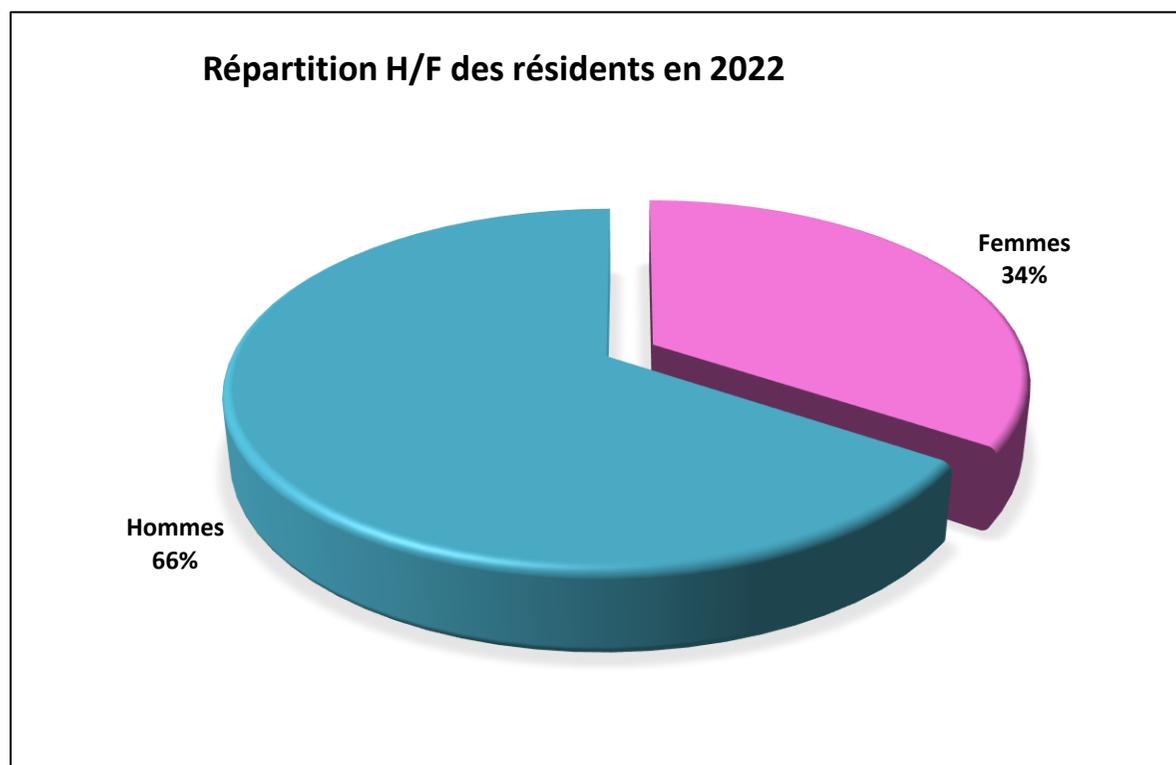
	Nombre de journées d'accueil en stage
Stage JK.	40
Stage MC.	19
Stage A.H	44
Total	103

ANALYSE DE LA POPULATION :

Les statistiques sont basées sur les données qui concernent l'ensemble des résidents qui ont séjourné au foyer au cours de l'année 2022 soit 36 personnes.

Sexe des résidents en 2022 :

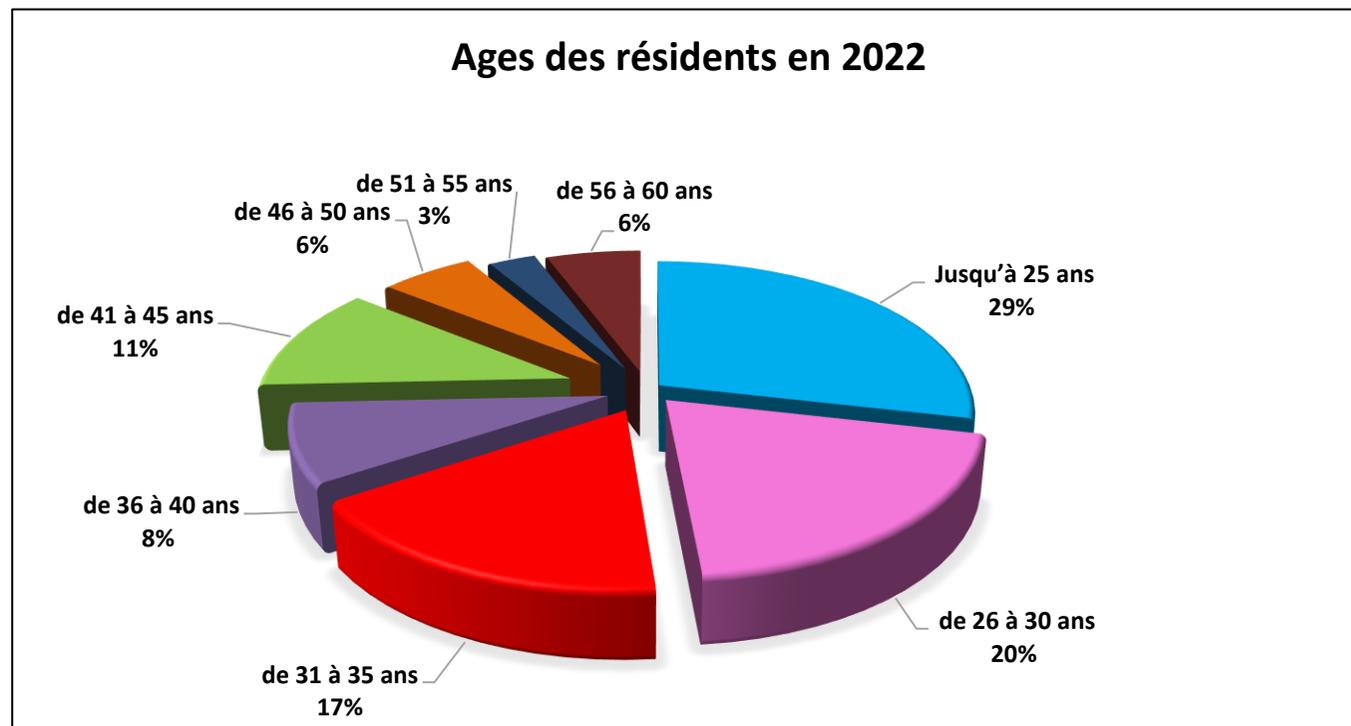
- 23 hommes, soit 66% de l'effectif.
- 13 femmes, soit 34% de l'effectif.



Age des résidents en 2022 :

La répartition par tranche d'âge

- Jusqu'à 25 ans : 11
- De 26 à 30 ans : 7
- De 31 à 35 ans : 5
- De 36 à 40 ans : 4
- De 41 à 45 ans : 4
- De 46 à 50 ans : 2
- De 51 à 55 ans : 1
- De 56 à 60 ans : 2
- De 60 ans et plus : 0



L'âge moyen des résidents du Foyer pour l'année 2022 est de 33 ans.

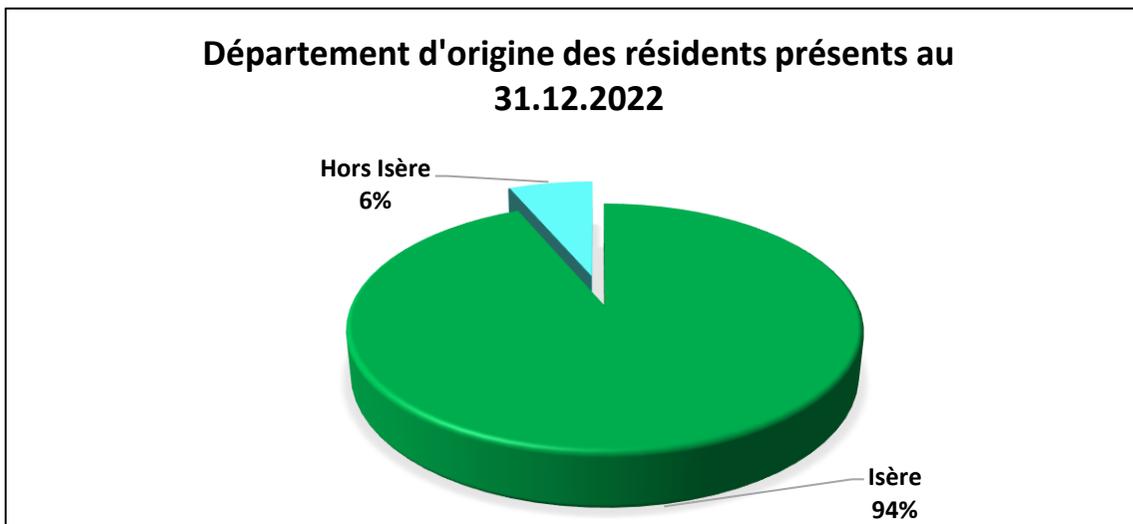
Le plus vieux est âgé de 58 ans.

Le plus jeune est âgé de 21 ans.

Le Foyer d'Hébergement continue à accueillir majoritairement un public jeune, voire très jeune, puisque 29 % des résidents ont moins de 25 ans et 20 % ont entre 26 et 30 ans soit 45 % âgés de moins de 30 ans. A noter cependant que 5 résidents sont âgés de plus de 46 ans ce qui nécessite aussi une adaptation des réponses proposées à un public vieillissant.

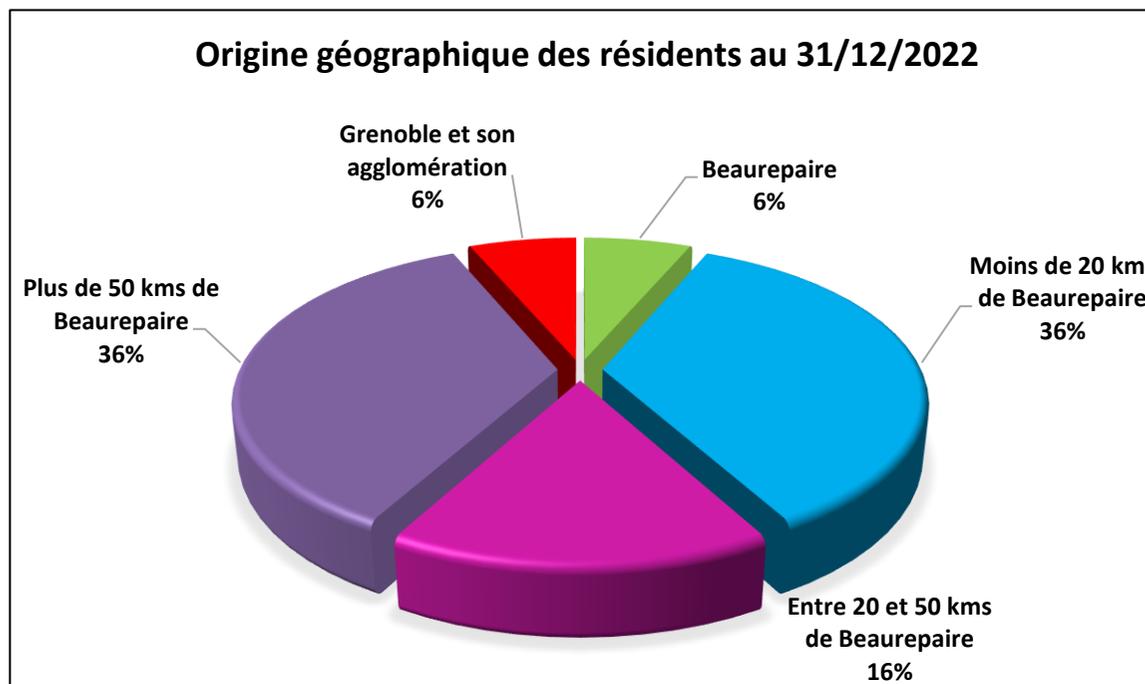
Origine géographique des résidents :

Isère : 28 résidents
Hors Isère : 3 résidents (Drôme)



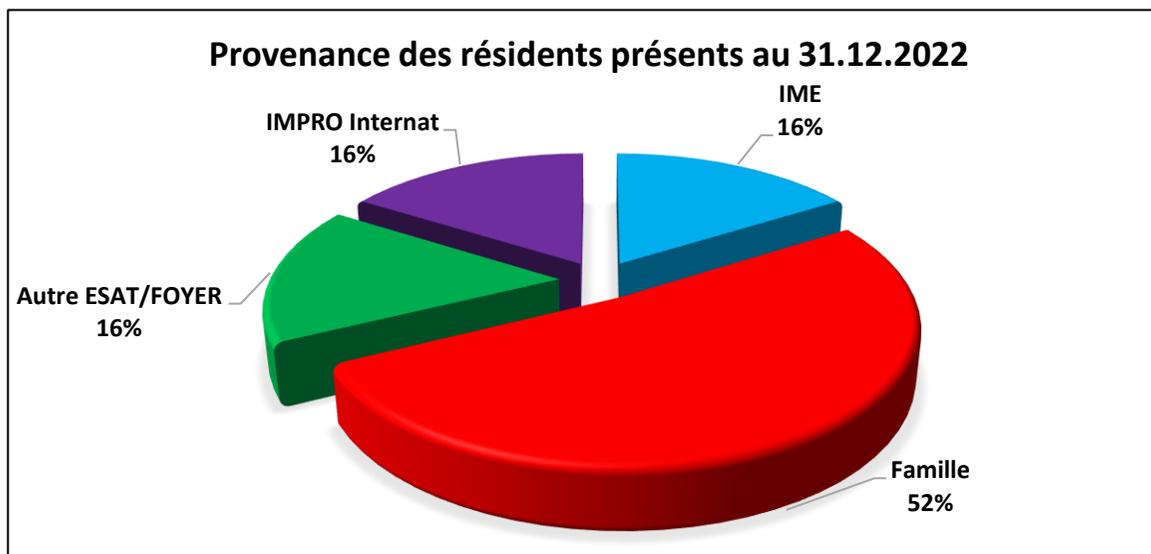
Eloignement géographique du lieu d'origine des résidents par rapport à Beaurepaire :

- Beaurepaire : 2
- Moins de 20 km de Beaurepaire : 11
- Entre 20 et 50 km de Beaurepaire : 5
- Plus de 50 km de Beaurepaire : 11
- Grenoble et son agglomération : 2



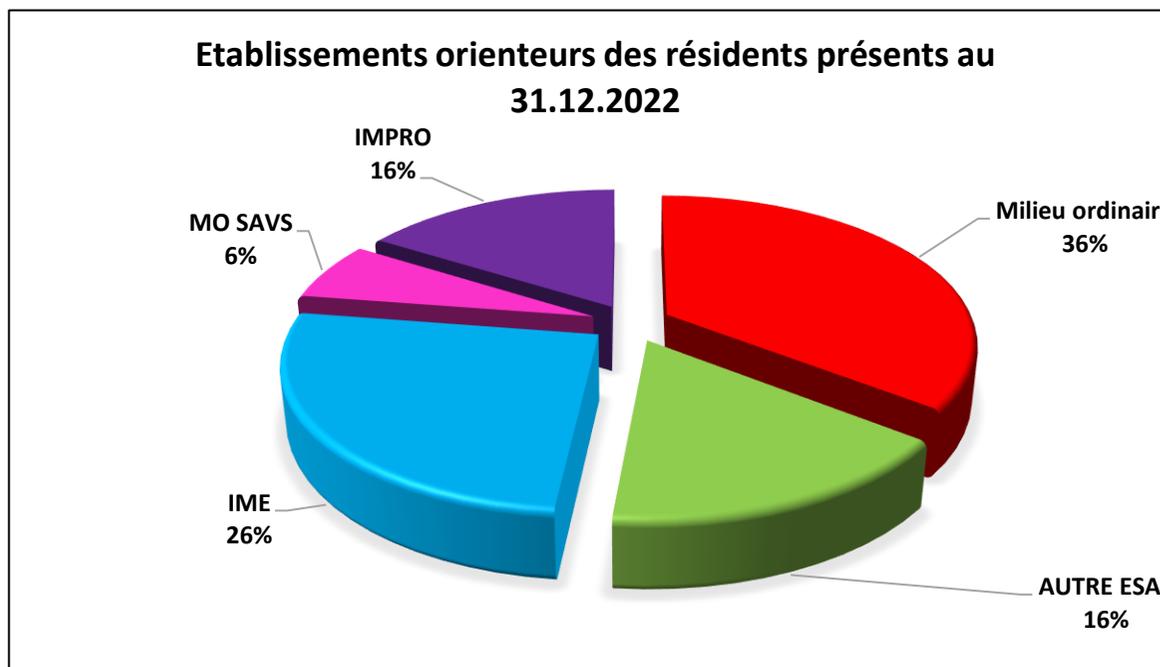
Provenance des résidents :

IME	5
IMPRO Internat	5
Famille	16
Autre ESAT/ FOYER	5



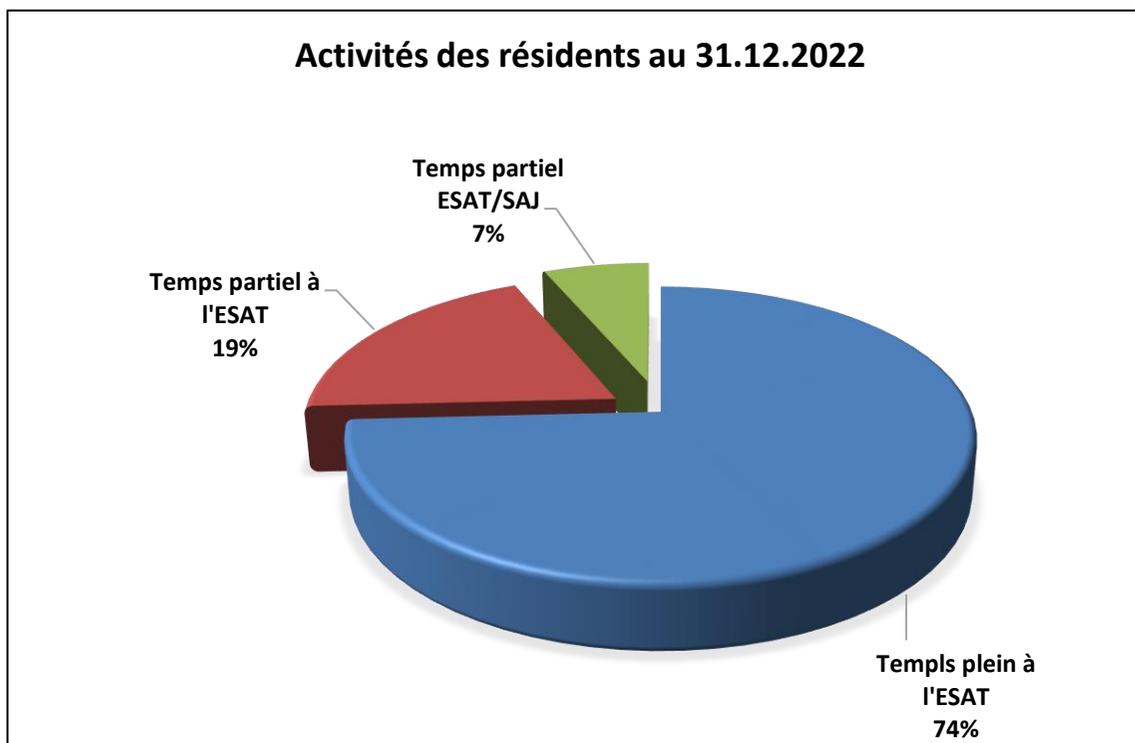
Etablissements orienteurs :

Milieu ordinaire	11
AUTRE ESAT	5
IME	8
MO SAVS	2
IMPRO	5



Activité des résidents au 31/12/2022 :

Temps plein à l'ESAT :	23
Temps partiel à l'ESAT :	6
Temps partiel ESAT / SAJ :	2



L'évolution de la maladie et/ou l'avancée en âge amènent certains résidents à quitter progressivement leur travail en partageant leur activité professionnelle avec du temps SAJ. D'autres ne sont plus du tout en capacité de s'inscrire au travail et attendent leur réorientation ; les délais d'admission étant devenus très longs. Dans l'attente, ils résident sur le foyer et fréquentent le SAJ comme c'est actuellement le cas d'une résidente. 3 résidentes du foyer fréquentaient le SAJ en 2022 :

- Pour 1 d'entre elles, il s'agit d'un temps partagé ESAT/SAJ
- L'autre résidente qui fréquente le SAJ est sortie de l'ESAT, en raison d'une invalidité. Bien qu'ayant des notifications en foyer de vie elle souhaite continuer à résider sur le Foyer, dans son environnement de vie à Beaufort.
- Une résidente fréquente le SAJ à temps plein, et a été accueillie et accompagnée par l'équipe éducative sur le foyer en 2022.

Données médico-sociales :

Statistiques élaborées à partir de l'effectif présent au 31/12/2022 soit 31 personnes accompagnées.

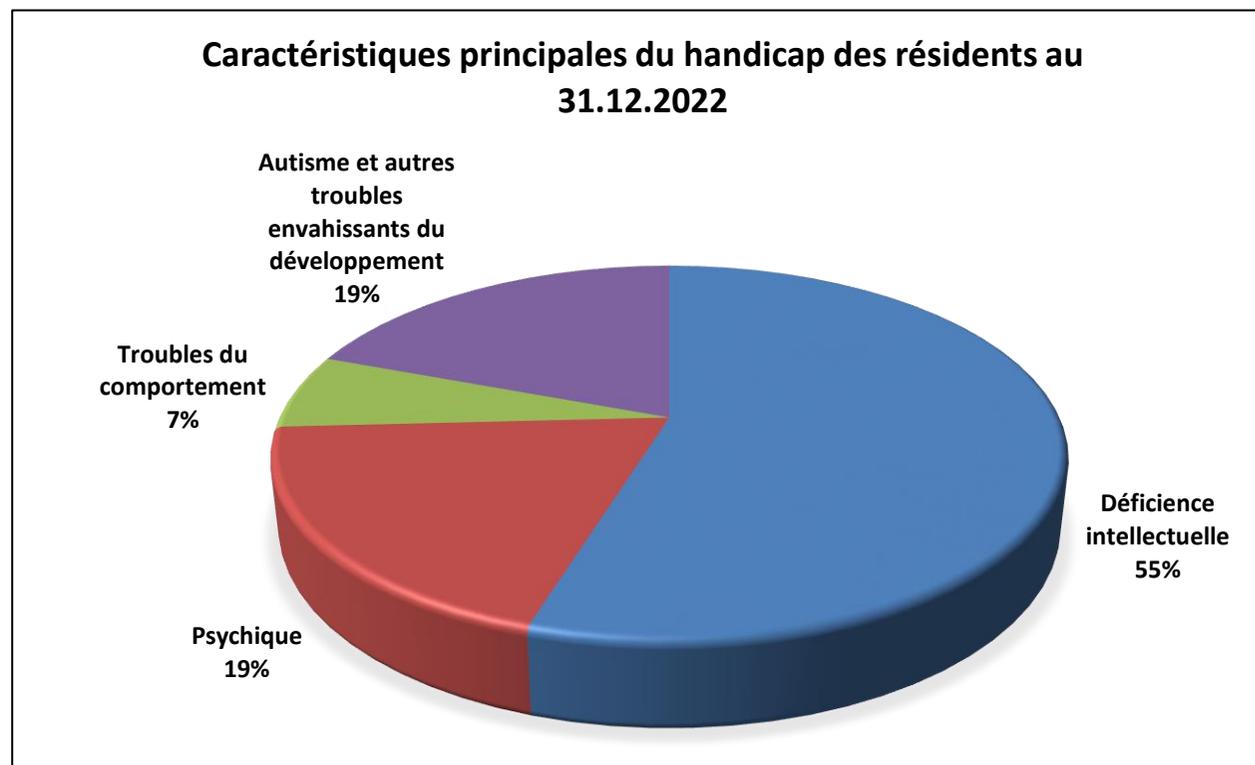
Caractéristique principale du handicap :

Déficience intellectuelle : 16

Troubles psychiques : 7

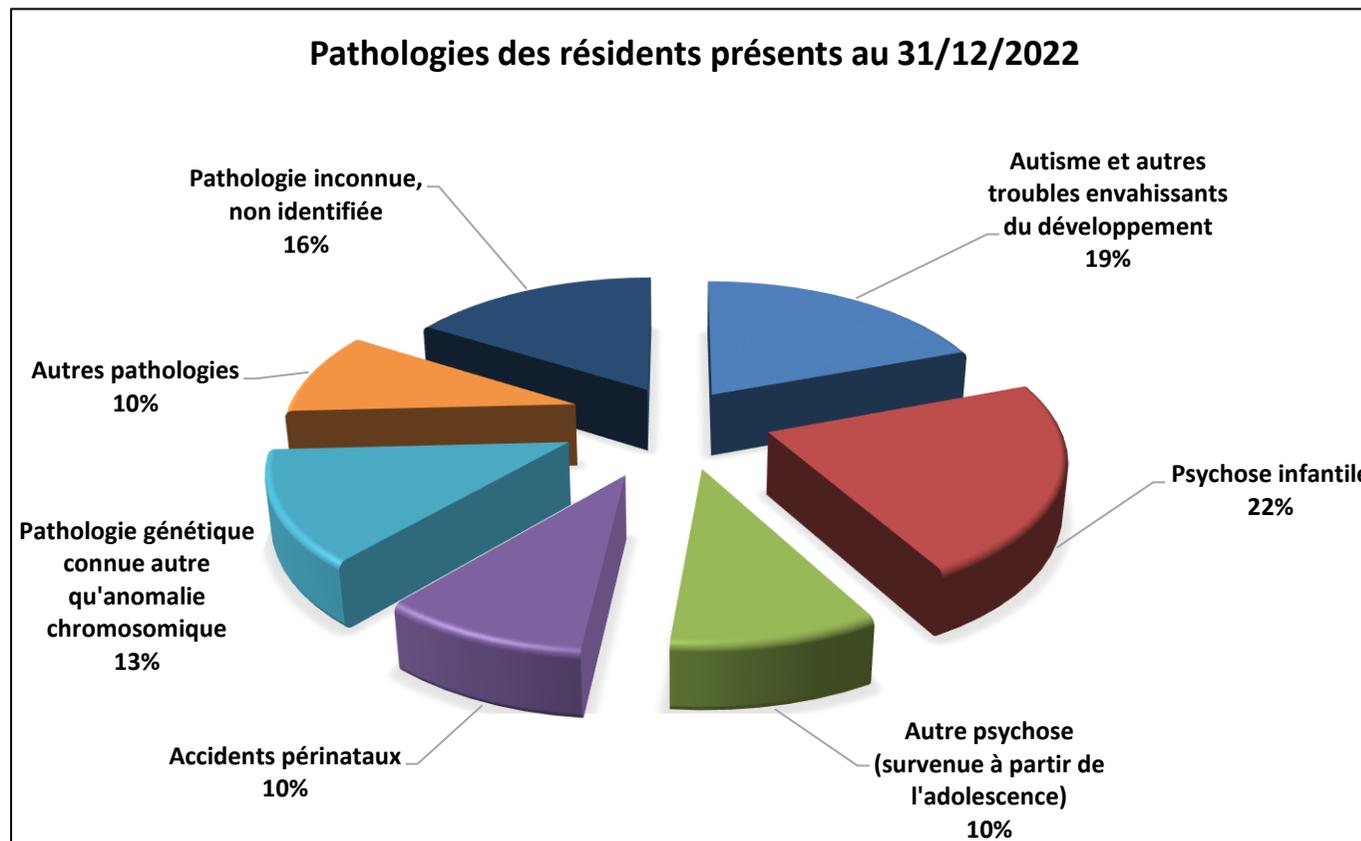
Troubles du comportement : 2

Troubles du spectre autistique : 6

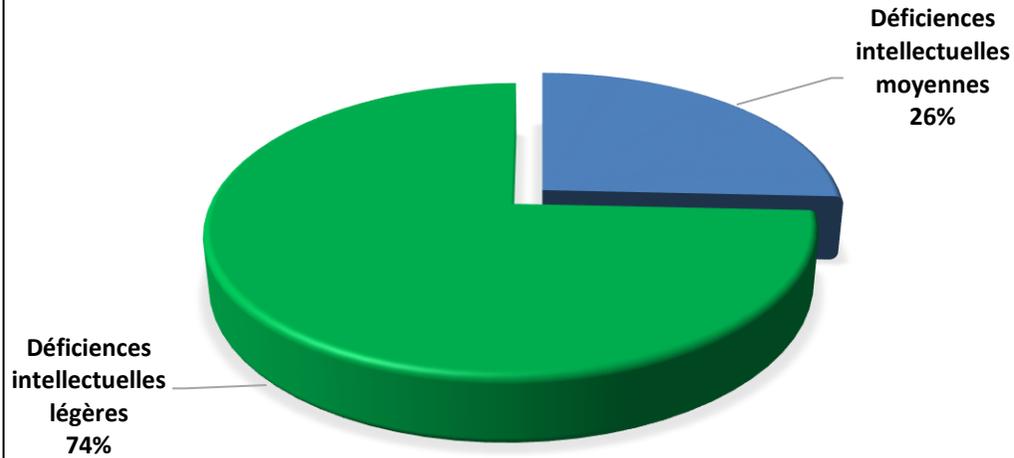


Pathologies :

- Autisme : 6
- Psychose infantile : 7
- Autre psychose : 3
- Accidents périnataux : 3
- Pathologie génétique autre : 4
- Autre pathologie : 3
- Pathologie inconnue, non identifiée : 5

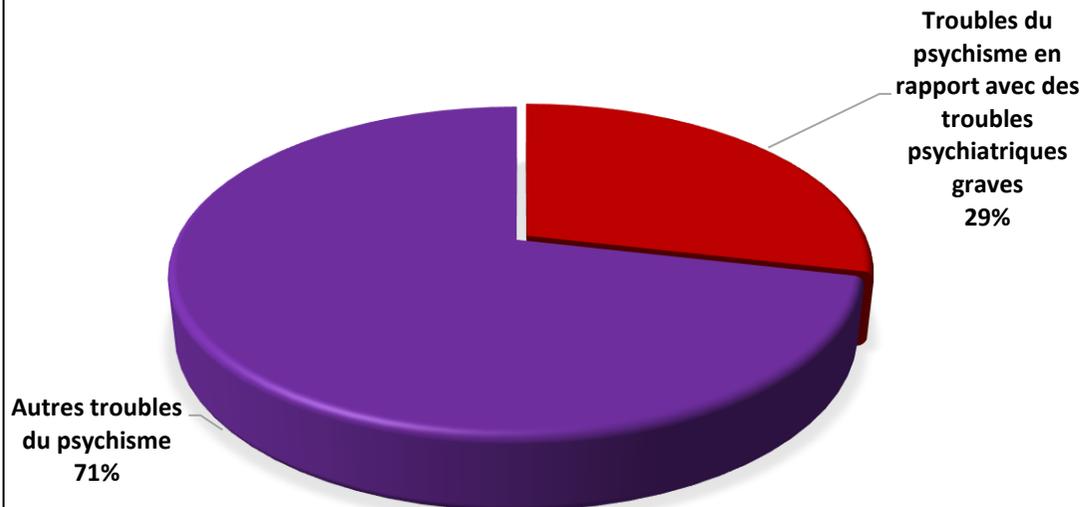


Types de déficiences intellectuelles des résidents au 31.12.2022



Parmi 16 personnes présentant une déficience intellectuelle, 12 ont un retard mental léger, 4 ont un retard mental moyen.

Nature des Troubles du psychisme des résidents au 31.12.2022

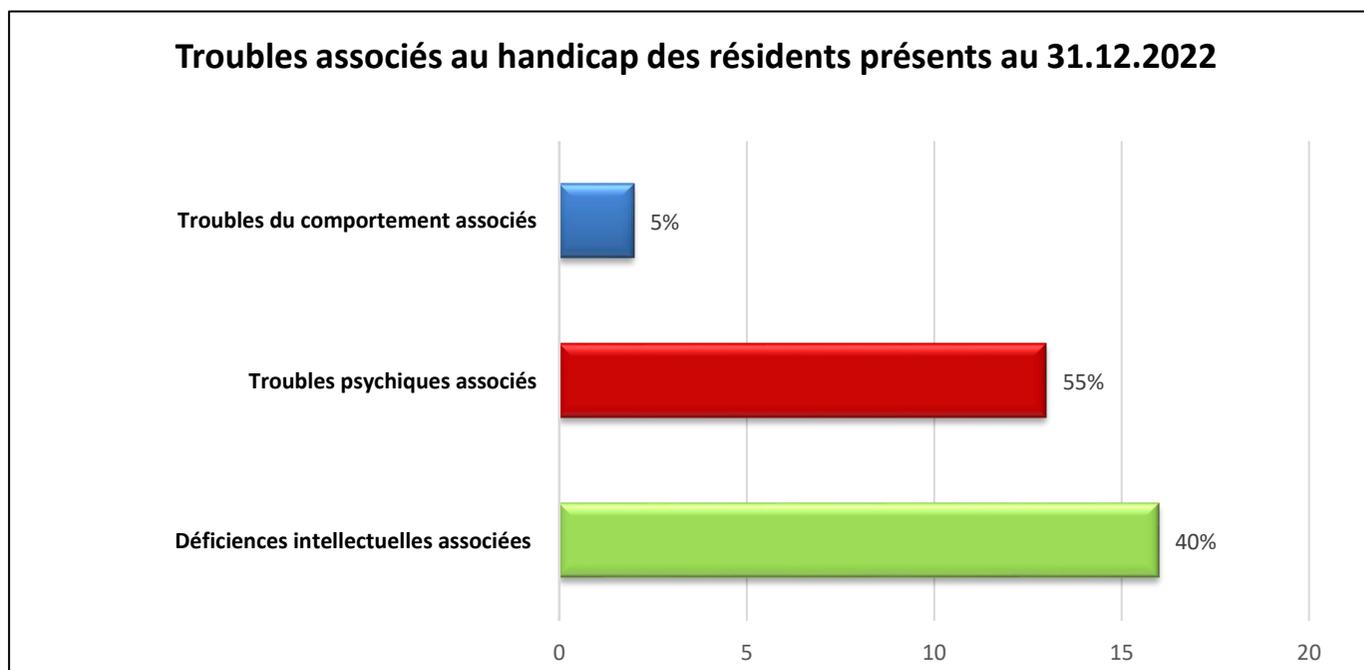


Parmi 7 personnes présentant des troubles psychiques principaux, 2 ont des troubles du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves, 5 ont d'autres troubles du psychisme ;

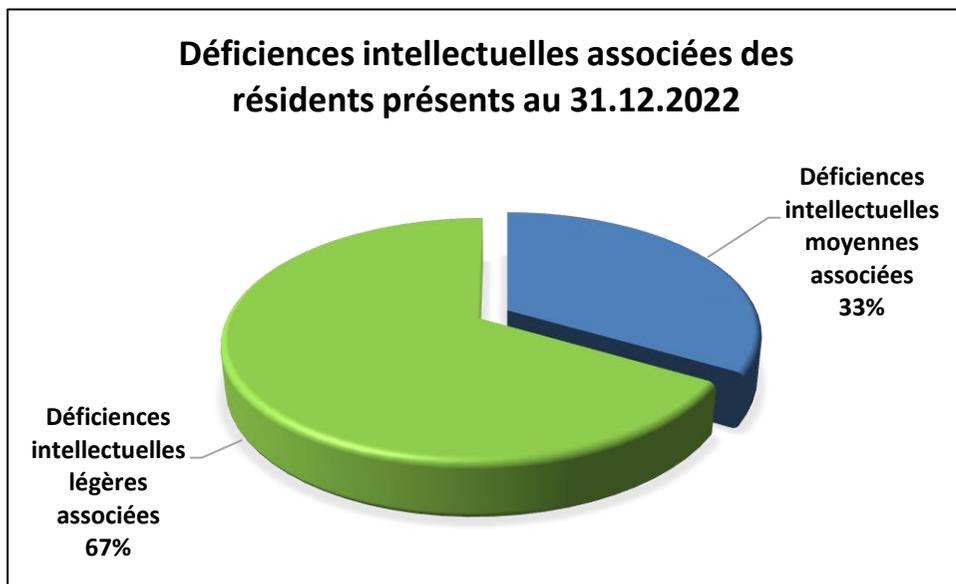
Troubles associés au handicap principal :

Au 31/12/2022, la population accueillie présente les caractéristiques principales ci-dessus accompagnées des troubles associés suivants :

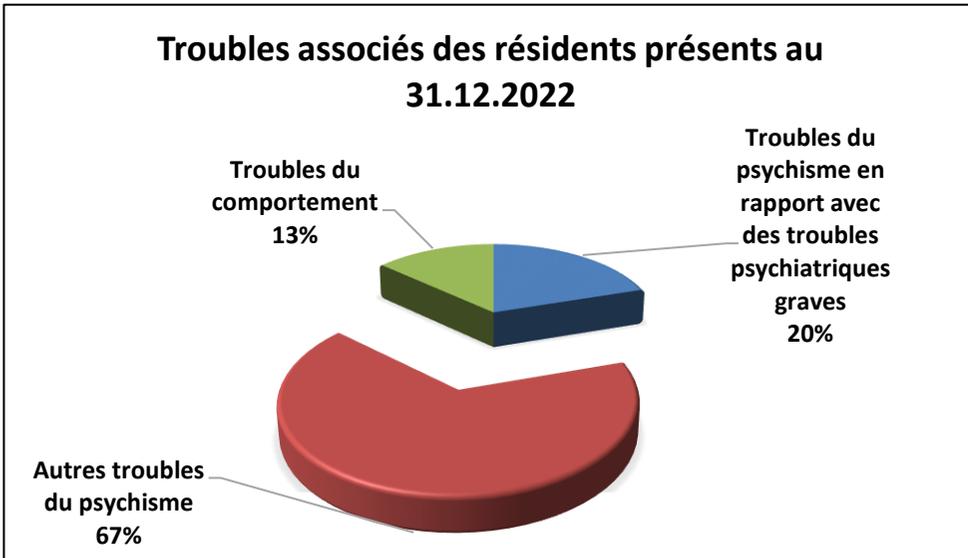
- Déficience intellectuelle : 16
- Troubles psychiques : 13
- Troubles du comportement : 2



Déficiences intellectuelles et troubles du psychisme associés :



Parmi 16 personnes présentant une déficience intellectuelle, 11 ont un retard mental léger, 5 ont un retard mental moyen.



Parmi 15 personnes présentant des troubles du psychisme associés, 3 ont des troubles psychiatriques graves, 10 ont d'autres troubles du psychisme, 2 ont des troubles du comportement associés.

Pathologies des résidents présents au 31/12/2022 :

- ✓ Autisme et troubles envahissants du développement 6
- ✓ Psychose infantile 7
- ✓ Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence) 3
- ✓ Accidents périnataux 3
- ✓ Pathologie génétique connue autre qu'anomalie chromosomique 4
- ✓ Autres pathologies 3
- ✓ Pathologie inconnue non identifiée 5
- ✓ Crises d'épilepsie (pathologie associée) 5

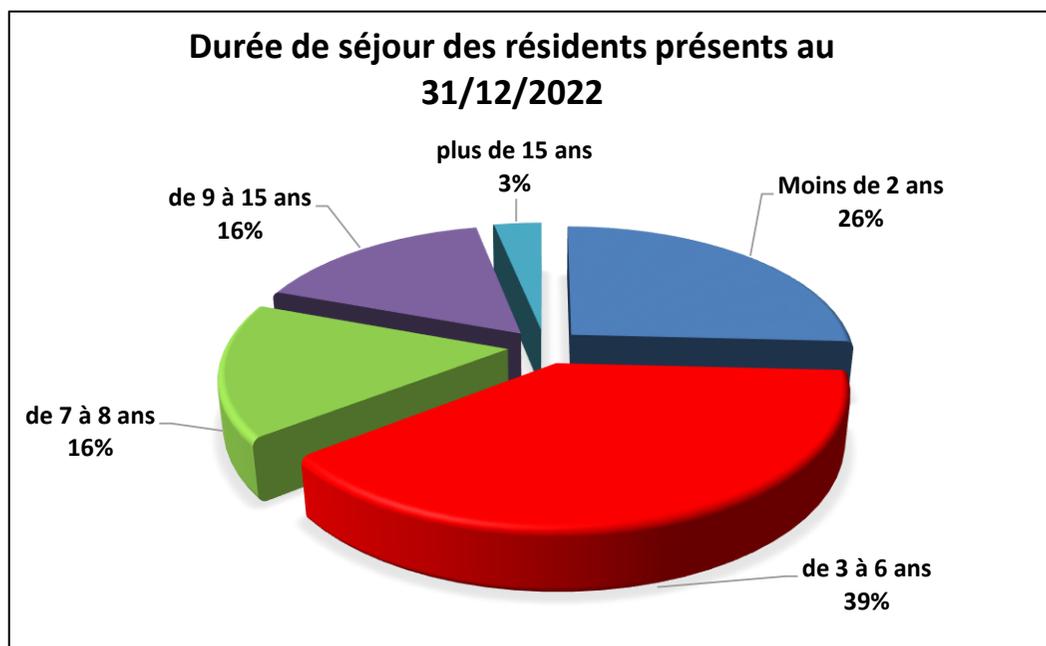
Données démographiques au 31/12/2022 :

Durée de séjour des résidents :

- Moins de 2 ans : 8
- De 3 à 6 ans : 12
- De 7 à 8 ans : 5
- De 9 à 15 ans : 5
- Plus de 15 ans : 1

La durée moyenne de séjour est de 5,68 ans.

Le plus ancien est présent sur le Foyer depuis 19 ans.

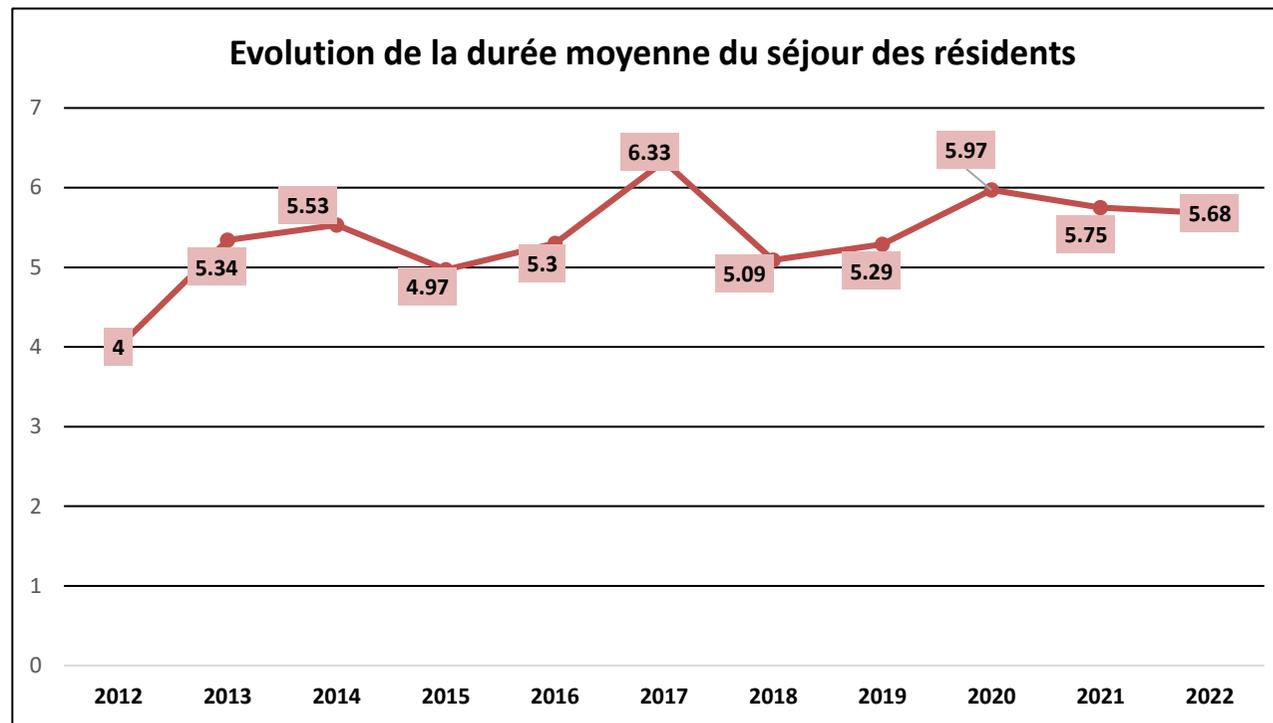


La durée de séjour des résidents est relativement réduite car le projet d'accompagnement du Foyer est basé sur le développement des capacités et de l'autonomie des résidents pour les préparer à la vie en logement ordinaire avec ou sans suivi SAVS.

Cependant, le Foyer accompagne de plus en plus de résidents qui ne pourront pas accéder, pour certains, au milieu ordinaire de vie, au regard des difficultés qu'ils rencontrent ou du fait qu'ils sont revenus sur le Foyer après avoir résidé en milieu ordinaire en raison de l'évolution de la maladie ou du vieillissement.

Evolution de la durée moyenne de placement :

- 2012 : 4,00 années
- 2013 : 5,34 années
- 2014 : 5,53 années
- 2015 : 4,97 années
- 2016 : 5,30 années
- 2017 : 6,33 années
- 2018 : 5,09 années
- 2019 : 5,29 années
- 2020 : 5,97 années
- 2021 : 5,75 années
- 2022 : 5,68 années



IV. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE DU FOYER :

Le Foyer est ouvert 24h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an. Cet accueil permanent permet de construire un environnement sécurisant et rassurant, permettant à chacun de vivre sereinement et d'expérimenter, en fonction de ses capacités, de ses choix et des limites données par le réel, sans trop se mettre en difficulté. Une présence éducative 24h/24 permet d'assurer une vigilance vis-à-vis de la vulnérabilité des personnes tout en respectant leur autonomie, leur intimité et leur droit à circuler.

L'ADMISSION AU FOYER DES RESIDENTS :

Toutes les candidatures à une admission des personnes disposant d'une décision CDAPH sont prises en compte.

L'arrivée au Foyer d'Hébergement découlera de plusieurs étapes qui permettent à la personne de s'approprier peu à peu son orientation et d'envisager son parcours. Le processus d'admission permet à la personne d'envisager son entrée au Foyer comme une option intéressante pour elle.

Lorsque l'Etablissement reçoit une notification de la CDAPH, la personne est contactée pour une demi-journée de découverte et de visite qui lui permettra de se représenter clairement l'offre de services et d'hébergement proposée, l'objectif étant de lui apporter les éléments qui lui permettront de décider ou non d'être accompagnée par l'Etablissement.

Lors de cette visite, la personne rencontre successivement en entretien : la Cheffe de Service du Foyer, les Chefs d'Ateliers de l'ESAT, la Psychologue et la Directrice. Ceux-ci recueillent des éléments de parcours permettant d'identifier l'environnement ressource notamment ceux en charge de la coordination du parcours. Le regard de la Psychologue sur les potentialités cognitives et relationnelles est important, il aide souvent à la réussite des premiers mois sur le Foyer. Concernant les jeunes ayant un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance, un partenariat sera recherché pour que la transition se fasse progressivement.

A l'issue de cette matinée, la personne repart avec un livret d'accueil et un dossier qu'elle prendra la décision de remplir si elle souhaite poursuivre sa démarche d'admission. Si la personne confirme sa candidature pour entrer dans l'Etablissement par le renvoi de son dossier ; sa demande est examinée en commission d'admission qui se réunit aussi souvent que nécessaire en fonction des possibilités d'admission. Cette commission est un temps d'échanges entre professionnels consécutivement aux entretiens qu'ils ont eus avec les candidats. Elle permet de valider l'adéquation entre les besoins de la personne et les réponses que l'Etablissement et ses partenaires peuvent lui apporter.

Une synthèse est établie et sert de support au moment de l'admission. Les personnes sortant d'IME/IMPRO sont prioritaires pour une entrée sur le Foyer afin d'éviter les ruptures de parcours ainsi que toute situation d'urgence signalée par les services du Conseil Départemental.

Lors de son admission (généralement les lundis en début d'après-midi), un temps d'accueil important est consacré par les professionnels au nouveau résident afin de l'aider à s'installer et à prendre ses premiers repères sur son unité de vie et dans son logement. Un pot d'accueil est organisé afin que la personne nouvellement admise puisse faire connaissance avec les autres résidents.

Les 15 jours qui suivent l'entrée au Foyer permettent à l'équipe de :

- Faire une présentation concrète et complète du cadre de vie et de l'accompagnement global proposé,
- Prendre connaissance des attentes du résident,
- D'effectuer un premier niveau d'analyse de ses besoins.

Cette période d'observation et de découverte mutuelle aboutit à une première évaluation des besoins du résident et permet de définir les prestations qui seront nécessaires à l'accompagnement du résident durant les 6 premiers mois. Ces prestations sont alors inscrites au contrat de séjour. Le Foyer offre des prestations et des conditions d'hébergement qui s'adaptent à la singularité de chacun.

Dans les 3 mois suivant son admission le résident qui est également travailleur de l'ESAT rencontrera la médecin psychiatre de l'ESAT.

LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER :

Le dossier unique de l'utilisateur dématérialisé a été mis en place à l'automne 2017 via le logiciel informatique Eval 38.

Ce dossier est composé de deux parties : une partie administrative et une partie "suivi des résidents" dans laquelle sont renseignées les interventions de l'équipe éducative auprès du résident.

Ce dossier est un outil professionnel au service des personnes accompagnées. Il assure la mémoire des actions entreprises et en assure le suivi. Il reflète également la valeur des prestations et des activités mobilisées au service de la personne et témoigne de la construction de l'accompagnement au quotidien par les professionnels

Tout résident ayant été ou étant accompagné sur la structure peut accéder à son dossier conformément à la procédure établie par l'Etablissement.

Le logiciel Eval 38 sera remplacé par un autre outil en 2023.

LES TEMPS CLES D'UNE JOURNEE AU FOYER :

L'ouverture permanente du Foyer 24h/24, 365 jours/an, nécessite une adaptation de l'organisation et de son fonctionnement, qui sont ponctués par les temps-clés du quotidien.

Le matin :

Après le départ du surveillant de nuit, un professionnel intervient sur le Foyer à partir de 7h. Les professionnels interviennent à tour de rôle un matin en semaine.

Ce professionnel intervient sur la mise en condition des résidents au moment du lever, sur l'unité des Mâts : vérification des toilettes matinales, des tenues pour qu'elles soient adaptées à la météo, vérification de l'état des appartements (rangements minimum, lits faits...).

Il intervient aussi sur l'appartement collectif Yves Pagneux, vers 9h, pour accompagner les résidents au moment du petit déjeuner et veiller à leur toilette matinale ainsi que leurs tenues.

Le professionnel intervenant assure ensuite une présence, le cas échéant, auprès des résidents malades, à temps partiel ou en rupture temporaire avec le travail, en fonction des besoins de chacun. Sur information des ateliers de l'ESAT, il se déplace le cas échéant au domicile des travailleurs absents au travail.

Il accompagne si besoin les résidents à leurs rendez-vous médicaux, notamment ceux qui ont lieu en dehors de Beaurepaire.

Le midi :

Les résidents prennent leur repas le midi au self de l'ESAT. Le self est également ouvert aux salariés du Centre APAJH de Beaurepaire et aux salariés des entreprises environnantes, collectivités territoriales et autres organisations avec lesquelles l'ESAT a passé des conventions. Ainsi, tous les midis, les travailleurs en situation de handicap de l'ESAT côtoient des salariés du milieu ordinaire.

En moyenne, 140 personnes déjeunent tous les midis au self. Ce projet a été pensé dans une perspective d'intégration sociale de la personne en situation de handicap au sein de la commune.

L'éducateur du matin organise le repas des résidents en arrêt maladie qui ne peuvent pas se rendre au self.

L'après-midi :

Les équipes éducatives qui prennent leur activité professionnelle entre 13h et 14h ont un temps de transmission avec l'éducateur du matin. Ils interviennent ensuite sur chacune des unités en début d'après-midi de sorte à accompagner les personnes qui ne sont pas au travail et à recevoir

les résidents qui rentrent progressivement du travail, ils terminent leur activité entre 15 h et 17 h en fonction des ateliers sur lesquels ils sont affectés.

Le retour du travail, en fin d'après-midi, est accompagné d'un temps d'accueil convivial, d'échanges, parfois autour d'un goûter. Puis, sur chacune des unités, sont mises en place des actions d'apprentissages ou d'accompagnements individuels et collectifs (sorties achats, activités diverses...).

Le soir :

Chaque unité est organisée de manière à aider les résidents à préparer leur repas suivant leur projet. Des repas collectifs peuvent être organisés, et des invitations sont établies régulièrement, de sorte qu'ils apprennent à recevoir des convives (autres résidents, amis, familles, professionnels de l'équipe éducative...) et à être reçus. Les professionnels de l'équipe éducative interviennent chez les résidents pour la mise en œuvre de leur projet. Pour ce faire des temps d'échanges sont privilégiés. L'éducateur évalue les moyens mis en place et encourage le résident à développer des compétences pour progresser dans leurs apprentissages vers une vie davantage autonome.

Après les repas du soir, les résidents peuvent également poursuivre leur soirée à leur convenance par des activités ludiques, en regardant la télévision, en échangeant avec leurs collègues, ou encore en prenant un temps de repos chez eux. Ils peuvent également décider de sortir jusqu'à une heure raisonnable.

La nuit :

Le(a) Surveillant(e) de nuit prend son poste sur l'unité de vie « des Mâts » à 22h45 jusqu'à 7h du matin. Un passage de relais est fait avec les Educateurs. Il (elle) apporte une présence rassurante et veille à la protection des personnes en visionnant par un système de vidéo-surveillance des sites déportés et en effectuant des rondes sur les autres unités de vie et aux abords des logements situés dans le diffus. A tout moment de la nuit, mais c'est également le cas en journée, les résidents peuvent joindre un professionnel du Foyer ou un Cadre.

Ces dispositions répondent aux besoins des personnes d'être protégées vis-à-vis de leur environnement comme d'elles-mêmes.

Les week-ends :

Les lundis matins et les vendredis après-midis sont marqués par les départs et les retours des résidents qui partent en week-end. Les professionnels de l'équipe éducative se chargent d'organiser, avec les résidents, la logistique de leurs déplacements (sacs de voyage, déplacements vers les lieux de départ des transports en commun...).

Cependant, de plus en plus de résidents sont présents le week-end, et ce pour plusieurs raisons :

- Les plus anciens installés dans leur logement s'ancrent sur le territoire, ils espacent les retours en famille, signe d'une inclusion en voie d'être réussie,

- L'augmentation du nombre de jeunes en fin d'accompagnement ASE ou en rupture familiale, résidant sur le Foyer, influe aussi sur ces présences le week-end, à défaut d'autres lieux d'accueil possibles.

Les week-ends sont l'occasion pour les professionnels de découvrir les résidents en dehors des contraintes de la vie quotidienne, et de pouvoir leur proposer de sortir hors des murs, en fonction des événements festifs locaux. Les éducateurs leur proposent aussi des sorties culturelles (médiathèque) et ludiques ;

L'IMPLICATION DES RESIDENTS AU FONCTIONNEMENT DU FOYER :

Deux instances permettent aux résidents de participer, de s'exprimer et d'être associés au fonctionnement de l'Etablissement.

Les réunions hebdomadaires sur les unités d'hébergement :

Une fois par semaine, sur chacune des unités collectives, une réunion est organisée entre les résidents et les professionnels éducatifs de l'unité. Ce temps vise à organiser et à réguler la vie de groupe en reprenant notamment des éléments du quotidien. C'est l'occasion d'échanger sur l'organisation de la semaine ainsi que sur les projets de sorties et autres. Il permet aussi l'apprentissage de la prise de parole en groupe restreint.

Les questions et les réponses sont orales et élaborées au cours de la réunion. C'est aussi un espace où la Cheffe de Service peut expliquer et communiquer des informations importantes relatives à un événement survenu ou à venir, et où les Educateurs procèdent à un rappel des règles et des consignes de vie en collectivité et à la relecture des textes-clés, le cas échéant.

Ces réunions contribuent à l'équilibre interne et à la qualité de vie collective au sein de l'unité.

Le Conseil de Vie sociale :

Conformément à la loi 2002-2 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale, le Centre dispose, comme évoqué ci-dessus, d'un Conseil à la Vie Sociale. La présidence du CVS est assurée par un représentant des usagers, et la vice-présidence, par un représentant des familles.

- En 2022, des élections partielles pour élire un (e) représentant (e) des familles ont eu lieu le 19 décembre, suite au décès de notre représentante des familles au CVS.
- Une représentante des familles a été élue (64 votants sur 96 inscrits).

Le CVS s'est réuni 2 fois en 2022, les points abordés ont été les suivants :

- Présidence d'un des usagers,
- Présentation des résultats commerciaux,
- Présentation du plan d'amélioration continue de la qualité de l'ESAT,
- Présentation du plan de formation 2022,
- Retour réunion aidants familiaux du 01/06,
- Primes versées,
- Calendrier prévisionnels jours de fermeture de l'ESAT (sept.2022-août 2023),
- Plan de transformation des ESAT,
- Jours non travaillés, rémunérés : 5 JNT,
- Accueil des nouveaux arrivants (projet livret).

Les élus du CVS ont participé aux réunions concernant l'avancée du projet de création d'une nouvelle unité d'hébergement pour le foyer. Ils ont notamment pu participer activement à l'expression des besoins concernant les plans, avant le dépôt du permis.

V. UNE OFFRE DE SERVICES CONCILIANT VIE COLLECTIVE ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :

L'accompagnement au quotidien :

Pour aider le résident à atteindre ses propres buts, à identifier ses projets et les étapes de ceux-ci, à expérimenter de nouveaux modes de vie vers l'autonomie et à en évaluer la faisabilité, les professionnels du Foyer prennent appui sur toutes formes de supports permettant de faciliter les échanges et les temps de réflexion afin de recueillir les informations nécessaires à la construction du projet de la personne accueillie durant son séjour.

Les prestations délivrées par le Foyer portent sur :

- L'autonomie : apprentissages des actes de la vie quotidienne : une aide dans la gestion administrative, à la rédaction de courriers, l'entretien de son logement, de son linge, les achats, la préparation des repas, travail sur l'orientation dans le temps, dans l'espace, maintien des acquis de lecture, écriture...

- La qualité de vie : aide à la gestion de son temps (qui commence, parfois, par des repères pour l'apprentissage de la lecture et pour la connaissance de l'heure), organisation des loisirs et des vacances, installation dans le logement, apprentissage informatique...
- La gestion des risques (sensibilisation aux règles de sécurité, au règlement intérieur, aux lois), mais aussi gestion du budget, apprendre à dire non, à se protéger...,
- La promotion de la santé : apprentissages des règles d'hygiène alimentaire, orientation vers les professionnels de santé, sensibilisation à la prévention médicale, à la prise de traitement, à l'hygiène corporelle, aide à la prise de rendez-vous, accompagnements médicaux. Pour faciliter leur suivi médical, un outil a été mis en place « le passeport santé » permettant aux résidents d'informer le praticien sur sa compréhension et son mode de communication. Il leur permet aussi d'être autonome dans la prise de leurs rendez-vous.
- La vie sociale et relationnelle :
 - Apprentissage de la citoyenneté par les réunions d'unité, fréquentation de la médiathèque, visite d'expositions. Ces moyens permettent de développer leurs opinions et leurs choix.
 - Intégration sociale, médiatisation de la relation, développement du réseau relationnel, respect des convenances.

« Faire avec les personnes » et pas seulement pour elles, constituent un autre élément fort des interventions menées au quotidien. Élément incontournable du séjour, les apprentissages permettent aux personnes de se prendre en main, mais aussi de prendre part à une action collective et d'être considérées comme acteurs sur le quotidien du Foyer.

Plusieurs étapes sont mises en place pour recueillir les informations nécessaires afin d'aider la personne à définir ses attentes et ses besoins d'accompagnement :

- Repérage des habitudes de vie (fiches d'habitudes de vie pour chaque résident élaborées à leur arrivée par les professionnels pour un accompagnement adapté),
- Analyse de sa situation par la personne elle-même, par le biais d'entretiens individuels avec le référent de son projet,
- Evaluation et auto-évaluation des ressources.
- Analyse de la situation par l'équipe pluridisciplinaire

Ce recueil d'information est la phase préalable et nécessaire pour l'ajustement permanent des prestations et de l'accompagnement, mais aussi pour préserver leur droit à une certaine réserve ou pour repartir sur de nouvelles perspectives.

L'avancement vers l'atteinte des objectifs et la cohérence de l'accompagnement quotidien sont suivis et permettent, si nécessaire, de réinterroger la situation au regard de l'évolution du résident.

A noter que l'entretien individuel est l'outil privilégié d'évaluation et d'accompagnement de la démarche d'autonomie de la personne : aide à la compréhension d'une situation, développement/recherche des compétences du résident et détermination de solutions adaptées aux désirs et aux capacités de chacun.

L'importance des accompagnements médicaux :

L'évolution de certaines maladies, le suivi médical important que nécessitent certains, la pathologie somatique parfois prégnante de quelques-uns, le vieillissement des autres, mobilisent toujours un peu plus l'équipe éducative sur la question de la santé.

Ces dernières années l'équipe a fait le constat que le temps consacré aux accompagnements vers les professionnels de santé est en augmentation :

- Accompagnement auprès des médecins locaux, au CMP pour faciliter l'accès aux soins et expliciter les besoins de soins.
- Accompagnement aux urgences hospitalières nécessitant de longues heures d'attente,
- Accompagnement lors d'hospitalisations dans des cliniques psychiatriques,
- Accompagnement vers les spécialistes (urologue, neurologue, troubles alimentaires, addictologie...);
- Accompagnements pour des examens prescrits (radiographies, échographies, IRM...),
- Accompagnement pour expertises psychiatriques (demandes de mise sous mesure de protection).

L'établissement a conventionné avec le CMP, des réunions bi-annuelles sont organisées pour coordonner nos actions autour de situations complexes : 7 résidents du foyer sont suivis par le CMP, 13 résidents sont suivis en psychiatrie y compris au CMP.

L'éloignement de Beaufort des dispositifs de santé et le manque cruel de transports collectifs ne facilitent pas l'accès aux soins ni l'autonomie des résidents, cela implique qu'une partie de l'accompagnement éducatif soient consacrée au transport pour ces prises en charge.

Il est également bien souvent nécessaire que les résidents soient accompagnés par les professionnels qui font le lien entre le résident et le personnel médical. Les résidents ont parfois du mal à exprimer leurs maux et le personnel médical manque bien souvent de formation quant à l'appréhension du handicap.

De plus en plus de résidents sont concernés par une prescription médicamenteuse alors qu'ils n'ont pas l'autonomie suffisante pour prendre seuls leur traitement de façon adaptée. Ainsi, l'aide personnelle éducative à la prise du traitement constitue une modalité d'accompagnement à laquelle les professionnels sont de plus en plus confrontés. Elle consiste à apporter un soutien dans l'administration des médicaments, à vérifier la continuité des soins et à rappeler la prise du traitement. Des infirmières à domicile interviennent chaque fois que nécessaire sur prescription médicale également pour la préparation des piluliers et la prise de médicaments.

La formalisation de l'accompagnement au travers du projet personnalisé :

Le Foyer Henri ROBIN avait mis en place depuis 2013, un livret du Projet Personnalisé qui a été réajusté en 2014 dans la structuration du Projet, davantage que dans l'approche méthodologique. La présentation du projet personnalisé au cours de la synthèse a été réajustée en 2021. L'accent a été mis sur l'évolution de l'ancien projet en lien avec les indicateurs, permettant de savoir si les objectifs ont été atteints.

Le projet personnalisé est construit en 3 parties :

- En première partie, le référent effectue une présentation du résident : son parcours de vie, son historique familial... Cette première partie comprend également des éléments relatifs à l'évolution du résident sur l'année écoulée repérés à partir de la grille d'évaluation.
- La deuxième partie comprend une évaluation des objectifs de l'ancien projet ainsi que les souhaits et besoins de la personne.
- La troisième partie présente les axes d'accompagnement du nouveau projet définis à partir de l'analyse de l'équipe éducative mais également de la Psychologue. Ces axes servent à proposer un accompagnement bientraitant, adapté aux capacités, au handicap, à la pathologie et aux besoins et attentes des résidents.

Dans cette logique, l'équipe du Foyer d'Hébergement s'appuie sur les données techniques de la synthèse pour élaborer un Projet Personnalisé s'adressant à la personne en situation de handicap et à son représentant légal dans un langage clair, porteur de sens et de lisibilité autour des chapitres suivants :

- Santé et bien-être,
- Epanouissement,

- Autonomie,
- Inclusion sociale (relation aux autres, participation à une activité extérieure, vie affective),
- Gestion des risques.

L'équipe travaille à l'intelligibilité des projets pour les résidents : les nouvelles versions des Projets Personnalisés peuvent comporter des photos qui valorisent l'évolution de la personne en situation de handicap, et quoi qu'il en soit, ils sont désormais réalisées sur la base d'un support davantage porteur de sens et de lisibilité pour eux.

Conformément à la législation, les Projets Personnalisés des résidents sont révisés annuellement. En 2022, l'équipe a travaillé sur la procédure d'accompagnement autour des projets personnalisés, de manière à l'actualiser.

AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT, L'INCLUSION SOCIALE :

A travers les infrastructures culturelles et sportives locales :

Au-delà du cadre du Foyer et du travail, l'équipe accompagne chaque résident à développer son potentiel et à prendre du plaisir dans une des nombreuses activités proposées par les associations locales.

En parallèle, afin de favoriser l'implication collective d'un groupe de résidents, l'équipe a mis en place des partenariats :

Avec les clubs sportifs pour développer des activités Sport Adapté :

« Les activités physiques et sportives (APS) pratiquées de manière régulière et modérée, sont maintenant reconnues comme un des déterminants majeurs de l'état de santé des populations... ».

Au niveau de l'établissement et dans le cœur de ses missions auprès des personnes en situation de handicap, la mise en place de plusieurs activités sportives adaptées depuis plus de 7 ans maintenant, représente une première réponse « appropriée ». C'est en même temps une réponse à la question de l'apprentissage, de l'intégration dans les associations sportives classiques, en tant que première étape pour une pratique régulière et assidue. Cependant spécialisée, puisqu'elle repose plus particulièrement sur l'activité football et sur l'activité hand-ball, répondant à des demandes spécifiques et ciblées des usagers.

Ci-dessous, les actions menées au sein de l'établissement.

Le football :

Continuité dans la pratique footballistique sur l'année 2022 avec le club de Varèze, une section locale de sport adapté, avec des entraînements et plateaux à la fois sur la commune de Beaurepaire et sur la commune de Cours et Buis. Ce groupe de 8 à 12 participants est ouvert sur l'extérieur ; il est composé de 3 travailleurs de l'ESAT et de 7 personnes extérieures à l'ESAT. Dans le cadre de ce partenariat avec le club de foot, l'ESAT met à disposition des véhicules pour les plateaux ou les entraînements hors de la commune.

Le Handball Adapté :

Portée par l'ESAT, une activité handball sport adapté a été mise en place sur Beaurepaire pour le plaisir des travailleurs de l'ESAT résidents du foyer. Chaque semaine, ils bénéficient d'un entraînement animé par une éducatrice en activités physiques adaptées. Il n'existe pas de championnats qui permette aux joueurs de rencontrer toutes les semaines des équipes adverses pour autant, l'équipe a pu participer dans l'année à trois tournois de sport adapté.

Le partenariat avec le club permet aux résidents de participer activement à la vie du club : festivités, fervents supporters de l'équipe des filles qui jouent en Nationale 2 ; les résidents se déplacent nombreux à chaque match à domicile. L'équipe de handensemble est connue et reconnue de chacun des membres du club.

Sur 2023, il est envisagé que le club de hand s'affilie à la fédération iséroise de sport adapté.

Récit concernant l'activité handball par l'éducatrice APA en charge de l'accompagnement des résidents à l'activité :



Une équipe de Hand a été formée, une intervenante assure les entrainements.

Cela fait maintenant 2 an et demi que l'équipe du Hand'Ensemble a vu le jour. Nous sommes toujours en construction et certains joueurs rejoignent peu à peu l'équipe.

Le nombre de nouvelles recrues qui ne cesse d'augmenter témoigne de la bonne dynamique et de l'ambiance du groupe.

Les joueurs sont très motivés et très investis que ce soit pour l'équipe ou pour le club, ils ne ratent aucun évènement (matchs des autres équipes du club, bénévolat pour certains évènements comme la vente de Paëlla etc...).

Cet engagement à la vie du club démontre leur pleine inclusion dans la vie sociale du club mais leur permet également de s'ouvrir aux autres, de faire de nouvelles rencontres... Au-delà de l'aspect social, j'observe de très gros progrès au niveau de la pratique handballistique. Tous ont fait d'énormes progrès, des progrès physiques mais aussi techniques.

Nous avons d'ailleurs rencontré à deux occasions l'équipe du Hand'Ensemble de Saint-Marcellin. Une phase aller chez nous, et une phase retour chez eux. Encore une fois, ces rencontres ont permis aux membres de l'équipe d'élargir leur réseau de connaissance. Ce projet de rencontres a été très enrichissant pour eux comme pour moi.

*Il reste beaucoup de projets à développer mais nous avons déjà fait de grands pas et de grands progrès.
Je suis optimiste pour la suite, et eux aussi !
La motivation ne diminue pas de mois en mois, bien au contraire.*



Avec le centre équestre à Beaurepaire :

Le foyer d'hébergement et l'ESAT ont développé un partenariat par le biais d'une convention avec l'Association History Horse qui propose tous les mardis aux résidents une activité équestre.

Récit d'une séance par une éducatrice du foyer :

L'activité cheval est en place depuis septembre 2021. C'est une activité ESAT/foyer. Les usagers participants ont tous progressé sur de nombreux points et il nous tenait à cœur de pouvoir proposer l'activité à un plus grand nombre de participants. Nous proposons donc désormais l'activité à 11 usagers partagés en deux groupes : le groupe des cosaques (axé sur le travail avec les poneys : 6 usagers) et celui des voltigeurs (axé sur le travail avec les chevaux : 5 usagers). En plus d'un éducateur du foyer, un accompagnant de l'ESAT est donc nécessaire cette année pour chaque séance.

De plus, nous avons eu l'occasion de faire une représentation de fin d'année pour la fête de l'été. Les usagers ont pu présenter deux tableaux historiques : une attaque de diligence par des indiens et un tournoi médiéval. Les usagers ont abordé ce spectacle avec sérieux et stress mais ont pu se faire plaisir.



Un défilé a aussi été proposé aux usagers, avec les poneys, à l'occasion du 14 juillet.



Exemple de séance cosaques : nous allons chercher les poneys au pré. Notre monitrice est la seule à rentrer pour ne pas que les usagers salissent leurs chaussures. Nous travaillerons dans la cour. Pansage des poneys puis apprentissage de la mise de la selle.



Petit parcours comprenant un slalom, un passage entre deux portes, un arrêt avec les 4 pieds du poney dans un cercle (3 secondes), un passage côté jardin sans brouter, un arrêt avec les antérieurs du poney dans un cerceau, deux passages en se baissant sous la quintaine et un passage entre deux quilles. Nous dessellons les poneys, leur donnons à manger puis les ramenons au pré en prenant le temps d'un « au revoir privilégié ». Goûter partagé.



Avec la médiathèque de Vienne/Le trente :

Le Foyer a participé à un atelier contes sur le thème de la discrimination sous toutes ses formes dans le cadre de la semaine de la santé mentale en 2022. Cet atelier les a incités à revenir dans ce lieu culturel qu'ils fréquentent désormais régulièrement.

Présentation de l'activité médiathèque par une éducatrice du foyer :

L'activité médiathèque au TRENTE à VIENNE, s'est enracinée toute cette année 2022, son nombre d'abonnés a grandit et le profil des jeunes intéressés s'est modifié avec le temps. Un équilibre garçons/filles, des envies de se retrouver au calme dans ce lieu spacieux et accueillant, pour certains de prendre leurs marques en espace multi-média : le cas pour M. qui va directement à l'ordinateur avec sa carte et ses codes. D'autres lisent sur place, regardent des images, déambulent au milieu des livres, des CD, des DVD, des bandes dessinées et d'autres s'assoupissent discrètement. Toutes les six semaines, un responsable de cette activité récupère les emprunts de ses camarades et se charge de leur rappeler la date.

A. a tenu sa mission avec sérieux. Le succès de cette sortie tient au fait que chacun peut s'y rendre sans engagement dans la durée. Tous les résidents sont acceptés, seule la capacité de 7 participants conditionne la sortie. Il a pu arriver qu'à défaut de places disponibles, des résidents s'inscrivent pour la fois prochaine. Tous ont pris leurs marques sur place. Avec le temps, l'éducatrice responsable s'est mise en retrait, les laissant aller librement vers leurs préférences. Il peut arriver qu'une information leur manque, elle les invite à aller à la rencontre du personnel qualifié pour l'obtenir : recherche d'un livre, d'un film, d'un sujet, une recette particulière etc... Nous avons maintenu nos RDV conviviaux dans un café au centre ville à l'issue de ce temps culturel pour échanger sur les choix et/ou les ressentis de chacun. Certains reviennent sans rien, mais ont passé un excellent moment différent de leur quotidien. Cette année la sortie médiathèque a parfois eu lieu le samedi matin pour des questions de dates, d'emprunts ou de planning. Pour plus de facilités nous avons trouvé un deuxième lieu convivial tout à côté où nous partageons une plancha en fin de matinée, tous ensemble avant de reprendre la route de Beaurepaire.

Nous restons en lien toute l'année avec la responsable médiathèque de VIENNE, qui gère notre partenariat avec un souci constant de qualité et d'écoute en nous informant régulièrement de tous les temps forts organisés susceptibles de convenir à notre public. Elle nous a proposé entre autre un coin lecture facile, pour les adultes qui ont envie de vivre des émotions grâce à des mots et des images sans que la lecture soit un obstacle à la compréhension. La médiathèque répond de façon adaptée aux besoins de liberté des jeunes, d'aller et venir. Tous ont renouvelé leur abonnement annuel, et le droit à l'emprunt devenu illimité a été aidant pour certains d'entre eux en difficultés pour choisir.



En partenariat avec la piscine de la Côte Saint André :

Une éducatrice du foyer d'hébergement Henri Robin a développé l'activité piscine à la demande d'un groupe de résidents du foyer.

A ce jour, 7 résidents participent à l'activité piscine depuis 2022.

Ils profitent de cette activité pour faire corps avec l'eau, ils apprennent à sentir leurs mouvements dans l'eau et se déplacer. Ce moment de détente, permet aussi aux résidents de lâcher prise après une journée de travail.

Le coin bain à remous permet aux nageurs et nageuses de se relaxer après quelques brasses et mouvement rythmé dans l'eau.

La nage libre dans le grand bassin n'est pas prioritaire car il est souvent trop froid pour eux. La pataugeoire qui est principalement dédiée aux enfants est un endroit que le groupe affectionne pour pouvoir s'allonger sans coulé et se laisser porter par le bruit de l'eau.

Le groupe a évolué depuis bientôt un an sur l'activité, nous avons changé de piscine entre-temps et l'horaire pour permettre à tous de profiter le plus possible de ce moment.

Ils ont su évoluer selon leurs niveaux.

Pour conclure la piscine navigue sous les mots : confiance, détente et plaisir.



En autonomie au sein des associations culturelles et sportives locales :

Au-delà du cadre du Foyer, l'équipe accompagne chaque résident à développer son potentiel et à prendre du plaisir dans les différentes activités proposées par les associations locales. A travers leur projet, les discussions, les éducateurs maintiennent la motivation des résidents pour qu'ils s'ouvrent vers des activités.

Avant leur admission au foyer et leur arrivée sur Beaurepaire, les résidents avaient déjà pour certains des pratiques sportives ou des implications dans des associations. L'équipe aide les résidents à les faire persister dans leur nouvel environnement de vie et à en découvrir d'autres. Des inscriptions se font au fil de l'ancrage sur le territoire et du lien tissé avec les associations. Il n'est pas toujours évident pour les associations et structures d'accueillir dans un groupe, une personne en situation de handicap. Il est donc nécessaire que les professionnels puissent donner des « clés » à l'inscription, et rassurer si nécessaire, pour faciliter l'accès et la compréhension de la personne à ces activités sportives et culturelles.

Les activités investies par les résidents sont très variées elles relèvent de leur choix et sont fonction de leurs compétences et aspirations :

- Escalade,
- Musculation,
- Dressage canin,
- Football,
- Musique,
- Mosaïque,
- Théâtre,
- Yoga.

A travers les sorties hors Foyer :

Régulièrement, des sorties sont proposées par les éducateurs aux résidents pour allier découverte, mise en situation en vue du développement de l'autonomie et rencontres. Ces sorties visent à travailler de façon concrète et ludique sur les repères spatio-temporels, sur l'appréhension d'un milieu inconnu à plus grande échelle et sur l'apprentissage d'une activité ou de moyens de déplacement. Elles permettent surtout aux résidents de sortir de leur cadre de vie habituel, de se familiariser avec les divers milieux de la vie ordinaire, de se mêler à des groupes, de développer d'autres formes de relations et de comportements.

Sortie au Parc Disneyland :

Sortie au Parc Disneyland des 29 et 30 janvier 2022 relaté par les résidents et les éducatrices :



Ce projet est né en octobre 2021. Il correspondait à une attente collective de sortir, de déconnecter d'avec le contexte sanitaire difficile. Il nous semblait qu'il était temps de retrouver la magie, l'insouciance, le lâcher-prise, ce qui correspond bien à l'image que nous nous faisons des Parcs Disneyland Paris, que nous connaissons bien toutes les deux.

Il n'a pas été aisé de choisir les participants même en suivant la ligne conductrice du Foyer priorisant les résidents des unités collectives en pareil cas. Nous nous sommes donc interrogé sur les « compétences » requises et les items principaux pour aborder sereinement la question. Trois points essentiels pour nous : L'autonomie – De bons repères spatiaux temporels et pas de contre-indications médicales. Lesdits points ont été discuté en toute transparence avec les résidents. A l'énoncé du programme bien rempli certains d'entre eux ont réfléchi et d'eux-mêmes ont renoncé. Sont donc partis 7 résidents et deux éducatrices.

Il a fallu partir tôt ce samedi 29 janvier 2022 : départ prévu à 7h tapante ! Tout le monde était à l'heure pour le départ. Nous faisons le trajet avec deux véhicules du foyer jusqu'à la gare du Péage de Roussillon où nous prenons un TER jusqu'à Lyon. A notre arrivée, la SNCF nous apprend que le TGV Ouigo a 1h30 de retard. Il faisait froid sur le quai, nous rentrons donc à l'intérieur de la gare pour un petit déjeuner dans un couloir. Il y a, bien sûr, de la déception mais l'ensemble du groupe reste positif et zen.

Arrivés à Paris, nous déposons nos affaires à la bagagerie où nous récupérons nos cartes d'accès pour les parcs. L'accueil par Jason, le réceptionniste, est très chaleureux et nous fait oublier le petit accroc du matin.



Nous nous dirigeons vers le Parc principal, malheureusement sous la pluie mais nous tombons immédiatement sur Donald : Rencontre synonyme de sourires et de belles photos ! Nous avons bien profité du Parc et d'un maximum d'attractions car les temps d'attente étaient très raisonnables. Assez vite, certains résidents ont montré des signes de fatigue : nous avons pu diviser le groupe et laisser des résidents en autonomie à VIDEOPOLIS où ils ont pu regarder les premiers dessins animés créés par Walt Disney, au chaud.

Nous profitons d'un temps pour faire les boutiques avant notre repas au restaurant Steackhouse du Disney village. Malgré la fatigue générale (la partie du groupe ayant fait toutes les attractions et ayant tout de même marché 16 kms !), les résidents sont conquis par la beauté du lieu, la qualité du repas et l'accueil formidable de Camille, notre hôtesse. Cependant, le repas est un peu long, certains résidents se plaignent d'une grande fatigue, nous décidons donc de prendre une navette pour aller à l'Hôtel Santa Fé entièrement rénové et décoré sur la thématique du film « CARS ». La répartition des chambres se passe très bien.

Nous annonçons l'heure de réveil du lendemain (7h) : beaucoup grincent des dents mais nous maintenons le discours qu'il faut profiter un maximum du parc car un dernier restaurant aura lieu à 11h45 le lendemain avant de partir. Tout le monde s'est effondré de sommeil et sera prêt le lendemain matin à l'heure dite. Après un détour à la bagagerie pour poser nos affaires qui nous attendrons à la gare, nous allons prendre notre petit-déjeuner à l'Hôtel. Nous sommes, encore une fois, accueillis par une équipe pétillante et dynamique, au service des besoins de chacun.

Direction différente ce matin : Parc Disney Studio. Cette fois, c'est Mickey qui nous attend dans le City Hall : Bonne surprise pour tous ! Petite chorégraphie improvisée et photos en rafales ! Le temps est avec nous et c'est sous un soleil flamboyant que nous enchainons les attractions jusqu'au restaurant « Le Bistrot de Rémi » aux couleurs du film « RATATOUILLE ». Encore une fois, cadre magique, repas qualitatif, accueil chaleureux et efficace puisque nous n'avons qu'une heure avant le Ouigo.



Nous récupérons nos bagages en ayant la chance de recroiser Jason qui se soucie du bon déroulé de notre séjour. Les résidents sont sensibles à l'intérêt qu'il nous porte.

Miracle, le train est à l'heure ! Nous repartons sans incident un petit pincement au cœur.

Retour au foyer pour 18h30.

Une large majorité de résidents expriment l'idée ou l'envie d'y retourner en week-end à thème ou en autonomie.

Un séjour au futuroscope :

Séjour au Futuroscope relaté par les résidents et les éducatrices :



Vendredi 9 décembre :

Les éducatrices se rejoignent ce matin à 10h30 pour préparer le pique-nique de midi. Le pain frais a été acheté ce matin par une éducatrice.

Les résidents arrivent au compte-goutte, tous à l'heure et de bonne humeur ! Ils ont respecté la consigne du « petit sac » car nous avons peu de place dans les véhicules. Nous chargeons les véhicules avec l'aide des résidents puis partons !

La route se déroule bien, nous ferons plusieurs haltes. Le repas de midi se fait dehors, ce qui n'entache pas la bonne humeur qui règne ! Nous repartons ensuite en chanson, pressés d'arriver !

Nous arrivons à l'hôtel des Pirates aux alentours de 19h. Nous récupérons les clés des chambres et prenons le temps de nous installer avant le repas au restaurant de l'hôtel. Le buffet à volonté est très apprécié par nos résidents affamés !

Pendant ce temps, certains profiteront de la salle d'arcade attenante au restaurant. Tous iront se coucher tôt afin d'être en forme pour notre journée au parc.

Samedi 10 décembre :

Nous passons dans les chambres pour vérifier que tout le monde est réveillé. Ce n'est pas facile dans toutes les chambres ce matin !

A 8h30, nous prenons notre petit déjeuner au restaurant de l'hôtel. Les résidents, d'eux-mêmes, réunissent des tables pour s'installer tous ensemble. Nous arrivons au parc à son ouverture à 9h45. Nous repérons un lieu de rendez-vous pour le repas et nous donnons rendez-vous à 13h30.

Découverte du Parc aux allures futuristes et bien décoré pour Noël.



Nous faisons une première attraction tous ensemble. Nous nous retrouvons embarqués dans l'univers d'Arthur et les Minimoys. La file d'attente est très belle, tout le monde patiente tranquillement (c'est pourtant la plus grande attente de la journée : une quarantaine de minutes).

Nous faisons une deuxième attraction avec les autres : « chasseurs de tornades ». Nous parvenons à convaincre Elodie de se joindre à nous. Elle a eu froid en nous attendant pendant l'attraction précédente. De nouveau, la file d'attente est très chouette !

Les résidents partiront ensuite de leur côté.

Nous nous retrouvons à 13h30 pour le repas. Les restaurants étant bien pleins à cause du froid, nous mangeons dehors et nous réchauffons en fin de repas autour d'un café/cappuccino/chocolat chaud !

L'après-midi nous continuons le tour des attractions : nous avons pu tout faire, c'est super !

Certains groupes partent tous seuls, nous nous retrouvons, ils repartent... Les résidents sont ravis et font preuve d'autonomie.

Nous nous retrouvons tous à 20h pour le spectacle du soir. Très beau moment eau et lumière autour de la thématique des rêves ! Les résidents répondent tous présents malgré le match de la France à la même heure et le froid !

Nous repartons ensuite manger à l'hôtel et profitons de la fin du match.

Tout le monde est épuisé par cette journée et va se coucher rapidement.



Après un réveil plus compliqué, petit déjeuner de nouveau à 8h30 pour pouvoir profiter un maximum du parc avant notre départ.

Nous arrivons donc à l'ouverture et proposons aux résidents de choisir les deux attractions qu'ils ont préféré. Nous nous retrouvons ensuite en fin de matinée vers l'entrée du parc pour faire quelques achats souvenir. Le budget demandé au résident nous a permis de leur acheter à chacun un cadeau souvenir. Comme pour le séjour à Disneyland, Béatrice est d'accord pour nous faire également un petit livre photo. Nous leur remettrons cela dès le livre terminé.

Et nous devons malheureusement partir... Départ 12h30. Nous mangeons cette fois-ci le pique-nique dans les véhicules pour éviter le froid et feront quelques pauses sur la route. Arrivés à Beaupaire aux alentours de 19h30. Les résidents nous remercient et partent se reposer chez eux.

A travers les séjours de vacances :

L'inclusion sociale se traduit aussi par « donner l'envie de partir », d'avoir d'autres lieux à investir que celui du Foyer ou de la famille. C'est pourquoi, l'équipe s'attache, chaque année, à stimuler le désir d'aller se ressourcer et à sortir de son cadre quotidien et familial. Ainsi, l'équipe a voulu impulser l'autonomie aussi sur cette dimension, tout en tenant compte de la capacité financière, de sécurité et d'autonomie de chacun.

Ainsi, l'organisation autour des séjours de vacances peut prendre plusieurs formes :

Les séjours adaptés :

2 résidents ont pu partir cette année en séjour adapté. Ces séjours permettent aux personnes ne pouvant s'intégrer dans le milieu ordinaire de partir en vacances. Des animateurs sont présents pour les accompagner dans leur quotidien et leur proposer des sorties. Ses séjours permettent aux résidents de rencontrer d'autres travailleurs ESAT et de découvrir d'autres régions : en 2022, la Franche-comté et la Savoie.

Ces séjours sont souvent onéreux et demandent une anticipation avec les curateurs pour épargner sur l'année.

L'aide à l'organisation de vacances en autonomie avec des amis ou en couple :

Du fait de l'évolution de leur autonomie, certains résidents sont en capacité de partir seuls en vacances mais ont néanmoins besoin de quelques conseils pour être guidés dans leur organisation. Celle-ci, réalisée avec l'aide des professionnels, peut porter sur l'établissement du budget, l'aide à la réservation, à la liste du matériel, aux repérages des activités possibles...

Ce type de vacances leur permettent de sortir de leur environnement quotidien, de rencontrer d'autres personnes et d'expérimenter des vacances en totale autonomie. Cela leur demande de mobiliser leurs compétences pour construire un projet, pour mettre en pratique tous les apprentissages acquis durant l'année et de se faire une expérience hors Foyer.

Pour certains la proximité géographique leur permet d'être rassurés, une intervention éducative est possible si besoin. Cela représente encore une étape avant d'envisager des destinations plus lointaines avant de quitter le Foyer. Deux personnes sont partis en village vacances dans le Vercors, un autre en camping pour pratiquer sa passion « la pêche ».

LES ACTIONS COLLECTIVES POUR DEVELOPPER SES CONNAISSANCES :

Au-delà des actions individuelles menées, au quotidien, par les professionnels auprès de chaque résident, en 2022, des actions collectives visant à développer les connaissances des résidents sur des thématiques données, sont organisées. Comme évoqué ci-dessus, le partenariat avec la médiathèque de Vienne permet de développer la curiosité des résidents.

La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance :

L'établissement a mis en place un outil facilitateur pour faire remonter les évènements indésirables que pourraient subir des résidents. Il s'agit d'une fiche qu'ils peuvent remplir facilement. La procédure prévoit également qu'en fonction de leurs capacités, ils puissent la faire remplir à leur place par la personne de leur choix. Elle est transmise au secrétariat, qui l'enregistre, et qui l'envoie immédiatement à la direction pour traitement. La réponse est enregistrée également et transmise au résident.

Cette fiche a donné lieu à des explications et échanges en collectif sur les différences de perceptions de la maltraitance, et permis à des résidents, moins expressifs, de s'emparer de cette question avec un outil plus discret.

Cette fiche est également remise avec le livret d'accueil au moment de l'admission.

En 2022, aucun évènements indésirables n'a été signalé.

LES ATELIERS PROPOSES EN INTERNE :

De nombreuses actions collectives sont menées tout au long de l'année sur chaque unité en fonction des opportunités, des évènements marquants... Toutes les occasions sont saisies pour se retrouver, se détendre et organiser de petites fêtes : les arrivées, les départs, les anniversaires, le carnaval, les fêtes de fin d'année... mais aussi pour développer des savoirs-faire : couture, fabrication de bijoux, peinture...

Les résidents prennent entièrement part à l'organisation de l'ensemble des activités organisées au sein du Foyer et sont souvent force de proposition sur le choix de ces actions collectives, l'équipe est là pour guider, conseiller, faciliter et encadrer.

En parallèle, les professionnels ont mis en place, grâce à leurs compétences personnelles, des ateliers réguliers, hebdomadaires pour travailler à travers des supports bien spécifiques, d'autres aspects.

L'activité « marche » :

Pour élargir nos activités autour de la notion de sport et de santé, auprès de tous, nous avons démarré en 2018 une activité de marche encadrée par un éducateur du Foyer et à destination de tous les travailleurs de l'ESAT (pas seulement des résidents du foyer).

Activité co-organisée par l'ESAT et le Foyer dans le cadre du projet santé et bien-être. La fréquence de l'activité marche est hebdomadaire, les lundis après-midi. Une douzaine de personnes en 2022 ont participé assidument à cette activité. Faire un peu de sport et s'aérer au cœur de la nature est très apprécié de tous.

Activité marche, récit par l'éducateur qui encadre l'activité :

Activité co-organisée avec l'ESAT et le foyer, elle est effectuée de manière hebdomadaire. Nous nous retrouvons le lundi à 16h après le travail. Ce sont 4 à 5 marcheurs qui m'attendent devant l'ESAT.

Nous partons pour une balade d'une heure, une heure et demi et allons dans la campagne beaurepairoise ou dans les communes voisines.

A ma question, pourquoi aimez-vous pratiquer la marche ? Ils répondent « Ça me permet de sortir », « Ça me vide la tête », « Ça m'aère », « ça me prépare pour le football ». Chacun d'eux éprouve du plaisir à participer et tous reviennent la semaine suivante.



L'activité « relaxation » :

La Psychologue anime, tous les jeudis, un atelier relaxation.

L'activité relaxation relatée par la Psychologue de l'Etablissement :

« Les séances de relaxation ont eu lieu de façon hebdomadaire, en petit groupe, après le travail.

Ouvertes à ceux qui ont souhaité expérimenter des techniques pour se détendre et/ou gérer leur stress.

Certains sont venus d'eux-mêmes, après le conseil de professionnels ou de leur entourage.

Parmi les « importants » :

- Chacun respecte son corps, ses limites, son rythme. Il n'y a pas de compétition

- Respect des différences, bienveillance dans le groupe.

Avant le temps proprement dit de relaxation, on pratique des exercices de mobilisations corporelles, étirements, assouplissements, au rythme de chacun, tout en s'appuyant sur les respirations, ainsi que sur les inductions.

Cette activité vise la réduction des tensions, la détente, la sensation de bien-être et d'apaisement psychologique.

Elle agit à la fois sur le corps et le mental : effet sur le relâchement musculaire, le lâcher prise, l'apaisement.

Elle aide à diminuer les tensions, la fatigue, à mieux gérer les émotions.

Ses répercussions sont positives sur le sommeil, préventives sur la santé.

Elle contribue à accroître la conscience de soi, le sentiment d'unité ».

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PERSONNE ET LE TRAVAIL EN PARTENARIAT :

Le parcours des résidents au sein de l'Etablissement s'inscrit dans une forte volonté d'ouverture aux dispositifs de droit commun et à l'environnement de la personne. Parce que le projet historique de l'Etablissement vise à l'autonomie vers le logement ordinaire et le droit commun, les professionnels du Foyer sont amenés à orienter les résidents vers des partenaires extérieurs pour compléter l'étayage, parfois nécessaire, en terme affectif, médical, social. Pour autant, le résident reste toujours le principal décideur des soutiens qu'il souhaite mettre en place.

Les délais de rendez-vous avec les partenaires extérieurs étant parfois éloignés, l'accompagnement vise également à soutenir au quotidien la démarche engagée.

La volonté de l'Etablissement est de séparer l'espace travail de l'espace habitat (vie sociale), afin de permettre aux résidents de vivre autre chose sur l'endroit où ils habitent, de se montrer autrement. On parle de tout, y compris de partenariat dans les relations tissées entre le Foyer, le SAJ et l'ESAT. L'objectif est de gagner en efficacité et d'apporter de la cohérence dans l'accompagnement des usagers ayant une double, voire une triple notification, tout en veillant au respect des espaces vie privée/vie professionnelle de ces derniers.

Ce parcours dans l'Etablissement s'inscrit dans une forte volonté d'ouverture, pour favoriser l'inclusion sociale, les liens entre les personnes accueillies et l'environnement local, mais aussi d'améliorer la connaissance mutuelle entre l'Etablissement, les partenaires et les résidents.

A noter que l'Etablissement est ouvert aux visites de l'entourage, les professionnels sont là pour aider le résident à faire ses choix en fonction des liens singuliers développés avec ses proches, certains souhaitent distendre ces liens, en être protégés, d'autres, au contraire les entretenir car ils considèrent que c'est un appui important pour eux. Sur leurs demandes, certains sont même accompagnés à la reprise du lien.

De même, le Foyer accueillant de plus en plus de jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance, une période de transition permet de maintenir le lien avec la famille d'accueil, si le résident le souhaite, le temps de la fin du mandat.



LES INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE ET DU MEDECIN PSYCHIATRE :

La population accueillie souffre de plus en plus de troubles psychiques qui nécessitent d'être pris en compte du fait de : perceptions altérées de la réalité, de troubles du jugement, de troubles du comportement, d'angoisses, de fragilité, de dévalorisation, de risques de repli sur soi, de peur du changement, de difficultés familiales... et qui nécessitent une prise en charge thérapeutique accrue. Ainsi, cette prise en charge, faite jusqu'alors par la psychologue de l'Etablissement en lien avec les acteurs médicaux du secteur, a pu être complétée depuis janvier 2019 par des interventions d'un médecin psychiatre embauchée à temps partiel par les ESAT de l'Association.

La psychologue :

La psychologue intervient à 0.49 ETP sur le foyer. En rapport avec la population accueillie, les besoins et les demandes sont importants. Les troubles psychiques, du comportement sont fréquents, et nécessitent des prises en compte dans le domaine du soin et de l'accompagnement (angoisses, peurs, humeurs labiles, conflits à traiter, réactions disproportionnées, interprétations erronées , besoin d'étayage ...).

La psychologue adapte ses interventions aux usagers, et travaille en lien avec tous les professionnels de l'institution, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs CMP, IME, planning familial...

Dans son travail, elle s'occupe de la dimension groupale et individuelle.

Suivis psychologiques :

Le travail peut se dérouler sur quelques séances pour dépasser et surmonter une situation complexe, un moment difficile.

Au cas par cas, il peut s'agir aussi d'un processus sur une plus longue durée.

C'est par exemple, écouter, soutenir, mettre des mots sur les émotions, sur les évènements, dédramatiser, aider à apaiser un conflit , à prendre conscience, à prendre du recul, à surmonter l'échec, à travailler la confiance en soi, à s'accepter, à faire le deuil...

En 2022, elle a réalisé au total 512 entretiens.

Participation aux réunions d'équipe :

Dans l'intérêt de la personne accueillie, les projets d'accompagnements, les situations, sont travaillés en équipe, dans la perspective d'une cohérence et harmonie. La psychologue participe à l'élaboration et la mise en œuvre des projets personnalisés.

La psychologue apporte son avis, des éléments cliniques, aide à l'analyse des situations, à la compréhension des personnes, dans l'espace des réunions, voire aussi dans d'autres espaces de parole avec les professionnels.

Elle participe à rechercher des réponses adaptées aux situations, et à la prise de recul. Les difficultés des personnes accueillies nécessitent un travail permanent de réflexion sur l'adaptation de l'accompagnement tant à l'ESAT qu'au FOYER.

Elle collabore et échange avec la psychiatre pour soutenir et harmoniser les soins à la personne et pour une coordination des projets de soins et d'accompagnement éducatif.

Rencontres – admissions – concertations :

Les entretiens d'admission constituent une première phase pour faire connaissance avec la personne, avec sa famille ou/et partenaires, pour connaître ses besoins et ses attentes. Cette rencontre aide aux prémices du projet de la personne et à son accueil.

Dans cette optique, sont favorisés les liens avec les structures d'origine, et les partenaires.

La psychologue a participé à plusieurs rencontres / parents et l'utilisateur, avec la psychiatre, cheffe de service, coordinateur, assistante sociale Pour adapter des solutions d'accompagnement (soin , projets , harmonisation des réponses).

Partenariats :

La Psychologue joue également un rôle dans une mise en lien accrue avec les partenaires du secteur sanitaire (Centre Médico Psychologique, médecins généralistes, psychiatres libéraux, psychologues libéraux, infirmières...), ainsi qu'avec d'autres partenaires sociaux, comme le Centre de Planification et d'Education Familiale, les IME, la protection de l'enfance...

En 2022, il y a eu l'organisation d'une rencontre dans l'établissement avec le CMP de Beaufort et plusieurs contacts téléphoniques.

Ainsi que la rencontre avec le planning familial de la Cote Saint André.

Groupes de relaxation 2022 :

Les séances hebdomadaires, ont eu lieu en petit groupe, après le travail.

Il y a eu 30 séances, pour un groupe de 4 à 6 personnes.

Cette activité vise la détente, la réduction des tensions, la sensation de bien-être et d'apaisement psychologique, par le support de la respiration et de mobilisations corporelles comme les étirements, assouplissements...

Agissant sur le corps et le mental, elle a des effets sur le relâchement musculaire, le lâcher prise et l'apaisement. Les répercussions sont positives sur le sommeil, la santé.

Elle contribue à accroître la conscience de soi, le sentiment d'unité.

Ouvertes à ceux qui ont souhaité expérimenter des techniques pour se détendre, gérer leur stress.

Certains sont venus d'eux-mêmes, ou conseillés par des professionnels ou par leur entourage.

Parmi les principes de l'activité :

A noter le respect de son corps, ses limites, son rythme. Il n'y a pas de compétition.

Respect des différences, bienveillance dans le groupe

Groupes de paroles 2022 :

- Séances pour les usagers et professionnels pour parler ensemble d'un évènement difficile vécu en commun.
- Groupes de paroles avec les parents du pôle de direction sur la thématique du COVID.

Accueil d'un stagiaire en licence de psychologie :

Découverte du milieu institutionnel et des problématiques liées au handicap mental et psychique, temps d'échanges, analyses des situations rencontrées.

La Médecin Psychiatre :

Les besoins de soutien se sont accrus, au regard de la population accueillie (troubles psychiques), dont les affects sont fluctuants, avec des répercussions sur de l'angoisse et des difficultés de comportement. Afin d'accompagner ces troubles et pour pallier l'absence de praticiens sur le territoire ainsi que les carences du CMP, dont le médecin psychiatre ne consulte plus sur Beaurepaire, l'APAJH a pris la décision d'embaucher à compter du 01/01/2019 à hauteur de 0.14 ETP une médecin psychiatre qui intervient au sein de l'Etablissement. Elle est présente en moyenne

un lundi sur deux. Son poste est financé par l'ARS pour les usagers de l'ESAT du fait de la carence de praticiens sur le territoire. Le Foyer, par ricochet, bénéficie de ses interventions au Centre Henri Robin pour les résidents ayant une double notification.

Les missions qu'elle effectue, en lien étroit avec la Psychologue de l'Etablissement, sont indispensables tant pour le bien-être des usagers que pour l'étayage apporté aux équipes.

Elle s'est inscrite dans diverses missions d'accompagnement orientées :

Vers l'utilisateur :

- Via des consultations psychiatriques (afin de pallier le manque de soin psychiatrique sur le territoire),
- Travail thérapeutique, en complémentarité avec la Psychologue pour amener les usagers à accepter les soins, s'apaiser par des exercices de psycho-rééducation ou par une délivrance de traitement adapté,
- Evaluation de la clinique psychiatrique régulière, évaluation diagnostic,
- Pallier la difficulté de certains usagers à bénéficier d'un certificat médical MDPH par un médecin (généraliste ou psychiatre),
- Entretien familial ciblé dans la perspective d'un meilleur accompagnement de l'utilisateur.

Vers le corps médical avec une mission de coordination :

- Coordination médicale avec les Médecins généralistes du territoire, avec le CMP,
- Elle oriente également et fait le lien avec les différents spécialistes qui suivent les travailleurs (neurologues, hôpitaux...).
- Coordination Médicale en post-hospitalisation psychiatrique d'un utilisateur.

Vers les équipes du Centre avec un travail pluridisciplinaire :

- Autour du projet personnalisé de l'utilisateur,
- Elle apporte un étayage à l'équipe dans la compréhension des troubles, propose des outils et des aménagements à mettre en œuvre, au quotidien, pour faciliter les apprentissages et la communication.
- Elle sensibilise et forme les professionnels à la question des Troubles du Spectre Autistique, handicap qui vient se surajouter à celui de la déficience pour quelques-uns des résidents accueillis et pour lesquels les professionnels sont encore démunis.
- Elle participe, une fois par trimestre, à une réunion avec l'ensemble des cadres de l'Etablissement pour faire un retour de ses suivis thérapeutiques, et faire des préconisations sur des problématiques à traiter.

Nombre d'utilisateurs ESAT et Foyer (pas seulement résidents du foyer) entretenus au cours de l'année 2022 : 29.

Nombre d'entretiens conduits auprès d'usager ayant une double notification ESAT et Foyer ou auprès d'usager uniquement de l'ESAT au cours de l'année 2022 : 195.

Nombre de concertations, réunions au cours de l'année 2022 : 26.

La Psychologue et la Médecin psychiatre adaptent leur travail et leur intervention à la population accueillie et aux spécificités des difficultés et des pathologies. Les troubles psychiques, très fréquents, ont des répercussions pour les résidents dans leur vie quotidienne et dans leur travail (angoisses, voire paniques, troubles du comportement, de l'humeur, réactions disproportionnées, conflits...). Elles sont sollicitées par les professionnels pour comprendre, contenir, être en appui, pour construire des réponses spécifiques. Les besoins sont importants, concernant les soins, l'écoute, le soutien, les suivis psychiatriques.

Par leurs rôles spécifiques, elles travaillent avec tous les professionnels dans une perspective d'harmonie et de cohérence dans l'intérêt de la personne accueillie. Leur étayage thérapeutique, complémentaire aux professionnels éducatifs, est aujourd'hui essentiel, compte-tenu de l'évolution des besoins de la population accueillie et de la demande croissante d'aide psychologique.

A noter que la pandémie a laissé des stigmates et exacerbé les troubles de certains.

LES MISSIONS DE L'ASSISTANTE SOCIALE AU CENTRE HENRI ROBIN :

L'Assistante Sociale est présente à temps plein sur l'Etablissement sur des temps calés aux horaires de travail des usagers. Son poste est financé à 20% par l'ARS pour l'ESAT et à 80% par le Département pour le foyer d'hébergement. Ces horaires ont été ajustés à plusieurs reprises ces dernières années du fait du contexte sanitaire et de l'instauration de télétravail (1 jour sur 2 en présentiel les lundis – mercredis et vendredis). Elle a un rôle d'écoute, d'information, d'orientation, d'aide à l'accès aux dispositifs existants. Elle aide les usagers dans leurs démarches quotidiennes. Elle met en œuvre les actions visant à prévenir les difficultés médico-sociales liées à l'activité professionnelle.

Elle adapte son action en fonction des besoins et demandes des usagers. Elle intervient aussi bien sur l'ESAT que sur le Foyer d'Hébergement principalement en ce qui concerne l'accès aux droits et la prévention des ruptures de droits.

Admission et suivi des dossiers MDA :

Dès l'admission sur l'Etablissement, elle accueille le nouvel arrivant (7 admissions en 2022 : 5 ESAT/foyer et 2 que sur le foyer) et effectue les démarches inhérentes à l'entrée (DUE, dossier d'aide sociale (10 en 2022), allocation logement, transfert de caisse d'assurance maladie, affiliation à la mutuelle, déclaration de changement de situation auprès de la CAF. Par ailleurs, elle effectue un travail d'information personnalisé et d'accès aux droits de l'utilisateur en fonction de la situation personnelle et professionnelle.

Elle effectue également les démarches inhérentes à la sortie de l'Etablissement en informant la MDPH, la CAF, le service aide sociale du Département, en résiliant la mutuelle...

MDA :

L'Assistante Sociale est en lien très régulièrement avec la Maison Départementale de l'Autonomie et les services autonomie des Maisons de territoire du Département.

Elle aide à la constitution des dossiers MDPH pour l'ensemble des demandes relevant de leur champ de compétences : carte mobilité inclusion, Prestation de Compensation du Handicap (PCH aide humaine – PCH transport), Allocation Adulte Handicapé (20 demandes en 2022) et plus particulièrement pour les demandes concernant notre Etablissement : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (20 dossiers), Renouvellement d'orientation ESAT (24 dossiers en 2022) et/ou Foyer d'hébergement (9 dossiers en 2022), 2 bilans de fin de période d'essai mais également orientation vers un SAVS ou un SAMSAH (3 demandes), SAJ (2 demandes), Foyer de vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé (5 demandes), MAS (1 demande), Accueil temporaire (3 demandes), accueil familial, 1 demande de sortie des effectifs ESAT (pour réorientation en foyer de vie), et ce, tout au long du parcours sur l'ESAT.

Elle suit l'avancée des dossiers, les ruptures de droits... Afin de faciliter le parcours des usagers, elle essaye au maximum de regrouper les demandes MDA, même lorsqu'elles ne concernent pas l'ESAT ou le foyer. C'est ainsi qu'elle suit environ 430 notifications (de celles concernant l'ESAT et/ou le foyer d'hébergement mais aussi RQTH, AAH, PCH, CMI...).

Santé / accès aux soins et frais de soins :

L'accompagnement vers l'accès aux soins de santé est une mission importante du poste de l'Assistante Sociale. Son intervention peut aller de l'aide à la recherche d'un professionnel à la prise d'un rendez-vous médical, jusqu'à la recherche de financement(s) pour des soins ou des appareillages. Elle peut également intervenir dans l'aide à l'élaboration de plusieurs devis et la compréhension des prises en charges possibles pour ceux-ci. Certains soins qui peuvent s'avérer coûteux sont parfois délaissés par les usagers depuis plusieurs années. Il s'agit par exemple des soins dentaires, optiques ou d'appareillage auditif.

Elle a accompagné un usager qui s'est retrouvé dans la nécessité de changer ses appareils auditifs. Le devis d'un montant total de 1550 € a mis en évidence un reste à charge conséquent (914 €). Les fonds d'action sociale de l'assurance maladie et de la mutuelle ont été sollicités. Les aides facultatives accordées par ces organismes ont permis de couvrir la totalité de la dépense. Ces démarches se sont échelonnées sur plusieurs mois. L'AS a donc dû faire le lien avec l'audioprothésiste afin que celui-ci patiente pour le règlement et ne sollicite pas d'avance financière auprès de l'usager.

Un usager de l'ESAT a dû être hospitalisé d'urgence en clinique psychiatrique. L'indication thérapeutique et l'urgence de la prise en charge ont nécessité une hospitalisation en chambre individuelle s'élevant à 75 € par jour, soit un coût total de 3850 € à la charge de l'usager. Là encore les fonds d'action sociaux ont été sollicités. Le refus de participation de l'assurance maladie a nécessité un argumentaire complémentaire pour justifier une telle dépense auprès d'autres fonds d'action sociale. Au final, la totalité de la somme a pu être trouvée ce qui a été très aidant pour cet usager qui par ailleurs, n'était plus en mesure de travailler et ne percevait donc plus que l'AAH. La caisse de Prévoyance a d'ailleurs été sollicitée pour ce même usager afin qu'il puisse bénéficier de la « prestation capital reclassement » permettant le versement de 2823 €.

L'Assistante Sociale est de plus en plus sollicitée par des usagers qui n'arrivent pas à trouver de médecin traitant sur Beaufort ou les environs : du fait du départ en retraite de leur médecin, des délais très longs pour avoir un rendez-vous et/ou de cabinets qui sont très difficilement joignables, de médecins qui ne prennent plus de nouveaux patients (ce qui est problématique pour les nouveaux arrivants). Ces difficultés se répercutent également sur les démarches nécessitant un certificat médical, en particulier tous les dossiers envoyés à la MDPH pour les renouvellements de notifications. Il faut anticiper systématiquement la remise du certificat médical plusieurs mois à l'avance afin de pouvoir anticiper au maximum la prise d'un rendez-vous.

En ce qui concerne les soins psychiques, il n'y a plus de médecin psychiatre sur le CMPA de Beaufort depuis plusieurs années. Cela entraîne donc une sollicitation supplémentaire des médecins traitants pour les renouvellements de prescription par exemple.

Par ailleurs, les prises de rendez-vous médicaux via des plateformes en ligne causent parfois un « blocage » pour les usagers ne disposant pas d'internet et qui jusqu'à présent étaient autonomes dans ces prises de rendez-vous. Elle a ainsi aidé 6 usagers dans leur prise de rendez-vous auprès d'un médecin ophtalmo.

L'Assistante Sociale est parfois à l'interface entre l'ESAT, le médecin psychiatre, les Etablissements de soins ou le médecin traitant. C'est ainsi qu'elle a réuni les éléments administratifs et médicaux nécessaires à 2 demandes d'hospitalisation en service psychiatrique. Elle a également fait le lien avec le médecin traitant suite à un problème avec un protocole de soins. Elle a accompagné un usager qui n'était plus en mesure de travailler à l'ESAT vers une demande de pension d'invalidité. Elle a aidé 3 usagers, chaque trimestre à compléter les déclarations trimestrielles nécessaires au calcul de leur pension d'invalidité.

Elle a aidé 2 usagers dans la création de leur compte AMELI. Pour l'un d'eux, malade du covid, l'absence de compte Ameli ne lui permettait pas d'avoir l'attestation d'isolement nécessaire au versement des indemnités journalières.

Mutuelle :

Depuis 2016, l'Assistante Sociale a le rôle de « référent mutuelle » (pour les usagers) auprès de la complémentaire santé. A l'admission, elle constitue le dossier d'adhésion pour ceux qui le souhaitent. Elle fait régulièrement le lien auprès de cette complémentaire pour des difficultés de prise en charge, des changements de situation à signaler (sortie d'ESAT, affiliation en tant que retraité, naissance d'un enfant...) ainsi qu'un lien avec les usagers pour les aider à créer leur compte adhérent et ainsi les aider à le consulter régulièrement. Elle peut également les aider à transmettre à la mutuelle les factures pour des soins non pris en charge par l'assurance maladie (ostéopathe, diététicien, psychologue...). Elle fait également le lien avec le siège pour les résiliations des usagers qui sortent de l'ESAT.

A l'interface avec la CAF :

chaque début d'année, la CAF recalcule les droits des allocataires suivant les ressources de N-2 ce qui demande une vigilance particulière car cela peut entraîner des interruptions, des baisses d'allocations, des erreurs dans les données enregistrées ce qui nécessite d'effectuer des démarches souvent trop complexes pour que les usagers puissent les effectuer seuls ou simplement apporter des explications aux usagers qui ne comprennent pas pourquoi il peut y avoir un changement de montant dans leurs prestations. C'est ainsi qu'elle est intervenue dans 8 situations de rupture de droits CAF.

C'est désormais la comptable de l'ESAT qui effectue les attestations d'emploi annuelles à la CAF pour chaque usager. Par contre, l'assistante sociale envoie à la CAF un certificat d'emploi pour chaque nouvel entrant (5 certificats en 2022) ou chaque changement de temps de travail (5 certificats également) ce qui permet le recalcule de l'AAH lié à ce changement de situation. Elle réalise chaque trimestre, les déclarations de ressources pour le calcul des droits à la prime d'activité pour 27 usagers ainsi que le dossier initial pour cette même prime.

Logement :

Parmi les missions allouées à l'Assistante Sociale figure les demandes d'allocation logement (principalement pour les résidents du Foyer d'Hébergement mais également pour tous les usagers qui la sollicitent à ce sujet). En 2022, elle a déposé 19 dossiers d'allocation logement. Elle a aidé plusieurs usagers dans la réalisation d'un courrier de dédite ou dans leur projet de déménagement (ou projet de vie de couple) en faisant une simulation du montant de l'allocation logement.

Elle effectue également la télé déclaration des loyers pour les résidents du foyer d'hébergement des deux premières unités.

SAVS : 28 usagers bénéficient d'une notification SAVS. Plusieurs usagers, majoritairement des résidents sortant du Foyer, ont été accompagnés dans cette demande (de la constitution du dossier à la prise du 1er rendez-vous si nécessaire), soit 2 nouvelles demandes en 2022.

Projets personnalisés :

En lien avec la Coordinatrice des Actions Médico-Sociales, elle participe également à la co-construction des projets personnalisés (PP) sur l'ESAT. Cette participation permet un regard croisé des professionnels autour d'un même projet mais également d'être partie prenante autour du projet professionnel, et plus généralement du projet de vie des usagers et ainsi de pouvoir être force de proposition dans les démarches et accompagnements en lien avec ceux-ci.

Pour exemple, voici quelques démarches qui ont pu découler des PP :

- Accompagnement et démarches auprès de la CARSAT pour obtenir la retraite anticipée au titre du handicap et pour carrière longue,
- Accompagnement vers une demande de protection juridique,
- Réduction ou augmentation du temps de travail avec mise en place d'étayages complémentaires à domicile,
- Demandes de pension d'invalidité,
- Réorientation vers un autre type d'établissement : FAM, foyer de vie...
- Orientation en milieu ordinaire,
- Accompagnement à une sortie d'ESAT avec projet d'orientation en SAJ.

Les ré orientations :

L'Assistante Sociale a participé à l'accompagnement de plusieurs demandes de sortie d'ESAT avec demande de réorientation. Ce sont des démarches nécessitant du temps et de l'adaptabilité aux besoins évolutifs (en fonction du type de handicap et des difficultés et besoins qui en découlent) mais aussi un fort travail de partenariat avec la MDA, SAVS, ELADE, familles, curateurs, Etablissements, CMPA...

Ces demandes concernent :

- 2 réorientations dues à l'aggravation des troubles psychiques et ayant abouti pour une situation à une orientation en FAM avec un accompagnement également de la famille en grande souffrance face à cette aggravation,
- 2 sorties d'ESAT avec accompagnement vers un projet SAJ,
- 1 orientation vers un EHPAD avec demande de dérogation d'âge,
- 1 fin de période d'essai avec préconisation de SAJ et/ou foyer de vie..

Personnes vulnérables :

L'Assistante Sociale a accompagné plusieurs usagers qui se sont retrouvés, suite à un « accident de la vie », à un deuil... dans une situation d'urgence ayant aggravé leur vulnérabilité :

- Usager ayant perdu sa maman de façon soudaine. Celle-ci était aussi sa curatrice et gérait tout le quotidien. Un accueil en urgence sur le foyer d'hébergement a été mis en place. L'assistante sociale a fait le lien avec le Tribunal Judiciaire pour nomination en urgence d'un nouveau curateur...
- Usager victime de violences conjugales. S'est rajoutée à cette situation une grave problématique de santé ayant nécessité une hospitalisation d'urgence. L'assistante sociale a travaillé avec toutes les équipes sur une hospitalisation en service de psychiatrie, puis une orientation en urgence sur le foyer d'hébergement et un accompagnement quotidien soutenu dans un contexte de séparation du couple (soutien psychologique, juridique, social, en lien avec les moniteurs, les éducateurs et sa curatrice),
- Usager ayant dû être accueilli en urgence sur le foyer d'hébergement dans un contexte de violences intra familiales avec demande en urgence de notification d'orientation auprès de la MDPH,
- Usager victime de violences conjugales ayant été absente du travail durant plus de 6 mois avec accentuation de son isolement, pas d'arrêt de travail prescrit par un médecin donc pas de revenus ESAT. Echanges réguliers afin d'essayer de maintenir un lien fragile, une écoute en lien avec sa curatrice,
- Usager resté un mois sans électricité alors qu'il intégrait un logement remis à neuf. L'assistante sociale a servi d'interface entre EDF et ENEDIS se renvoyant l'un à l'autre les questions de branchements et de rapport de conformité. Dans un second temps, une démarche de dédommagement a pu être adressée au bailleur...

Au quotidien, les usagers n'hésitent pas à l'interpeler lorsqu'ils ont un doute « d'arnaque » : mail se faisant passer par la CPAM ou texto frauduleux pour soi-disant ouvrir son CPF...ou lorsqu'ils ont connaissance sur les réseaux sociaux d'une prime pas toujours existante.

Elle a accompagné en 2022, 5 usagers dans leur démarche de mise sous protection juridique ou dans l'étape préalable de questionnement et d'aide à la réflexion autour d'une éventuelle demande. Elle a également aidé plusieurs familles dans leur rôle de curateur, dans le rendu du compte de gestion annuel, par exemple.

Une bonne connaissance des usagers et le travail en confiance avec eux est fondamental. Une situation « sans problème particulier » peut du jour au lendemain basculer du fait d'un élément déclencheur (une séparation, une décompensation psychique, des impayés qui s'accumulent,

une perte de capacités, une démotivation au travail, une problématique de santé, un deuil...). Plus cet élément est repéré précocement, éventuellement, à l'aide de regards croisés entre professionnels, plus nous pouvons agir au mieux, au travers de solutions concertées, une situation pouvant très rapidement se précariser.

Le travail en réseau :

Au quotidien, le travail en réseau est prépondérant et s'inscrit naturellement dans une démarche d'inclusion sociale. Les principaux partenaires avec lesquels travaille l'Assistante Sociale sont :

- Les services autonomie des Maisons de Territoire, qui sont de très importants interlocuteurs de proximité,
- La Maison Départementale de l'Autonomie (en particulier l'équipe d'évaluation),
- Le CMPA,
- Les CCAS pour les dossiers d'aide sociale,
- Les Centres Médico-Sociaux (AS de secteur, PMI...) pour des problématiques diverses (logement, protection de l'enfance, ressources...),
- Travailleurs sociaux (AS de la MSA, du CMPA, des Centres Hospitaliers...),
- Les bailleurs privés,
- Les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (plus de la moitié des usagers bénéficient d'une mesure de protection de justice),
- l'ELAD
- Le SAVS
- Le service interface de la CAF,
- D'autres Etablissements (ESAT, foyer de vie...).
- Les familles d'accueil et l'Association Ste Agnès (qui met en relation les accueillants et les demandeurs d'accueil).

L'Assistante Sociale a participé à différentes rencontres de partenaires :

- Rencontre avec le CMPA du territoire pour un temps d'échange autour de situations,
- Présentation logiciel Vivality et déploiement du DUI (Dossier Unique Informatisé), soit 5 réunions,
- Participation à l'inventaire pour le RGPD, soit 2 réunions,
- Dans le cadre des 52 ans de l'APAJH, elle a participé à une après-midi d'échanges autour de l'autodétermination et de l'inclusion des personnes handicapées

Elle a également accueilli un étudiant en psychologie pour une demi-journée. Ce type d'accueil permet à la fois de questionner sa pratique professionnelle et avoir un regard neuf et extérieur.

Les concertations avec familles et/ou professionnels :

Il est à noter que depuis ces dernières années le nombre de concertations n'a cessé d'augmenter. Ces rencontres peuvent être à notre demande, à celle des familles ou de professionnels partenaires (Curateurs, ESAT, Association Ste Agnès, CMPA, SAVS, Famille d'Accueil...)

28 concertations ont ainsi eu lieu en 2022 (toujours en présence de l'utilisateur) : 14 avec sa famille et 14 avec des partenaires extérieurs. Bien que chronophages ces concertations se révèlent être nécessaires et bénéfiques dans la prise en compte de la personne dans sa globalité.

Les dossiers ponctuels et l'accompagnement au quotidien :

Il est impossible de faire une liste exhaustive de l'accompagnement au quotidien.

Voici simplement quelques exemples : aide à la rédaction de courriers : dédit, récupération d'une caution, aide à la compréhension d'un courrier reçu, conseils autour du budget, transmission de documents aux curateurs, déclarations d'impôt, dossier de financement vacances UFCV, aide pour obtenir un devis dans le cadre d'un projet d'achat de matériel informatique, demande de logement social, lien avec un bailleur dans le cadre d'une problématique de punaises de lit, démarches autour de la naissance d'un bébé...

Mais l'assistante sociale est là aussi, pour apaiser des tensions, rassurer, écouter, faire remonter ou servir d'intermédiaire...

Depuis quelques années, elle constate des difficultés croissantes pour les usagers, inhérentes à la généralisation de nombreuses démarches par le biais d'internet et la problématique pour certains de l'accès au numérique.

Voici quelques exemples de démarche qui ne peuvent se faire que par internet et/ou par le biais d'une adresse mail :

- Créer de « comptes adhérents » : AMELI, mutuelle (dans ces 2 cas, il n'est pas possible de consulter son compte sans avoir une adresse mail), assurances, banque...
- Création du compte CAF pour consultation, déclaration trimestrielle,
- Déclaration trimestrielle des ressources pour le service invalidité de la CPAM,
- Création d'un compte ANTS pour le changement d'adresse sur une carte grise,
- Pré-demande de carte d'identité via le compte ANTS puis prise de rendez-vous auprès d'une mairie éligible,
- Prise de rendez-vous médical

Une vigilance particulière est donc exercée dans un contexte où certaines démarches sont d'ores et déjà totalement dématérialisées afin de permettre aux usagers de l'ESAT d'accéder effectivement à leurs droits dans un contexte de précarité numérique.

On entend beaucoup parler de fracture numérique mais que faire concrètement pour un usager qui n'a pas de téléphone portable et dont le numéro doit obligatoirement être renseigné pour la plupart des dossiers informatisés ?

Que répondre à un usager qui s'est déplacé en mairie pour son renouvellement de carte d'identité en précisant qu'il n'a ni internet, ni téléphone portable et à qui on répond en lui notant par écrit qu'il faudra tout d'abord qu'il crée un compte ANTS pour constituer le dossier de pré-demande puis qu'il devra prendre rendez-vous en mairie via internet ??

Cette difficulté crée un handicap supplémentaire et vient s'ajouter aux difficultés existantes sur notre territoire : pénurie de transport, de médecins, de kiné...

VI. L'EVALUATION DE LA QUALITE ET LE PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE DES PRESTATIONS PROPOSEES AUX RESIDENTS :

Avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le dispositif juridique a placé l'utilisateur au cœur des principes d'action et des dispositifs d'accompagnement. Les établissements médico-sociaux ont depuis lors l'obligation légale de procéder et de faire procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

L'EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS PROPOSEES AUX RESIDENTS :

L'évolution récente du cadre légal des évaluations :

L'évaluation des établissements médico-sociaux comportait jusqu'à présent un volet interne et un volet externe auxquels l'Etablissement a répondu par le passé.

L'article 75 de la loi du n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé avait acté la réforme du dispositif d'évaluation des ESSMS pour une mise en œuvre au 1er janvier 2021. Cette réforme du dispositif d'évaluation a été repoussée en

raison du contexte Covid-19 au 1er janvier 2022. A compter de cette date, les évaluations interne et externe des ESSMS s'effectueront donc selon une procédure unifiée sur la base d'un référentiel commun à tous les établissements et services.

Un décret publié le 12 novembre 2021 au Journal officiel :

- entérine la nouvelle procédure d'évaluation : il n'y a donc plus d'évaluation interne mais une « démarche d'amélioration continue de la qualité » .
- définit le nouveau rythme quinquennal de transmission des résultats de la qualité des prestations des établissements qui seront réalisées par des organismes évaluateurs externes, habilités par la HAS.

Le foyer d'hébergement devra donc transmettre à une date qui sera communiquée par l'autorité de tarification les résultats de son évaluation en respectant le nouveau cadre qui s'impose, et notamment en s'appuyant sur le référentiel qui a été publié par la HAS en janvier 2022.

Au-delà de l'obligation légale, la démarche d'évaluation est prise par l'ensemble des acteurs du Foyer d'Hébergement comme une formidable opportunité d'accompagner la promotion de la culture d'amélioration continue de la qualité en faveur des résidents et comme un levier de progrès pour l'Etablissement. Malgré la réforme annoncée concernant les évaluations fin 2020, l'Etablissement a fait le choix de se lancer dans un nouvelle démarche d'évaluation interne car le plan d'amélioration continue de la qualité était obsolète.

L'engagement dans une démarche d'évaluation interne malgré tout !

L'évaluation interne vise à apprécier l'efficacité de l'organisation médico-sociale, au regard des objectifs qui lui ont été assignés et des moyens qui lui sont dédiés. Les écarts éventuels donnent lieu à l'élaboration d'un plan d'amélioration du service rendu reposant sur des actions hiérarchisées et mesurables.

Un plan d'amélioration obsolète :

Les derniers résultats de l'évaluation interne du Foyer d'Hébergement transmis par l'Association APAJH Isère aux autorités délivrant l'autorisation dataient de 2013.

La dernière évaluation externe quant à elle s'était déroulée les 19 et 20 mars 2014. Elle avait été réalisée par l'organisme E.Q.M. habilité à l'époque, par l'ANESM. L'Etablissement fait partie de ceux qui auraient donc effectué leur évaluation externe en 2021 si un nouveau calendrier n'avait pas été décidé par les autorités.

Les fiches actions qui ont découlées tant de l'évaluation interne et externe étant obsolètes, en 2021, malgré la réforme en cours, une démarche d'évaluation interne a été conduite, en vue de disposer d'un nouveau plan d'amélioration continu de la qualité.

Le choix du référentiel :

Le référentiel choisi pour conduire l'évaluation interne est un référentiel proposé par la Fédération des APAJH qui tient compte des spécificités de l'agrément de l'Etablissement.

Conformément aux recommandations de l'HAS, il porte sur l'analyse des 7 thématiques suivantes :

- 1) La démarche d'évaluation interne,
- 2) La prise en compte des recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'ANESM relatives à l'ESSMS,
- 3) Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'Etablissement et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement,
- 4) L'ouverture de l'Etablissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique,
- 5) La personnalisation de l'accompagnement,
- 6) L'expression et la participation individuelle et collective,
- 7) La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques.

La composition de l'instance d'évaluation :

Afin de balayer l'ensemble des items du référentiel au sein de l'Etablissement, un groupe de travail de 3 salariés du Foyer d'Hébergement a été institué, avec pour référente la Cheffe de Service. En fonction des items du référentiel, d'autres professionnels ont été sollicités lors des différentes réunions pour venir rejoindre ponctuellement le groupe (exemple : le moniteur d'atelier en charge de l'entretien et de la gestion immobilière des infrastructures, du suivi des contrôles règlementaires ainsi que de la coordination des travaux des entreprises extérieures intervenants sur le Foyer, a participé à une réunion pour la partie garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques). Par

ailleurs, les élus CVS représentants des usagers et des familles ont été associés à la démarche en ce qui concerne les items relatifs à l'expression et la participation individuelle et collective.

Au regard des éléments observés dans le référentiel par le groupe de travail, des axes d'amélioration ont été dégagés.

Par ailleurs, un questionnaire, relatif à la qualité des prestations proposées au sein du foyer, a été adressé aux résidents fin 2021.

LA SIGNATURE D'UN CPOM TRIPARTITE APAJH-ARS-DEPARTEMENT 2022-2026 :

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été créé par la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il vise à mettre en cohérence les objectifs du gestionnaire avec les objectifs des politiques publiques. Il prévoit les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, sur une durée maximale de 5 ans.

Au cours de l'année 2021, l'APAJH et le Département ont engagé des démarches en vue de la signature d'un Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens. Jusqu'à présent l'APAJH Isère et le Département n'avait jamais entamé de négociation en vue de la signature d'un CPOM.

Cette démarche a donc donné lieu à plusieurs rencontres entre les interlocuteurs du Département et Le Directeur Général de l'APAJH, la Directrice financière et les Directeurs concernés (établissements sous financement Département, dont fait partie le foyer d'hébergement Henri Robin). Un diagnostic des établissements concernés a été réalisé puis des fiches actions ont été proposées.

Le CPOM a finalement été signé le 16/05/2022. A noter qu'il s'agit d'un CPOM tri partite car il inclue non seulement les établissements sous l'autorité du Département mais également ceux sous l'autorité de l'ARS.

Les fiches actions prévues au CPOM, retenues par le Département concernant le foyer Henri Robin s'intitulent :

- Transformer un bâtiment en unité de vie pour le foyer d'hébergement (8 logements).
- Extension du Foyer d'Hébergement de 10 places pour apporter une réponse aux besoins du public en perte d'autonomie.
- Adapter l'accompagnement et les pratiques professionnelles à l'évolution du public troubles psychiques et troubles du spectre autistique.

L'établissement est également concerné par les actions transversales (tous établissements et services de l'APAJH confondus) suivantes :

- Implanter un DUI conforme aux exigences du plan numérique.

- Garantir la mise en conformité RGPD.
- Mettre en œuvre la politique associative qualité et gestion des risques.

UN PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE RICHE DE PLUSIEURS SOURCES :

Les axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne qui a été conduite ainsi que les éléments repérés dans le diagnostic CPOM ont donné lieu à l'élaboration de fiches actions qui sont venues étayer le plan d'amélioration continu de la qualité. Le plan d'amélioration a également été complété par des éléments amenés par les salariés qui ont pris part à des groupes de travail sur des thématiques ciblées lors d'une journée de travail organisée avec l'ensemble des salariés du pôle en novembre 2021.

Les fiches actions intégrées au plan d'amélioration continu de la qualité du foyer sont les suivantes :

- Amélioration de la personnalisation de l'accompagnement.
- Expressions et participations individuelles et collectives des personnes accompagnées.
- Transformer un bâtiment en unité de vie pour le foyer d'hébergement (8 logements).
- Extension du Foyer d'Hébergement de 10 places pour apporter une réponse aux besoins du public en perte d'autonomie.
- Adapter l'accompagnement et les pratiques professionnelles à l'évolution du public troubles psychiques et troubles du spectre autistique.
- Sécurité des biens et des personnes.
- Bonnes pratiques, gestion des évènements indésirables et prévention de la maltraitance.
- Informatisation du dossier de l'utilisateur (démarche APAJH 38).

VII. LES MOYENS HUMAINS ET LEUR ORGANISATION :

Ce paragraphe décline les caractéristiques et l'organisation des moyens humains dont dispose l'Etablissement pour accompagner les résidents.

DONNEES STATISTIQUES :

Effectif :

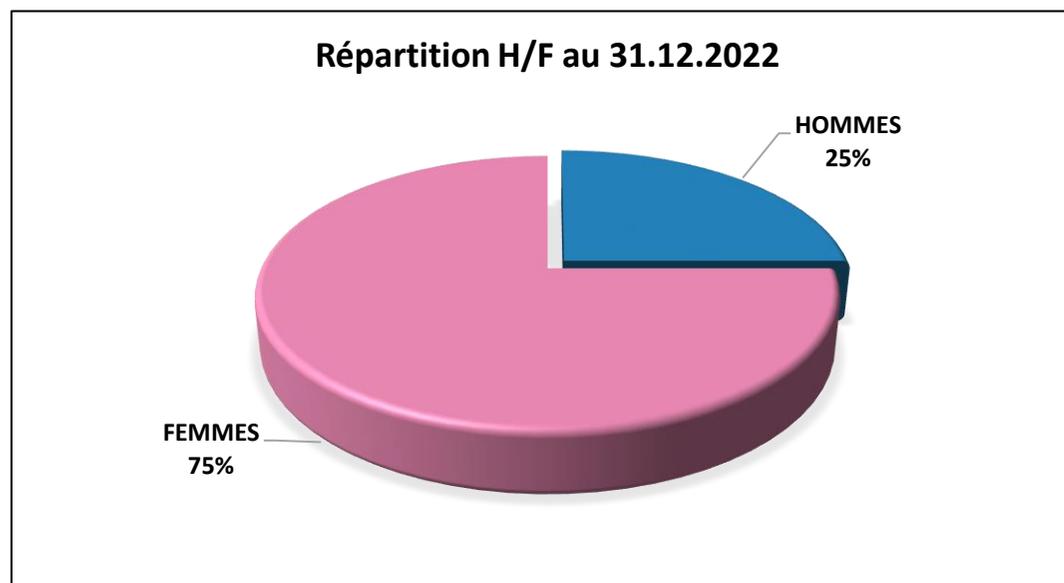
Nombre de salariés CDI Foyer présents à leur poste de travail au 31.12.2022 : 17,30 ETP.

Taux d'encadrement : ETP 17,30 / 31 résidents = 0,56.

Données démographiques :

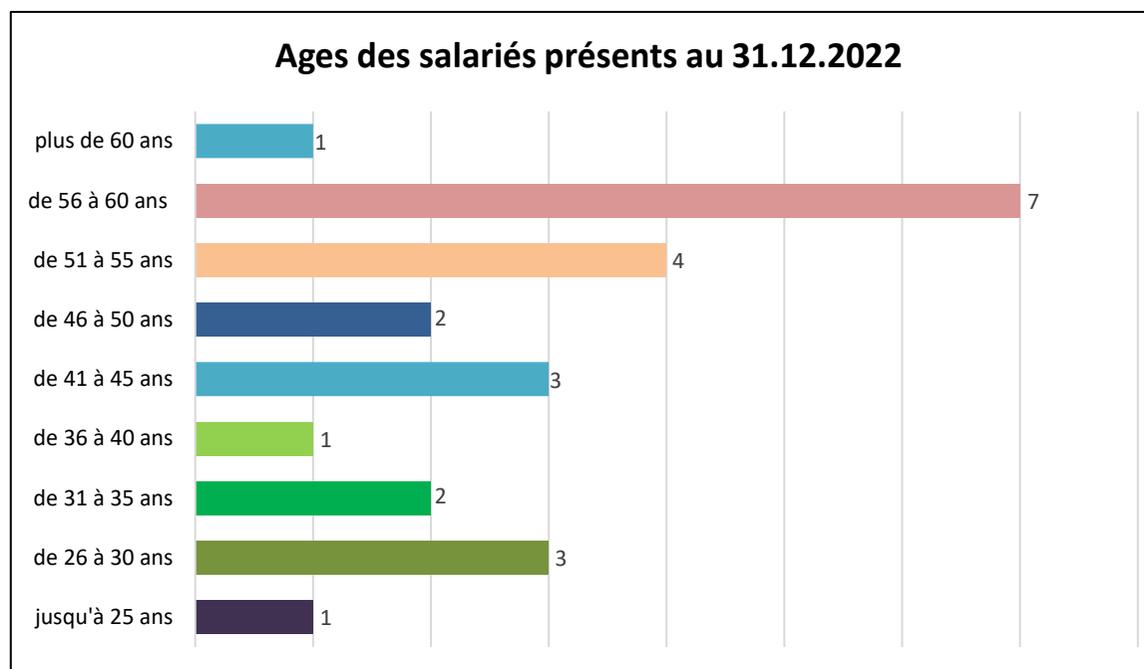
Sexe :

- 6 hommes, soit 25 % de l'effectif.
- 18 femmes, soit 75 % de l'effectif.



Age des salariés :

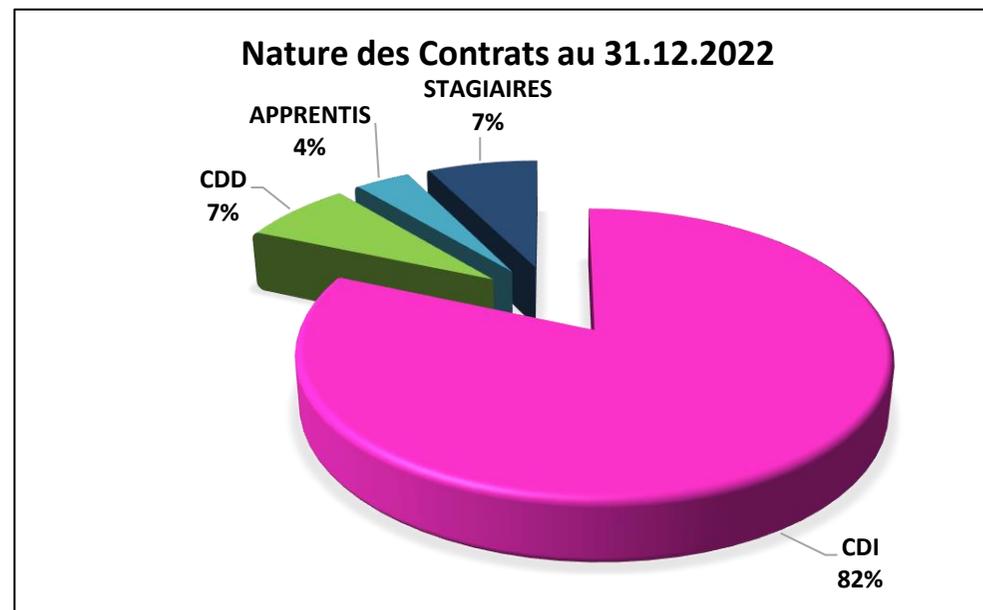
jusqu'à 25 ans	1
de 26 à 30 ans	3
de 31 à 35 ans	2
de 36 à 40 ans	1
de 41 à 45 ans	3
de 46 à 50 ans	2
de 51 à 55 ans	4
de 56 à 60 ans	7
plus de 60 ans	1



La moyenne d'âge des salariés présents dans l'effectif au 31.12.2022 est de 46 ans.

Nature des contrats au 31/12/2022 :

- CDI : 22
- CDD : 2
- Contrat d'apprentissage : 1
- Stagiaires : 2

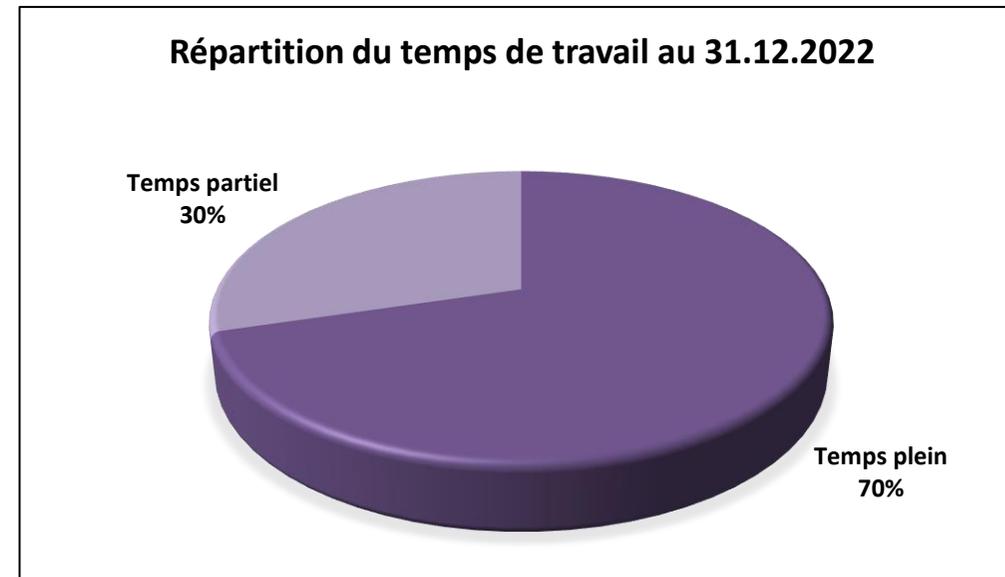


Temps de travail au 31/12/2022 :

- 8 salariés à temps partiel soit 30 % de l'effectif.
- 16 salariés à temps plein soit 70 % de l'effectif.

Il convient de préciser que certains des salariés à temps partiel, travaillent en réalité à temps plein à l'APAJH.

Il s'agit majoritairement des salariés du pôle administratif dont les postes sont mutualisés entre les deux Etablissements ESAT et Foyer.



Postes :

Le graphique ci-joint a été réalisé pour les salariés
En CDI au 31.12.2022 en ETP

Direction/encadrement	1,75
Administratif/gestion	2,30
Services généraux	1,75
Socio-éducatif	10,80
Psychologue	0,70

Turn-over :

Sorties de salariés et embauches :

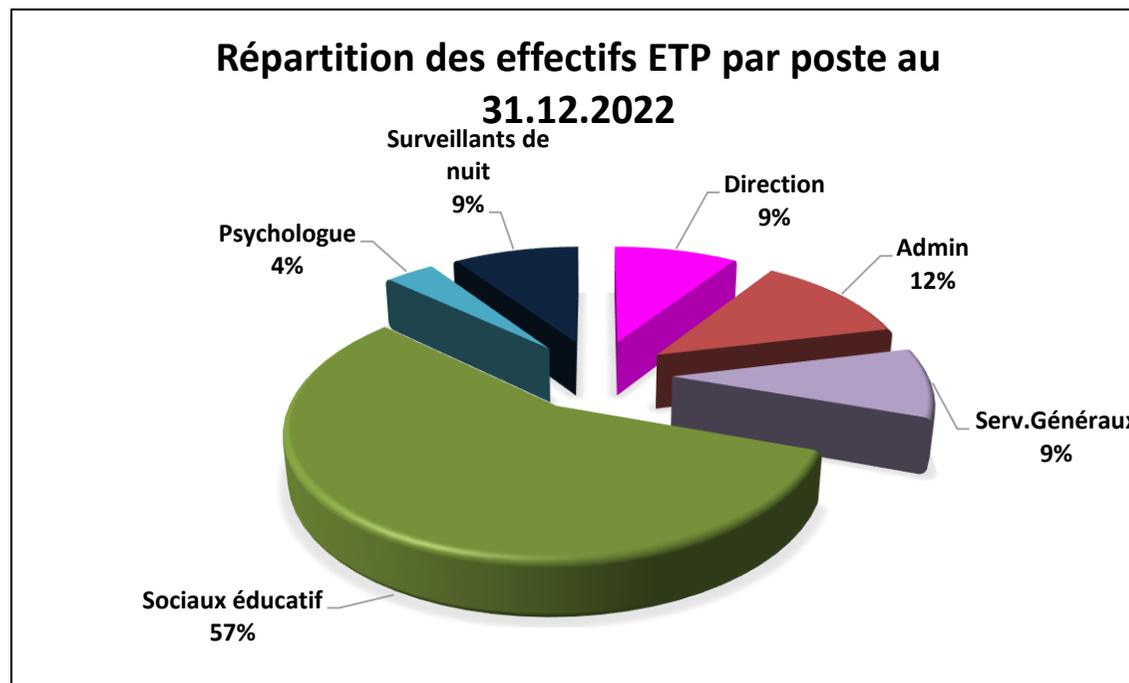
Au cours de l'année 2022 :

2 démissions

2 départ à la retraite

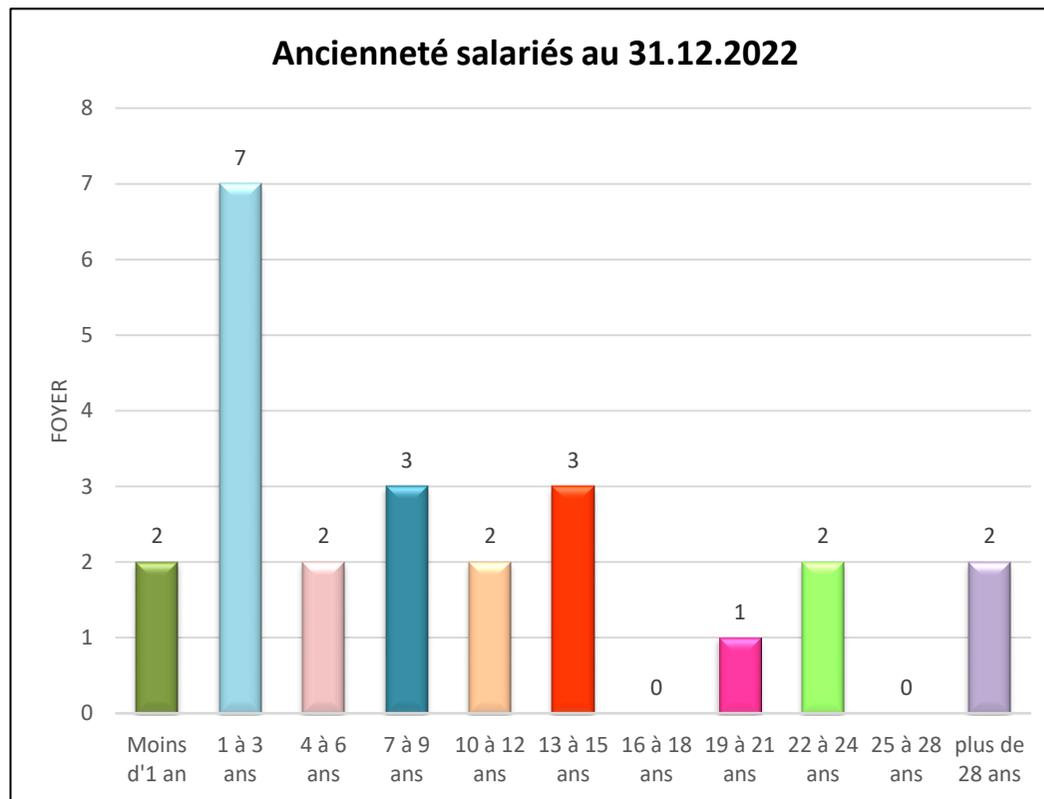
1 CDD de remplacement éducateur

5 CDI : 1 CESF en remplacement d'une démission, 1 éducatrice spécialisée, 1 éducateur en CDD de remplacement d'une éducatrice puis CDI suite à sa démission, deux éducatrices spécialisées en remplacement des 2 départs à la retraite.



Ancienneté des salariés :

Moins d'1 an	2
1 à 3 ans	7
4 à 6 ans	2
7 à 9 ans	3
10 à 12 ans	2
13 à 15 ans	3
16 à 18 ans	1
19 à 21 ans	2
22 à 24 ans	0
25 à 28 ans	2
Plus de 28 ans	0



L'ACCENT MIS SUR LA FORMATION ET L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Les formations suivies par les salariés du pôle de direction :

Formations financées par l'OPCA en 2022 :

POSTE OCCUPE PAR LE OU LES SALARIES EN FORMATION	TYPE DE CONTRAT	THEMATIQUE DE LA FORMATION	NOMBRE HEURES FORMATION
1 Professionnel : Agent de service int.	CDI	Surveillant de nuit/Maitresse de maison	98H
1 Professionnel : Moniteur/éducateur	CDI	Educateur Technique Spécialisé	280H
12 Professionnels : Chefs de service, Educateurs, AS, Moniteurs, CESF	CDI	Usagers, Familles, institutions, vers une communication réussie	28H
13 Professionnels : Chef d'atelier, Moniteurs, Educateurs	1 CDD/ 12 CDI	Apprendre à apprendre « les outils cognitifs et leurs rôles »	28H
14 Professionnels : Moniteurs, Educateurs, Secrétaires, Chefs de service	13 CDI/1CDD	Troubles Psychiques « Quel accompagnement au quotidien »	28H

Formations financées hors plan par l'Etablissement en 2022 :

POSTE OCCUPE PAR LE OU LES SALARIES EN FORMATION	TYPE DE CONTRAT	THEMATIQUE DE LA FORMATION	NOMBRE HEURES FORMATION
1 Professionnel	CDI	Formation POWERPOINT Initiation	7H
1 Professionnel	CDI	Animation de groupe (formation gratuite)	21H
9 Professionnels	CDI	SST Maintien et Actualisation	7H
10 Professionnels	CDI	SST Initiale	14H
2 Professionnels	CDI	Habilitation Electrique NFC	14H
2 Professionnels	CDI	Habilitation Electrique recyclage	14H
12 Professionnels	2 CDD/ 10 CDI	Connaissance des Handicaps niveau 1	14H
1 Professionnel	CDI	Troubles du stress post-traumatique et deuil compliqué	7H

Accueil de stagiaires :

Afin de contribuer au développement des compétences des professionnels du secteur médico-social de demain, nous menons une politique forte d'accueil de stagiaires.

Grâce à leurs regards décalés, les stagiaires apportent souvent un autre éclairage et contribuent à une ré-interrogation de la pratique des professionnels.

Pour ces derniers, l'encadrement de stagiaires est également l'occasion de rester dans une dynamique, d'échanger autour de l'évolution du contenu de leur formation initiale.

Au cours de l'année 2022, 2 stagiaires en cours de formation et 1 apprentie ont été accueillies sur le Foyer d'Hébergement : Une conseillère en économie sociale et familiale, une éducatrice spécialisée et une monitrice éducatrice.

LES REUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :

Les réunions « Equipe de Direction » :

Une demi-journée tous les 15 jours, la Directrice et les Cadres Intermédiaires du Centre APAJH de Beaurepaire se réunissent (pour le Foyer : la Cheffe de Service, pour l'ESAT : le Chef d'Ateliers, le Coordinateur des Actions Médico-Sociales, le Chef Cuisinier). La réunion fait l'objet d'un compte rendu diffusé par messagerie électronique aux équipes, qui doivent en prendre connaissance. Ces comptes rendus comprennent des éléments d'information et de décisions relatifs à l'organisation, aux fonctionnements et aux projets du SAJ, du Foyer et de l'ESAT.

Les réunions « équipe Foyer » :

Les réunions s'organisent les jeudis de 13H30 à 16H de la façon suivante :

- Trois jeudis par mois sont consacrés aux projets personnalisés. Le référent du projet présente à l'ensemble de l'équipe les éléments suivants concernant le résident : parcours, évaluation, besoins ou attentes puis axes d'accompagnement. Aussi, tous les professionnels peuvent suivre les objectifs de l'accompagnement et les compléter avec leur expertise de la situation.
- Un jeudi par mois, la Directrice rejoint l'équipe éducative, pour aborder des points plus institutionnels ou transversaux aux deux Etablissements du Centre.
- En début de trimestre 2 jeudis sont également consacrés à des réunions par unité d'habitation afin de faire le point sur les situations de l'unité tout en bénéficiant de l'éclairage clinique de la Psychologue.

Ce travail collectif vise à permettre à chacun d'être acteur de l'évolution du fonctionnement et de l'organisation du Foyer, ou de faire des propositions pour des projets à venir, mais aussi de croiser des pratiques et des regards différents pour ajuster au mieux le travail d'accompagnement à la connaissance progressive des uns et des autres de la personne.

Les réunions « Regards croisés » :

Aussi souvent que nécessaire des réunions dont l'objectif est de faire le point sur les situations d'usagers ont lieu en présence des chefs de service Foyer et ESAT, des référents ESAT et Foyer, de la Médecin Psychiatre et de la Psychologue et de la directrice. Les situations évoquées sont généralement celles pour lesquelles la question d'une réorientation se pose ou celles dont les accompagnements questionnent les équipes (adéquation des besoins des personnes avec les réponses que l'établissement peut apporter).

L'analyse autour de la pratique :

Une analyse de la pratique a lieu une fois par mois pour l'équipe éducative afin de faire vivre la médiation nécessaire au recul, à la distanciation, et d'interroger de façon permanente l'évolution de sa pratique.

Les réunions représentants de proximité :

La Directrice et les représentants de proximité se réunissent une fois tous les deux mois.

Les réunions « droit d'expression » :

Conformément à l'accord d'entreprise, les salariés qui le souhaitent, ont la possibilité de se réunir une fois par trimestre dans le cadre d'un groupe d'expression constitué de salariés du Foyer. Ces réunions portent sur le contenu du travail, son organisation et les conditions dans lesquelles il s'exerce. Elles visent à définir des actions pour améliorer les conditions de travail, l'organisation de l'activité et la qualité de l'intervention auprès des personnes accueillies. La planification de cette réunion est à l'initiative des salariés eux-mêmes.

LES ACCORDS D'ENTREPRISE RELATIFS A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Au cours de l'exercice 2018, 2 accords d'entreprise ont été signés, leur entrée en application a eu lieu en 2019.

L'accord d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail :

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers, il est apparu nécessaire de mettre à jour et d'harmoniser les pratiques en matière de durée et d'aménagement du temps de travail. Cet accord définit les nouvelles modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail des salariés. Depuis septembre 2019, le temps de travail des salariés de l'APAJH est annualisé.

Un temps plein doit effectuer 1582h par an.

L'accord d'entreprise relatif au forfait jours :

Il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif d'organisation du temps de travail spécifique pour les cadres qui disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps et dont la nature même des fonctions ne les conduit pas à suivre systématiquement l'horaire applicable au sein de l'Etablissement ou du service auquel ils sont intégrés. Cet accord définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du forfait annuel en jours.

Il est applicable depuis septembre 2019 pour tous les cadres hiérarchiques et techniques de l'APAJH. Hors congés d'ancienneté, un cadre doit effectuer 200 jours de travail par an.

CONCLUSION :

ADAPTER LES REPONSES POUR FAIRE FACE A LA DIVERSITE DES PROFILS DE RESIDENTS ACCOMPAGNES :

Continuer à favoriser un projet d'accompagnement évolutif vers le milieu ordinaire pour le public historique :

Historiquement le projet du Foyer « d'Hébergement » a été élaboré autour de trois unités de vie au sein desquelles est proposé un accompagnement évolutif de la personne en situation de handicap, ceci afin de viser à développer son autonomie personnelle et sociale et de favoriser son inclusion sociale. L'objectif final étant l'accès pour la personne au logement en milieu ordinaire.

Cette organisation qui favorise l'évolution du résident vers le logement autonome par étapes successives, en fonction de son expérience de vie, de son rythme et de ses capacités, reste pertinente pour la majorité des résidents accompagnés et notamment pour les plus jeunes sortants d'IME ou d'IMPRO, et présentant une déficience intellectuelle légère et/ou un handicap psychique stabilisé. En 2022, 55% des résidents présentait une déficience intellectuelle comme handicap principal.

Accompagner l'avancée en âge, l'évolution des troubles et pathologies :

Bien que le Foyer ne soit concerné qu'à la marge par l'avancée en âge de sa population (9% ont plus de 50 ans), nous avons constaté que l'évolution de certaines pathologies entraîne une perte d'autonomie. En effet, certains résidents « vivants » depuis quelques années sur une

unité de vie davantage autonome doivent être rapatriés sur une unité plus sécurisée et plus étayante. Certains d'entre eux ne sont d'ailleurs plus en capacité de travailler à temps plein et fréquentent en temps partagé le SAJ (2 résidents) voire ont pour projet de glisser définitivement vers une activité SAJ en journée à la place de l'ESAT.

Nous observons par ailleurs un autre phénomène : certains travailleurs de l'ESAT qui étaient jusqu'à présent logés suivant d'autres modalités ou sortis du Foyer, sont admis ou réadmis au Foyer du fait de la perte de capacité de leurs parents ou du décès de ces derniers, d'une séparation ou encore au vu de l'évolution de leur pathologie ou de leur avancée en âge qui nécessitent un accompagnement foyer.

Prendre en considération les besoins spécifiques des publics présentant des troubles psychiques ou des troubles du spectre autistique et adapter les réponses :

Enfin, si historiquement le public présentait essentiellement une déficience intellectuelle ; aujourd'hui, de plus en plus de résidents souffrent de troubles psychiques. 26 % des résidents désormais présentent des troubles psychiques comme situation de handicap principale et 48% présentent des troubles psychiques associés à la déficience intellectuelle qui est reconnue comme leur situation de handicap principale. Les nouvelles admissions ont confirmé cette tendance.

Les résidents souffrant de troubles psychiques rencontrent des troubles qui sont variables et intermittents que nous avons dû prendre en compte car leurs effets induisent une participation sociale limitée ainsi que des capacités d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne fluctuantes.

Par ailleurs, nous accueillons de plus en plus de résidents présentant des troubles du spectre autistique (19% des résidents) ; ils nécessitent également un accompagnement bien spécifique. L'équipe du foyer s'appuie sur l'expertise de L'ELAD, SAMSAH autiste de l'association pour trouver un équilibre dans l'adaptation des réponses éducatives aux besoins de ce public.

Ouvrir le foyer à un nouveau public :

En 2019, le SAJ de La Côte Saint André a été rattaché au pôle de direction Henri Robin. Depuis l'équipe a également en perspective l'accompagnement des besoins en hébergement des usagers du SAJ.

46% des personnes accueillies au Service d'Activités de Jour de la Cote Saint André résident au domicile familial. Certains ont des parents vieillissants (plus de 80 ans pour certains) et atteignent leurs limites dans l'accompagnement au quotidien de leurs « grands enfants » âgés pour la plupart de plus de 40 ans. Une solution à court terme doit être trouvée pour 5 d'entre eux, 5 autres situations sont susceptibles d'être critiques d'ici moins de 5 ans.

Les délais d'attente en foyer de vie sont très longs et nécessitent de fait, pour les personnes, une rupture avec leur environnement de vie qu'elles ne souhaitent pas forcément. Les places en accueil familial sont rares et le lien de confiance difficile à tisser pour les familles qui doivent confier leurs proches. La perspective d'être hébergé sur le foyer de Beaurepaire apparaît pour certains comme une solution évidente qu'il n'était jusqu'à présent administrativement pas possible de mettre en œuvre.

UN NOUVEL AGREMENT ET DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU CADRE ARCHITECTURAL QUI ARRIVENT A POINT NOMME :

La signature du nouveau CPOM :

Le Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens dont les négociations avaient été initiées en 2021 avec les financeurs a finalement été signé le 16/05/2022. Le CPOM prévoit l'évolution administrative de l'agrément du foyer et des fiches actions par lesquelles le Département apportent une perspective de solutions positives.

Les fiches action qui valident l'évolution du cadre architectural s'intitulent :

- Transformer un bâtiment en unité de vie pour le foyer d'hébergement (8 logements).
- Extension du Foyer d'Hébergement de 10 places pour apporter une réponse aux besoins du public en perte d'autonomie.

L'évolution de l'agrément du foyer d'hébergement :

Historiquement, le foyer était un foyer d'hébergement exclusivement réservé à des travailleurs d'ESAT. Au cours de l'année 2022, avec la signature du CPOM, l'agrément a évolué, le foyer est devenu un foyer « d'accueil non médicalisé » (FANM). Désormais des personnes ayant une, voire des activités en journée (ESAT/SAJ/Hôpital de jour/Milieu ordinaire) peuvent y être accueillies sous réserve que leur situation de handicap ne nécessite pas un accompagnement médicalisé et que leur degré d'autonomie le leur permette.

Cette évolution d'agrément ouvre les portes du foyer à un public plus large et permet d'apporter une réponse en matière d'hébergement notamment à certaines personnes qui fréquentent le SAJ.

L'agrément n'évolue pas seulement en terme de profil de public accueilli mais le CPOM prévoit successivement une extension de places de 36 à 43 places puis de 43 à 53 d'ici 2026 au fur et à mesure de l'évolution du cadre architectural.

L'évolution du cadre architectural :

Les raisons qui ont motivées ce projet :

Aujourd'hui, l'unité des Mâts, unité d'accueil et d'apprentissage, a perdu, en partie, sa vocation première car certains résidents en raison de l'évolution de leur maladie (épilepsie, troubles psychiques...) et/ou de leur avancée en âge ne sont plus en mesure de résider sur les autres unités. Ils sont donc rapatriés sur cette unité qui leur offre, comme aux nouveaux entrants, un cadre de vie davantage contenant et sécurisé comparativement aux autres unités, aux projets davantage axés sur le développement des capacités de chacun en vue d'un projet de vie autonome. Le logement que nous avons pris en location et dans lequel cohabitent trois résidents est venu légèrement désengorger l'unité des Mâts.

Pour autant, cette situation n'est pas satisfaisante car :

- L'absence de places disponibles sur l'unité des mâts entrave le processus d'admission (effectif foyer de 32 résidents sur 36 places installées),
- Les résidents du logement en co location mobilisent à eux seuls deux professionnels car l'éloignement géographique de l'unité des Mâts ne permet pas une mutualisation de moyens (humains, matériels et techniques),
- Actuellement, 8 résidents concernés par l'avancée en âge ou l'évolution de leur maladie auraient besoin de résider sur une unité plus contenant et sécurisée telle que l'unité des Mâts.

L'Etablissement a déposé le permis pour la création d'une 4 ème unité de vie :

Pour pallier cette situation et apporter architecturalement des réponses à la hauteur de la diversité des besoins des résidents, l'APAJH conformément à ce que prévoit les fiches action du CPOM l'APAJH a enfin pu déposer le permis de construire pour la création d'une quatrième unité de vie au dernier trimestre 2022. Ce projet repose sur la réhabilitation d'une ancienne villa de 300 m2 qui hébergeait l'ancien centre

administratif de l'ESAT et du Foyer. Ce bâtiment occupé par l'établissement depuis plus de 30 ans en bail emphytéotique était propriété de la mairie qui l'a cédé à l'APAJH pour l'euro symbolique en mars 2020, juste avant le premier confinement. Il est situé dans la même enceinte que l'unité des Mâts, le pôle restauration et l'antenne du SAJ de Beaurepaire.

L'objectif est d'y installer une nouvelle unité de 8 logements qui permettra d'accueillir les nouveaux entrants : cette unité sera la nouvelle unité d'accueil et d'apprentissage.

Par ailleurs, pour répondre malgré tout à un besoin de type « accueil temporaire » nous dédieront en permanence 1 place sur la future unité d'accueil et d'apprentissage à l'accueil de stagiaire. Ces stages auront pour objectif de :

- Proposer une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne afin de l'observer dans un autre environnement et ainsi d'expérimenter d'autres pratiques.
- Faciliter l'articulation entre deux projets d'accompagnement. Exemple : transition IME/foyer d'hébergement ESAT ou encore secteur psychiatrique/établissement pour adultes handicapés.

Ce dispositif d'accueil de stagiaire est indispensable pour accompagner les transitions dans les évolutions de parcours de vie des personnes.

La transformation de l'unité des Mâts pour 10 places d'accompagnement renforcé de type « foyer de vie » :

L'unité des Mâts, qui est de plain-pied, sera quant à elle spécifiquement dédiée aux personnes ayant un besoin d'accompagnement renforcé dans un cadre de vie sécurisé. Un projet spécifique de type « foyer de vie » permettra d'accompagner la perte d'autonomie des résidents qui le nécessitent. Une fois la quatrième unité créée, l'unité collective dite « unité des Mâts » (10 places) pourra ainsi être transformée en unité de type « foyer de vie ».

❖ Cette unité permettra de répondre aux besoins :

- Des résidents qui sont en invalidité (ne fréquentent donc plus l'ESAT) et qui bien qu'ayant des notifications en foyer de vie ou en FAM restent au foyer Henri Robin car les délais d'attente en vue d'une admission en foyer de vie sont très longs. Ils n'ont par ailleurs nullement envie de quitter leur environnement de vie.
- Des résidents qui en raison de l'évolution de leur maladie ou de leur vieillissement ne peuvent pas s'inscrire dans le projet d'accompagnement évolutif vers le milieu ordinaire et qui fréquentent malgré tout l'ESAT avec ou sans SAJ en temps partagé.

- ❖ Cette unité apportera la réponse tant attendue aux besoins de personnes qui fréquentent uniquement le SAJ et sont hébergées en famille. sous réserve que leur situation de handicap ne nécessite pas un accompagnement médicalisé et que leur degré d'autonomie le leur permette.
- ❖ Cette unité offrira aux résidents un cadre plus contenant et plus sécurisant. L'équipe proposera à chaque résident un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au plus près de ses besoins.

Le projet éducatif reposera davantage sur un accompagnement au maintien de l'autonomie voir à l'acceptation et la compensation de la perte. Les éducateurs « feront davantage à la place des résidents qu'avec » et proposeront aux résidents un soutien dans les actes de la vie quotidienne sur lesquels ils sont en difficulté.

Les logements sont adaptés de par leur aménagement et leur taille (studios de 20 m2) aux besoins des résidents qui ne sont pas forcément en capacité d'être dans un logement qui nécessite beaucoup d'entretien.

- ❖ Les personnes ciblées ont besoin de calme (d'où les difficultés de cohabitation avec les jeunes résidents de l'unité des Mâts), d'un cadre contenant (un petit collectif avec une indépendance et un respect de l'intimité de chacun dans son logement) et de sécurité.

La question de la sécurité est primordiale dans le projet de cette future unité de vie. Les résidents ciblés ont besoin d'une surveillance particulière du fait de leur mise en danger pour certains (risques d'accidents domestiques entre autre) ou de l'attention et de la vigilance ponctuelle que nécessite leur maladie (crises épilepsies, crises d'angoisse, perte d'autonomie du fait de l'avancée en âge par exemple).

Le surveillant de nuit est basé sur cette unité ce qui est un gage de sécurité supplémentaire pour les résidents et permet d'envisager une mutualisation de moyens avec la possibilité d'effectuer des rondes sur les deux unités qui seront de fait situées dans la même enceinte fermée.

L'extension de l'unité des Mâts d'ici à 2024 pour 10 places supplémentaires d'accompagnement renforcé de type « foyer de vie » :

Dans un second temps, il est prévu dans le CPOM de doubler la capacité de l'unité des Mâts. Nous procéderions ainsi à l'agrandissement du bâtiment de l'unité des Mâts de manière à doubler sa capacité et à pouvoir disposer de 20 places de type « foyer de vie ».

Cette extension que nous prévoyons dans le CPOM à l'horizon 2026 permettra de :

- Disposer de places supplémentaires pour répondre à l'évolution des besoins des résidents du foyer,
- Répondre aux besoins des personnes accueillies au Service d'Activités de Jour de la Cote Saint André qui résident au domicile familial et pour lesquels des admissions en structures avec hébergement vont devoir être envisagées.

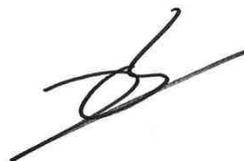
Ce bâtiment est propriété de l'OPAC du Rhône. L'hypothèse de racheter cette unité et le terrain attenant sur lequel une extension pourrait être possible a été évoqué auprès des services du Département. Des discussions sont engagées avec l'OPAC du Rhône à ce sujet.

Quelle que soit l'évolution du public, être à l'écoute des besoins individuels des personnes et penser des prestations adaptées pour accompagner le parcours de vie, avec pour fil rouge, les notions d'inclusion et d'autonomie de la personne ou de compensation de la perte d'autonomie restent la priorité de l'équipe du Foyer d'Hébergement Henri ROBIN. Elle en a fait la démonstration au cours de l'année 2022 au travers des moyens qu'elle a su mobiliser pour accompagner les situations complexes de certains résidents aux besoins « hors agrément ».

Beaurepaire, le 30/04/2023

Julie MARTIN

Directrice du Centre Henri ROBIN - APAJH



**LE FOYER D'HEBERGEMENT APAJH 38 DE BEAUREPAIRE
EST ENTIEREMENT FINANCE PAR :**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

